

Rapport de gestion

Le Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins) regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 24 février 2026, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, par comparaison avec les exercices antérieurs. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Contrairement à la Fédération, le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision n° 2021-FS-0091 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire ses obligations de divulgation financière, en tant qu'émetteur assujéti, en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section 5.0 « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés du Mouvement Desjardins, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2025.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération. D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relation-investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'AMF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés de l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Table des matières

Mise en garde sur les énoncés prospectifs	2	4.0 Gestion des risques	52
Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières	3	4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	52
Contexte réglementaire	6	4.1.1 Principaux risques et risques émergents	52
1.0 Le Mouvement Desjardins	10	4.1.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	55
1.1 Profil et structure	10	4.2 Gestion des risques	56
1.2 Faits saillants	13	4.2.1 Cadre de gestion intégrée des risques	56
1.3 Événements importants	16	4.2.2 Accord de Bâle sur les fonds propres	62
1.4 Orientations stratégiques et objectifs financiers	16	4.2.3 Risque de crédit	64
1.5 Environnement économique et perspectives	19	4.2.4 Risque de marché	76
2.0 Revue des résultats financiers	21	4.2.5 Risque de liquidité	81
2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2025	21	4.2.6 Risque opérationnel	89
2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité	26	4.2.7 Risque d'assurance	91
2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	26	4.2.8 Risque stratégique	92
2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	30	4.2.9 Risque de réputation	93
2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages	35	4.2.10 Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	93
2.2.4 Rubrique Autres	38	4.2.11 Risques réglementaires	95
2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles	39	5.0 Renseignements complémentaires	96
3.0 Revue du bilan	42	5.1 Contrôles et procédures	96
3.1 Gestion du bilan	42	5.2 Information relative aux parties liées	97
3.2 Gestion du capital	44	5.3 Méthodes comptables critiques et estimations	98
3.3 Arrangements hors bilan	50	5.4 Modifications comptables futures	105
		5.5 Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF	106
		5.6 Statistiques des cinq dernières années	107
		5.7 Informations supplémentaires	110
		Glossaire	111

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent de temps à autre des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Des énoncés prospectifs se retrouvent dans le présent rapport de gestion et peuvent aussi être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, sa vision, ses activités, ses cibles et engagements, ses stratégies pour les atteindre, ses résultats et sa situation financière, la conjoncture économique et celle des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « échéancier », « perspective », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « avoir comme but », « estimer », « planifier », « projeter », « anticiper », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables, dans toutes leurs variantes grammaticales.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs, y compris ceux mentionnés dans ce rapport de gestion. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque, de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les facteurs de risques importants pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion, et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque environnemental, social et de gouvernance, ainsi que les risques réglementaires.

Citons également, à titre de tels facteurs, ceux liés à l'atteinte à la sécurité (incluant la cybersécurité), au risque de fraude, aux fluctuations du marché immobilier et à l'endettement des ménages et des entreprises, aux évolutions réglementaires, incluant les modifications apportées aux lignes directrices sur la suffisance du capital et des liquidités ainsi qu'aux exigences relatives à leur présentation et à leur interprétation, aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, à l'inflation, aux changements climatiques, aux incertitudes géopolitiques, à l'innovation technologique, incluant l'usage de l'intelligence artificielle et au risque lié aux données. De plus, mentionnons des facteurs liés aux tensions commerciales avec les États-Unis et les répercussions que l'imposition de tarifs douaniers sur l'exportation de certains biens canadiens ainsi que tout tarif de représailles en découlant, pourraient notamment avoir sur les biens et services, les entreprises de certaines industries et l'économie canadienne. Citons également des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités, incluant le risque de récession. Signalons aussi les facteurs liés aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par le Mouvement Desjardins, à l'intensification de la concurrence, à la concentration géographique, aux changements aux cotes de crédit attribuées au Mouvement, à la dépendance envers les tiers, incluant le manquement de tiers à leurs obligations envers le Mouvement, à la capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste, et au risque fiscal. Mentionnons aussi l'évolution des habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies, ou tout autre événement similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient entraîner des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion et peuvent être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels déposés par la suite. Pour établir les prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers en particulier, le Mouvement utilise principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers observés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Afin d'évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise diverses mesures financières conformes aux PCGR (IFRS) ainsi que diverses autres mesures financières, dont certaines d'entre elles ne sont pas prescrites par les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (Règlement 52-112) fournit des indications aux émetteurs divulguant des mesures financières déterminées, s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par le Mouvement Desjardins :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires.

Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR

Les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR utilisés par le Mouvement Desjardins et pour lesquels il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Le Règlement 52-112 précise, entre autres, que tout ratio constitué d'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR correspond à la définition d'un ratio non conforme aux PCGR. Ces mesures financières et ratios non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse de la performance globale ou de la situation financière du Mouvement Desjardins. Ils sont définis ci-après :

Marge nette d'intérêts

La marge nette d'intérêts, qui est un ratio non conforme aux PCGR, est utilisée comme mesure de rentabilité de l'actif principal portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

L'actif moyen portant intérêt et le passif moyen portant intérêt constituent des mesures financières non conformes aux PCGR qui reflètent la situation financière du Mouvement Desjardins et sont utilisées afin d'exclure de l'actif moyen et du passif moyen, les actifs et les passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. L'actif moyen portant intérêt comprend des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts. Le passif moyen portant intérêt comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt. L'actif et le passif moyens portant intérêt excluent les actifs et passifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres actifs et passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

L'actif principal moyen portant intérêt constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure de l'actif moyen portant intérêt, les actifs liés aux activités de négociation, dans le calcul de la marge nette d'intérêts.

Le revenu net d'intérêts sur l'actif principal constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure du revenu net d'intérêts, le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul de la marge nette d'intérêts.

Tableau 1 – Marge nette d'intérêts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025	2024
Actif moyen – présenté	496 448 \$	447 745 \$
Moins : Actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	96 791	88 867
Actif moyen portant intérêt	399 657	358 878
Moins : Actifs liés aux activités de négociation	39 812	32 601
Actif principal moyen portant intérêt	359 845 \$	326 277 \$
Revenu net d'intérêts – présenté	8 279 \$	7 471 \$
Moins : Revenu net d'intérêts de l'actif non principal	26	1
Revenu net d'intérêts sur l'actif principal	8 253 \$	7 470 \$
Marge nette d'intérêts	2,29 %	2,29 %
Passif moyen – présenté	455 928 \$	411 117 \$
Moins : Passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	89 403	82 532
Passif moyen portant intérêt	366 525	328 585

Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

La marge nette d'intérêts du secteur Particuliers et Entreprises, qui est un ratio non conforme aux PCGR, est utilisée comme mesure de rentabilité de l'actif principal portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

L'actif principal moyen portant intérêt constitue une mesure financière non conforme aux PCGR qui reflète la situation financière du secteur Particuliers et Entreprises et est utilisée afin d'exclure de l'actif moyen, les actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts et certains autres éléments, dans le calcul de la marge nette d'intérêts. L'actif principal moyen portant intérêt du secteur Particuliers et Entreprises comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités de négociation ainsi que ceux liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités, et tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Le revenu net d'intérêts sur l'actif principal constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure du revenu net d'intérêts, le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul de la marge nette d'intérêts pour le secteur Particuliers et Entreprises.

Tableau 2 – Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025	2024
Actif moyen – présenté	379 189 \$	342 529 \$
Moins : Actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	6 775	7 352
Actif moyen portant intérêt	372 414	335 177
Moins : Actifs liés aux activités de négociation	41 056	29 041
Moins : Autres déductions ⁽¹⁾	55 913	54 659
Actif principal moyen portant intérêt	275 445 \$	251 477 \$
Revenu net d'intérêts – présenté	7 759 \$	7 134 \$
Moins : Revenu net d'intérêts de l'actif non principal	425	440
Revenu net d'intérêts sur l'actif principal	7 334 \$	6 694 \$
Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises	2,66 %	2,66 %

⁽¹⁾ Provient des actifs liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratios combinés

Les ratios non conformes aux PCGR suivants, qui sont nets de la réassurance, sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des activités du secteur Assurance de dommages, plus précisément :

- Ratio des sinistres (non actualisé) : utilisé comme mesure d'évaluation de la qualité des affaires.
- Ratio des frais : utilisé comme mesure de l'efficacité de la gestion des frais autres que d'intérêts en excluant certains éléments, dont les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres.
- Ratio des pertes sur contrats déficitaires : utilisé comme mesure d'évaluation de l'effet des contrats déficitaires sur la rentabilité.
- Ratio combiné (actualisé et non actualisé) : utilisé comme mesure de la rentabilité des affaires en excluant l'incidence du résultat financier d'assurance net et certains autres revenus.

Le ratio des sinistres correspond aux charges afférentes aux sinistres nets exprimées en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les charges afférentes aux sinistres nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure les coûts attribuables aux polices et les frais d'acquisition, l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires ainsi que l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus et afin de tenir compte des sinistres survenus et coûts attribuables aux sinistres cédés.

Les revenus des activités d'assurance nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure les primes payées liées aux activités de réassurance et représente le dénominateur dans le calcul des ratios suivants : ratio des sinistres, ratio des frais et ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours et ceux liés à l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, exprimés en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin de considérer tous les frais excluant les frais de gestion de placement et certains autres éléments particuliers.

Le ratio des pertes sur contrats déficitaires correspond à l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets exprimé en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. L'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets constitue une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'inclure les pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires nets ainsi que les diminutions de l'élément de perte relatives aux services passés, nette de la réassurance.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le ratio combiné actualisé correspond au ratio combiné incluant l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais, du ratio des pertes sur contrats déficitaires et des ratios combinés pour le secteur Assurance de dommages.

Tableau 3 – Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratios combinés

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025	2024 ⁽¹⁾
Revenus des activités d'assurance – présentés	8 006 \$	7 425 \$
Moins : Primes payées liées aux activités de réassurance ⁽²⁾	407	362
Revenus des activités d'assurance nets	7 599 \$	7 063 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance – présentées	6 320 \$	6 510 \$
Moins : Coûts attribuables aux polices et frais d'acquisition	1 564	1 371
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	61	(28)
Moins : Effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus	(263)	(301)
Moins : Sinistres survenus et coûts attribuables aux sinistres cédés ⁽²⁾	184	907
Charges afférentes aux sinistres nets⁽³⁾	4 774 \$	4 561 \$
Frais autres que d'intérêts bruts – présentés	1 177 \$	1 085 \$
Moins : Frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres ⁽⁴⁾ et certains éléments ⁽⁵⁾	459	459
Plus : Frais d'acquisition et certains coûts attribuables aux polices inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance	1 300	1 142
Frais autres que d'intérêts excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments	2 018 \$	1 768 \$
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	61 \$	(28) \$
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires cédés ⁽²⁾	11	—
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets	50 \$	(28) \$
Ratio des sinistres⁽³⁾	62,8 %	64,6 %
Ratio des frais	26,6	25,0
Ratio des pertes sur contrats déficitaires	0,7	(0,4)
Ratio combiné⁽³⁾	90,1	89,2
Ratio combiné actualisé	86,7	84,9

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Ces éléments sont inclus dans le poste « Revenus (charges) nets des activités de réassurance ».

⁽³⁾ Donnée ou ratio non actualisé, excluant donc l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

⁽⁴⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés aux règlements des sinistres qui sont présentés sous la rubrique « Charges afférentes aux activités d'assurance ».

⁽⁵⁾ Proviennent des frais de gestion de placement ainsi que certains autres éléments particuliers.

[Retour aux membres et à la collectivité](#)

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et clients dans leur autonomie financière. Le retour aux membres et à la collectivité, qui est utilisé afin de présenter le montant global retourné à la communauté, est composé des ristournes aux membres et des commandites, des dons et des bourses d'études et constitue une mesure financière non conforme aux PCGR.

Le tableau 4 « Faits saillants financiers » de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur le retour aux membres et à la collectivité.

Mesures financières supplémentaires

Selon le Règlement 52-112, les mesures financières supplémentaires sont utilisées afin de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. De plus, ces mesures ne sont pas présentées dans les états financiers. Le Mouvement Desjardins utilise certaines mesures financières supplémentaires, et la composition de celles-ci est présentée dans le glossaire aux pages 111 à 116.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

Loi sur les coopératives de services financiers et autres lois applicables

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (LCSF) et la *Loi sur les assureurs*. Le ministre des Finances du Québec est responsable de l'application de la LCSF et l'AMF est chargée de son administration. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) et les compagnies d'assurances exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris les caisses, la Fédération et certaines de ses filiales d'assurances. D'autres réglementations fédérales et provinciales, en plus de celles d'organismes de réglementation, peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui a trait à l'assurance de dommages, à la garde de valeurs et aux services fiduciaires. La LCSF précise, entre autres, les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement.

La LCSF inclut un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins (Groupe coopératif), lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins (FSD), et précise les mécanismes de solidarité financière au sein du Groupe coopératif. En vertu de la LCSF, l'une des missions de la Fédération est notamment d'assurer la gestion des risques et du capital du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le FSD bénéficient de pouvoirs spéciaux d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, y compris les déposants. En outre, la Fédération peut, en accord avec sa mission et lorsqu'elle estime que la situation financière du Groupe coopératif le justifie, donner des instructions écrites à toute caisse ou lui ordonner d'adopter et d'appliquer un plan de redressement. Outre les cotisations annuelles exigées des caisses établies par résolution du conseil d'administration de la Fédération conformément à la LCSF et à ses Règlements intérieurs, la Fédération peut établir, en vertu de la LCSF et par résolution de son conseil d'administration, les cotisations qu'elle juge nécessaires à l'accomplissement des missions de celle-ci.

Quant au FSD, il a notamment l'obligation de s'assurer que la répartition des capitaux et des autres actifs entre les composantes du Groupe coopératif permet à chacune d'elles d'exécuter entièrement, correctement et sans retard ses obligations envers les déposants et les autres créanciers. La LCSF lui confère notamment le droit de fixer et de percevoir des cotisations auprès des entités du Groupe coopératif. Le FSD exige et perçoit les cotisations des caisses du Québec chaque année. Il est aussi tenu d'intervenir à l'égard d'une composante du Groupe coopératif chaque fois que son intervention apparaît nécessaire à la protection des créanciers de celle-ci. Le FSD peut, en de telles circonstances, ordonner la cession de toute partie de l'entreprise d'une caisse, ordonner la fusion ou la dissolution de caisses ou constituer une personne morale afin de faciliter la liquidation de mauvais actifs d'une caisse. D'ailleurs, le FSD mutualise le coût de ses interventions entre les composantes faisant partie du Groupe coopératif. De plus, s'il estime que ses ressources financières sont insuffisantes pour l'accomplissement de sa mission, il peut fixer et exiger de toute composante du Groupe coopératif une cotisation spéciale.

La LCSF prévoit également que l'ensemble des caisses du Québec, la Fédération et le FSD peuvent être fusionnés en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Ainsi, dans un scénario de liquidation, le capital et le patrimoine du Groupe coopératif dans son ensemble (et, indirectement, du Mouvement Desjardins) est disponible pour satisfaire l'ensemble des créances du Groupe coopératif.

La LCSF stipule également que les administrateurs et dirigeants d'une coopérative de services financiers qui fait partie du Groupe coopératif sont tenus envers ces coopératives et le FSD, dans l'exercice de leurs fonctions, d'agir avec prudence et diligence de même qu'avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt du Groupe coopératif, et non pas seulement dans l'intérêt de la coopérative. Lorsque l'intérêt de la coopérative ne correspond pas à celui du Groupe coopératif, ils doivent favoriser l'intérêt de ce dernier. La détermination de ce qui est dans l'intérêt du Groupe coopératif se fait en le considérant comme une seule personne morale dans laquelle se fondent les coopératives (incluant la Fédération et les caisses du Québec) et le FSD compris dans ce groupe.

Les pouvoirs de cotisation et d'intervention de la Fédération et du FSD, combinés à la primauté d'intérêt du Groupe coopératif et au mécanisme de fusion-liquidation universelle, le tout tel que décrit précédemment, sont les principes fondamentaux des mécanismes de solidarité financière, lesquels constituent l'un des éléments clés de la structure financière du Mouvement Desjardins et du Groupe coopératif.

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* prévoit également des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôt faisant partie du Groupe coopératif. Pour obtenir des détails à ce sujet, voir la sous-section « Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes » ci-dessous.

Exigences réglementaires de gouvernance

Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les ACVM. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise du Mouvement Desjardins sont traitées à la page 96 de ce rapport de gestion et à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2025 du Mouvement Desjardins.

Institution financière d'importance systémique intérieure

En tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), le Mouvement Desjardins est assujéti, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Le Mouvement intègre globalement les recommandations émises par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (*Enhanced Disclosure Task Force* ou EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. Le Mouvement Desjardins poursuit également son évolution afin de se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui visent à renforcer la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettrait en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise sévère.

Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* et ses règlements ainsi que d'autres lois, règlements et lignes directrices prévoient collectivement un processus de résolution et un régime de recapitalisation interne destinés aux institutions financières d'importance systémique intérieure appartenant à un groupe coopératif. Les opérations de résolution, y compris le régime de recapitalisation interne, ont pour but d'assurer la pérennité des activités des institutions de dépôts faisant partie d'un groupe coopératif malgré leur défaillance sans avoir recours aux fonds publics, et de voir à ce que les porteurs de titres de capital d'apport et les créanciers absorbent les pertes, minimisant ainsi l'exposition des contribuables à ces pertes.

Entre autres opérations de résolution, l'AMF peut notamment i) fusionner le Groupe coopératif pour le continuer en une seule et même société d'épargne du Québec, ii) constituer une institution-relais en vue de lui faire prendre en charge les obligations sous forme de dépôts d'argent des institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif, iii) constituer une société de gestion d'actifs en vue de lui transférer toute partie de l'actif ou du passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif, à l'exception du passif correspondant aux obligations sous forme de dépôts d'argent, et/ou iv) transférer l'actif et le passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif à tout acquéreur.

De plus, si toute institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif devient non viable, l'AMF peut convertir toute partie des parts de capital émises par les institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif (comme des parts de capital F) et/ou de certains autres titres de créance visés par règlement émis par la Fédération en titres de capital d'apport de la Fédération, d'une institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif ou encore d'une autre personne morale constituée à cette fin ou issue du processus de résolution du Groupe coopératif. Les obligations sécurisées, certains instruments dérivés et billets structurés, les titres de créance non subordonnés de premier rang i) comportant une échéance de moins de 400 jours (compte tenu des options de reconduction intégrée ou explicite) ou ii) ne portant pas un numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN) ou autre désignation semblable aux fins de négociation et de règlement, et les billets subordonnés qui sont des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sont tous exclus de l'application du régime de recapitalisation interne. Les porteurs de parts de capital ou de titres de créance convertis peuvent recevoir une indemnisation conformément à ce qui est prévu aux règlements.

Le 21 mars 2019, l'AMF a publié l'*Avis relatif au pouvoir de recapitalisation interne du deuxième alinéa de l'article 40.50 de la Loi sur l'assurance-dépôts*, qui précise l'intention actuelle de l'AMF en ce qui concerne l'application des pouvoirs de recapitalisation interne. Dans ce contexte, l'AMF envisage de proposer au collège de résolution de convertir les créances non garanties négociables et transférables en parts de capital de la Fédération, selon les mesures de conversion énoncées par les règlements. Ensuite, l'AMF proposerait au collège de résolution de procéder à une opération de fusion-continuation dans le but de fusionner les entités formant le Groupe coopératif pour les continuer en une seule et même société d'épargne du Québec. Cette opération donnerait lieu à la conversion des parts de capital émises par les entités fusionnantes en actions ordinaires de la société d'épargne.

Le régime de recapitalisation interne qui s'applique au Mouvement Desjardins est essentiellement similaire au régime fédéral canadien auquel les banques canadiennes sont assujetties. En outre, le régime de recapitalisation interne n'est pas rétroactif à l'égard des titres de créance et ne s'applique pas aux titres de créance émis avant le 31 mars 2019. Le régime de recapitalisation interne pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Fédération.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) s'applique au Mouvement et établit des normes à son égard. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2022, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance. Pour plus de renseignements, se référer à la sous-section « Cadre réglementaire » de la section 3.2 « Gestion du capital ».

Réglementations américaines

Desjardins Bank, National Association, filiale en propriété exclusive de Desjardins FSB Holdings Inc. (DFSBH), est autorisée à exercer des activités bancaires en tant qu'organisme bancaire national en vertu de la charte qui lui est délivrée par l'*Office of the Comptroller of the Currency* (OCC), bureau indépendant du Département du Trésor des États-Unis et organisme de réglementation qui la supervise. Les activités américaines de DFSBH, société de portefeuille bancaire et filiale en propriété exclusive de la Fédération, sont assujetties à la surveillance et à la réglementation de la *Federal Reserve Bank of Atlanta*. La Fédération exploite également une succursale dans l'État de la Floride qui a obtenu de l'OCC le statut de *Limited Federal Branch of a Foreign Banking Organization*, soit la Desjardins Florida Branch (DFLB). DFLB est assujettie à la réglementation de la division *International Banking Supervision* du département *Large Banks Supervision* de l'OCC. Le Mouvement Desjardins est soumis à la *Bank Holding Company Act*, telle que modifiée par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* of 2010 (Dodd-Frank Act) et à la réglementation de la Réserve fédérale américaine. En date du 22 octobre 2015, le Conseil des gouverneurs du système de la Réserve fédérale américaine a déterminé que le Mouvement Desjardins, la Fédération et DFSBH peuvent chacun être traité en tant que Financial Holding Company (FHC). Pour maintenir le statut de FHC, le Mouvement Desjardins doit continuer à démontrer que les entités assujetties de Desjardins demeurent « bien capitalisées » et « bien gérées » conformément aux normes établies et à la réglementation de la Réserve fédérale américaine.

Évolution du contexte réglementaire

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité, notamment en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités et de respecter de saines pratiques en la matière. Les sections 3.2 « Gestion du capital » et 4.2 « Gestion des risques » présentent également des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

Le gouvernement a annoncé le 20 octobre 2025 la création d'une Agence contre les crimes financiers qui devrait voir le jour au printemps 2026 afin de centraliser la lutte contre les crimes financiers.

Le 15 novembre 2025, le ministère des Finances du Canada a modifié sa *Directive sur les opérations financières liées à la République islamique d'Iran*. Les modifications portent sur le risque de contournement des sanctions économiques canadiennes visant l'Iran et s'ajoutent aux obligations qui étaient déjà en vigueur, notamment en matière d'évaluation des risques et de déclarations, tout en élargissant la portée de la directive à toutes entités déclarantes. Le Mouvement Desjardins se conforme à ces exigences.

Le 18 novembre 2025, le projet de loi C-15 a été déposé, lequel renferme certaines mesures annoncées dans le Budget fédéral 2025, dont une modification permettant au ministre d'obliger une institution financière fédérale à verser au receveur général tout bénéfice tiré d'un bien étranger en sa possession ou sous son contrôle. Le Mouvement suit l'évolution de ce projet de loi attentivement.

À l'automne 2025, le CANAFE a mis à jour plusieurs directives, dont celle portant sur les personnes politiquement vulnérables et les dirigeants d'une organisation internationale afin d'y inscrire les risques de corruption. Le CANAFE a aussi publié sa *Directive sur l'échange de renseignements entre entités déclarantes*. Le Mouvement Desjardins se conforme aux exigences et participe activement aux consultations publiques organisées par le CANAFE.

Finalement, le projet de loi déposé à la Chambre des communes en juin dernier visant à augmenter le montant des pénalités administratives pécuniaires pouvant être imposées par le CANAFE et à créer de nouvelles infractions pénales est désormais rendu en deuxième lecture au Sénat.

Protection des renseignements personnels et sécurité de l'information

Après la réforme réglementaire québécoise en matière de protection des renseignements personnels entre 2021 et 2024, le ministre fédéral de l'Intelligence artificielle et de l'innovation numérique a confirmé que son bureau travaille présentement à l'élaboration d'une nouvelle loi sur la protection de la vie privée afin de remplacer le projet de loi C-27 qui était mort au feuillet en janvier 2025. Le Mouvement Desjardins suivra avec attention les intentions du gouvernement fédéral en matière de réforme des lois sur la protection des renseignements personnels.

Le projet de loi fédéral C-15, soit le nouveau cadre législatif sur les services bancaires, introduit un nouveau cadre juridique applicable aux services financiers ouverts. La participation de Desjardins au cadre proposé serait conditionnelle à une accréditation par la Banque du Canada (dont les modalités seront définies par règlement). Les fournisseurs de services ainsi que les destinataires de données oeuvrant dans les services financiers ouverts devront aussi être accrédités. Le Mouvement Desjardins suivra de près l'évolution du projet de loi pour s'arrimer au cadre réglementaire afin d'assurer que tout projet mis en place au sein de l'organisation soit conforme au cadre, s'il est adopté.

Finalement, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a publié, le 11 août 2025, son Document d'orientation à l'intention des entreprises sur le traitement des renseignements biométriques, lequel fait état des requis et bonnes pratiques à respecter pour les entreprises qui désirent utiliser la biométrie. Le document présente de grandes similarités avec les orientations déjà données par la Commission d'accès à l'information du Québec, notamment en lien avec le consentement, la proportionnalité et la légitimité, les mesures de sécurité, l'exactitude, la transparence et la responsabilité des entreprises. Afin de diminuer les risques liés à la protection des renseignements personnels, les équipes de conformité analysent les demandes des secteurs d'activité en matière de biométrie en intégrant les attentes et orientations des autorités réglementaires.

Intelligence artificielle (IA)

Face à l'essor rapide de l'intelligence artificielle, les autorités réglementaires intensifient leurs efforts pour encadrer ces technologies et en assurer une utilisation responsable. Le 3 juillet 2025, l'AMF a publié un projet de *Ligne directrice sur l'utilisation de l'intelligence artificielle* afin de spécifier ses attentes à l'égard des mesures qu'une institution financière doit prendre pour bien encadrer et gérer les risques liés à l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle. Le Mouvement Desjardins a participé à la consultation et demeure en attente de la Ligne directrice finale.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant la divulgation financière en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces exigences relatives au troisième pilier visent à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. Le Mouvement Desjardins publie un rapport au titre du troisième pilier afin de s'y conformer.

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les autorités réglementaires et normatives continuent de clarifier leurs attentes sur les sujets ESG avec le développement d'encadrements et de normes :

- À la suite de la publication, sur la scène internationale, en juin 2023, des normes IFRS S1 et S2 du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board ou ISSB), le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) a publié le 18 décembre 2024 la Norme canadienne d'information sur la durabilité (NCID) 1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et la NCID 2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*. Les normes du CCNID demeurent volontaires jusqu'à leur intégration dans un règlement des ACVM, moment où elles deviendront exécutoires.

- Au premier trimestre de 2025, l'AMF et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ont publié une nouvelle version de leurs lignes directrices sur la gestion des risques climatiques. Ces modifications incluent le report de la date de mise en œuvre pour la communication d'informations sur les émissions de gaz à effet de serre du champ d'application 3⁽¹⁾, afin de s'aligner aux standards du CCNID. Le Mouvement Desjardins se conforme aux exigences réglementaires et continue de suivre l'évolution des normes du CCNID et des attentes des autorités réglementaires.
- Le 23 avril 2025, les ACVM ont annoncé la suspension de leurs travaux visant l'élaboration d'un nouveau règlement sur la communication obligatoire d'information liée au changement climatique et les modifications des obligations d'information sur la diversité existantes, afin de soutenir les marchés et les émetteurs canadiens face aux événements économiques et géopolitiques survenus aux États-Unis et à l'échelle mondiale.
- Le 11 décembre 2025, l'ISSB a publié des modifications ciblées à l'IFRS S2 afin d'alléger et clarifier les exigences de divulgation des émissions de GES, facilitant ainsi l'application de la norme. Toutefois, ces modifications ne s'appliquent pas encore au Canada, puisqu'elles n'ont pas été intégrées dans la NCID 2 ni aux lignes directrices de l'AMF et du BSIF.
- Le 8 janvier 2026, le BSIF a publié une modification à sa ligne directrice sur la gestion des risques climatiques afin de réexaminer à une date ultérieure les exigences de communication d'informations sur les émissions financées liées aux actifs sous gestion hors bilan.

Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et répond, s'il y a lieu, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie.

Loi sur la concurrence

Le 5 juin 2025, le Bureau de la concurrence du Canada a publié la version finale de ses lignes directrices sur les déclarations environnementales. Cette initiative fait suite aux modifications législatives du 20 juin 2024, qui ont introduit de nouvelles dispositions dans la *Loi sur la concurrence* pour encadrer l'écoblanchiment. Depuis le 1^{er} juillet 2025, ces dispositions sont pleinement en vigueur et permettent désormais aux parties privées de déposer des plaintes devant le Tribunal de la concurrence, notamment en cas de déclarations environnementales trompeuses. Les entreprises sont tenues de s'assurer que leurs allégations environnementales soient fondées sur des éléments corroboratifs suffisants et appropriés, obtenus selon des méthodes reconnues à l'échelle internationale, lorsqu'elles sont faites dans le but de promouvoir les avantages d'une entreprise ou de ses activités. Il revient à l'entreprise qui fait ces déclarations d'en fournir la preuve. Les lignes directrices visent à clarifier les obligations des entreprises et à protéger les consommateurs contre les pratiques trompeuses liées aux déclarations environnementales. Par ailleurs, le projet de loi C-15 propose d'ajuster certaines dispositions liées à l'écoblanchiment, notamment en retirant l'exigence d'une méthode reconnue internationalement et en limitant certains recours privés. Le Mouvement Desjardins se conforme aux exigences de la *Loi sur la concurrence* et continue de suivre les évolutions de celles-ci afin d'assurer leur pleine conformité.

Ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité

Le BSIF a publié le 31 janvier 2024 la version finale de sa *Ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité*. Cette version tient compte des commentaires reçus lors de la période de consultation publique tenue entre le 13 octobre et le 24 novembre 2023. Cette ligne directrice précise les attentes, pour toutes les institutions financières fédérales, relatives aux politiques et aux procédures sur l'intégrité et la sécurité. Au moment de mettre en application les attentes de la ligne directrice, les institutions financières doivent prendre en considération leur sensibilité à l'influence indue, à l'ingérence étrangère et aux activités malveillantes. À la suite de la publication de sa ligne directrice, le BSIF a fait parvenir aux entités assujetties à cette ligne directrice du Mouvement Desjardins, un questionnaire pour fins d'auto-évaluation en lien avec l'intégrité et la sécurité, qui a été complété et remis au BSIF. Le BSIF pourrait procéder à des travaux supplémentaires et potentiellement envoyer des lettres de surveillance.

Traitement des plaintes

Le *Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier* est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2025. Le but de ce nouveau règlement est de réduire les délais de réponse auxquels les consommateurs québécois font face lors du dépôt de leurs plaintes auprès des institutions financières et des assureurs, mais également d'harmoniser le processus de traitement des plaintes au sein des différentes organisations assujetties à l'AMF. Les nouvelles exigences font notamment passer le délai de traitement d'une plainte de 90 à 60 jours et le règlement prévoit des pénalités administratives en cas de défaut. À la suite des travaux d'harmonisation et de simplification réalisés au cours des derniers mois, ainsi que de l'implantation d'un nouvel outil de gestion des plaintes, le Mouvement est conforme aux nouvelles exigences.

Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit

La *Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit* a été sanctionnée et adoptée le 7 novembre 2024. Cette loi modifie la *Loi sur la protection du consommateur* et sa réglementation. Elle modifie notamment certaines dispositions portant sur les contrats de crédit et introduit un régime de protection des comptes de dépôt à vue limitant la responsabilité des consommateurs en cas d'utilisation non autorisée de leurs comptes de dépôt ou en cas de fraude. Bien que certaines dispositions soient entrées en vigueur le 7 novembre 2024, la plupart des obligations concernant les contrats de crédit sont entrées en vigueur le 7 août 2025 et celles relatives aux comptes de dépôt entreront en vigueur sur décret. Un règlement d'application encadrant la protection des comptes de dépôt demeure à venir. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de ce dossier et participera aux consultations à ce sujet. Le Mouvement a identifié les ajustements requis aux systèmes, processus et contrats et une analyse des impacts demeure en cours pour les exigences qui entreront en vigueur ultérieurement.

Politique d'autodénonciation et de coopération

L'AMF a adopté le 20 mai 2025 une *Politique d'autodénonciation et de coopération* qui s'applique dans le contexte d'un manquement ou d'une infraction à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* ou à l'une des lois administrées par l'AMF, laquelle prévoit la possibilité de bénéficier d'un allègement de sanctions et offre des orientations claires pour favoriser la proactivité et pour procéder à l'autodénonciation.

⁽¹⁾ Correspondent aux émissions de gaz à effet de serre indirectes qui résultent des activités de la chaîne de valeur de l'entreprise, mais qui ne sont pas incluses dans les champs d'application 1 et 2.

Projet de loi 92, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier

Le projet de loi 92, *Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier* qui a été sanctionné le 4 juin 2025 vise à favoriser l'intégrité du secteur financier et à maintenir la confiance du public. Il introduit un nouveau régime de sanctions applicable aux institutions financières pouvant atteindre 2 M\$ pour chaque jour d'infraction. Il permet à quiconque de saisir le Tribunal administratif des marchés financiers afin d'obtenir une telle sanction. La création de la Chambre de l'assurance, issue de la fusion de la Chambre de la sécurité financière et de la Chambre de l'assurance de dommages, est également prévue dans ce projet de loi. Les nouvelles sanctions qui peuvent être imposées à toute personne qui contrevient ou aide à contrevir à une disposition de la *Loi sur les assureurs*, de la LCSF et de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, concernent par conséquent les activités du Mouvement.

Projet de loi C-8, Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois

Le projet de loi C-8 (*Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels*, ou LPCE) visant à renforcer de façon proactive la cybersécurité des infrastructures critiques dans les secteurs fédéraux, incluant les systèmes bancaires et d'assurance, prévoit notamment d'établir un programme de cybersécurité et de déclarer aux autorités fédérales et aux organismes réglementaires tout incident concernant un cybersystème essentiel. Le Mouvement Desjardins demeure attentif à l'évolution du cadre législatif fédéral et continue d'intégrer, de façon proactive, les meilleures pratiques en matière de cybersécurité dans son cadre de gestion des risques.

Directive sur les fonds distincts

Le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance et les Organismes canadiens de réglementation en assurance ont publié la version finale de la *Directive sur les fonds distincts*, qui renforce les attentes envers les assureurs et intermédiaires à l'échelle pancanadienne concernant la conception, la distribution et l'émission des contrats individuels à capital variable, ainsi que les services connexes. Cette directive regroupe et précise les principes déjà énoncés dans d'autres directives, notamment ceux sur la conduite des activités d'assurance, le traitement équitable des clients et la gestion des incitatifs. L'AMF prévoit d'intégrer dans son cadre réglementaire par l'entremise de lignes directrices et de règlements. Le Mouvement suit l'évolution de cette réglementation afin d'aligner ses pratiques à ces nouvelles orientations.

1.0 Le Mouvement Desjardins

1.1 Profil et structure

CE QUE NOUS SOMMES

Le Mouvement Desjardins est la coopérative financière la plus importante au Canada et la 8^e au monde avec un actif de 510,2 G\$. Au 31 décembre 2025, il regroupe 198 caisses au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association et Desjardins Florida Branch.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 57 500 employés et sur l'engagement de plus de 2 200 administratrices et administrateurs dans les caisses.

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadiens et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération agit comme organisme de surveillance et de contrôle des caisses, et a pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins, et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la LCSF. La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard Inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

La LCSF prévoit que les entités composant le Groupe coopératif Desjardins peuvent être fusionnées en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Précisons que la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est exclue de cette fusion-liquidation prévue par la loi.

De l'information complémentaire sommaire sur les entités qui ne font pas partie du Groupe coopératif Desjardins ou des filiales des entités le composant, mais qui sont incluses dans les états financiers du Mouvement Desjardins, se retrouve à la section 5.5 « Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF ».

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

Le Mouvement Desjardins est fier de sa nature coopérative, car elle lui fournit les leviers nécessaires pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. La mission et les valeurs qui en découlent animent ses employés, gestionnaires, administratrices et administrateurs. Elles teignent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où le Mouvement Desjardins est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière et il croit que le modèle coopératif est plus pertinent que jamais dans un monde en grande transformation.

Le Mouvement Desjardins continue de progresser dans la mise en œuvre de ses engagements et de mesures concrètes visant à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à son modèle d'affaires et à la gestion de ses opérations, à lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité et à s'adapter à ces réalités. Il le fait notamment par l'entremise de ses actions en matière d'éducation financière et de finance solidaire. Le Mouvement le fait également avec une offre de produits et services couvrant l'ensemble des besoins financiers des membres et clients.

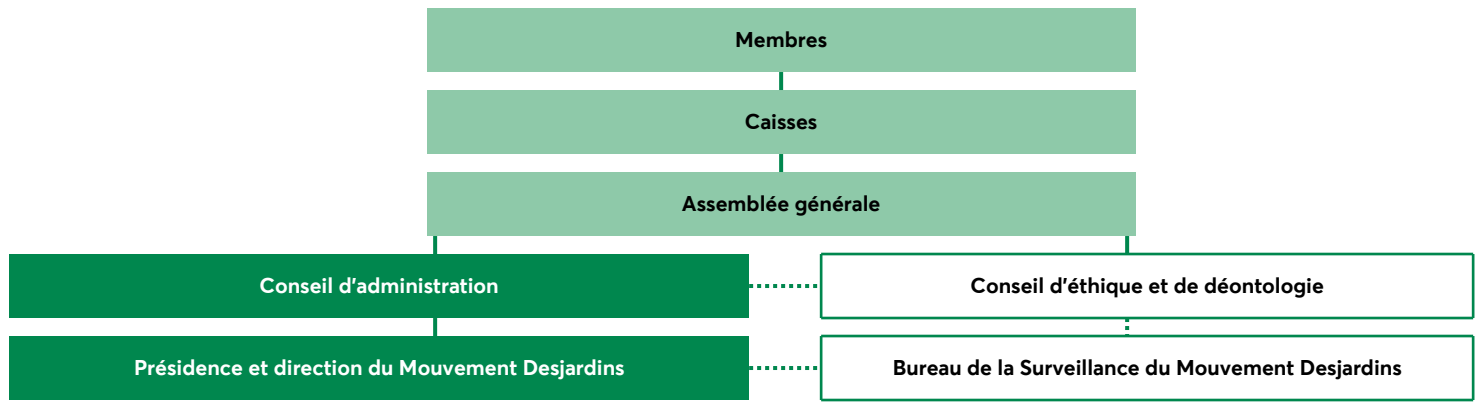
Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à une grande équipe ayant à cœur de travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients, il entretient une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir aux membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au réseau des caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par sa gouvernance démocratique moderne et de proximité, qui s'appuie sur la participation active des administratrices et administrateurs élus par les membres des caisses. Cette participation se vit autant en contexte de concertation que dans un cadre de gouvernance. Des tables de concertation de proximité sont actives dans les divers milieux où les caisses sont présentes et le Forum de concertation Mouvement sert à des fins analogues à l'échelle du réseau. Sur le plan de la gouvernance, la participation des élus des caisses se fait à l'assemblée générale annuelle, aux congrès d'orientation ainsi qu'au conseil d'administration de la Fédération et de ses filiales et à ses diverses commissions.

STRUCTURE DU MOUVEMENT DESJARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et clients de même que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, la Fédération et ses filiales, le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. peuvent s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, et Assurance de dommages) leur permettant d'accroître leur capacité à faire évoluer leurs produits et services.

Des renseignements supplémentaires sur les secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, leurs réalisations de 2025, la description de l'industrie à laquelle ils sont associés, leurs stratégies et leurs priorités pour 2026, sont fournis à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».



Direction du Mouvement Desjardins

Fonctions de soutien	Secteurs d'activité		
Finances (incluant la Trésorerie)	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages
Opérations (incluant l'Approvisionnement)	Gestion financière	Assurance pour les particuliers	Assurance automobile
Gestion des risques (incluant la Conformité)	Épargne et placements	Assurance collective	Assurance de biens
Technologies de l'information	Financement	Épargne-retraite collective	Assurance pour les entreprises
Expérience membre et client, Coopération, Culture, Marketing, Communications et Ressources humaines	Paieement	Distribution indépendante	
Bureau de projets	Marché des capitaux	Offre spécialisée en gestion de patrimoine	
Bureau de la sécurité Desjardins	Capital de développement et de risque	Solutions de placement	
Affaires juridiques	Services spécialisés	Gestion d'actifs	
Bureau du développement durable		Services de fiducie	

1.2 Faits saillants

Tableau 4 – Faits saillants financiers

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2025	2024 ⁽¹⁾
Résultats		
Revenu net d'intérêts	8 279 \$	7 471 \$
Résultat des activités d'assurance	2 117	2 087
Résultat financier d'assurance net	974	795
Revenu net lié aux activités d'assurance	3 091	2 882
Autres revenus	4 938	4 307
Revenu net total	16 308	14 660
Dotation à la provision pour pertes de crédit	688	597
Frais autres que d'intérêts		
Frais autres que d'intérêts bruts	11 637	10 645
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(996)	(939)
Frais autres que d'intérêts nets	10 641	9 706
Impôts sur les excédents	1 168	1 001
Excédents avant ristournes aux membres	3 811 \$	3 356 \$
Apport aux excédents par secteurs d'activité⁽³⁾		
Particuliers et Entreprises	1 853 \$	1 605 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	756	633
Assurance de dommages	1 053	1 074
Autres	149	44
	3 811 \$	3 356 \$
Retour aux membres et à la collectivité⁽⁴⁾		
Ristournes aux membres	505 \$	437 \$
Commandites, dons et bourses d'études ⁽⁵⁾	133	120
	638 \$	557 \$
Indicateurs		
Marge nette d'intérêts ⁽⁴⁾	2,29 %	2,29 %
Lever opérationnel ⁽⁶⁾	1,6	11,5
Rendement des capitaux propres ⁽⁶⁾	9,3	9,0
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁶⁾	0,22	0,22
Prêts dépréciés bruts/prêts bruts ⁽⁶⁾	0,85	0,81
Ratio d'efficacité – Particuliers et Entreprises ⁽⁶⁾	69,8	70,8
Primes d'assurance et de rentes – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁶⁾	6 496 \$	6 890 \$
Marge sur services contractuels (MSC) au bilan – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁷⁾	2 385	2 585
Primes souscrites directes – Assurance de dommages ⁽⁶⁾	7 996	7 565
Bilan et hors bilan		
Actif	510 242 \$	470 942 \$
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	314 703	289 597
Dépôts	329 494	300 946
Capitaux propres	42 312	38 690
Biens sous administration ⁽⁶⁾	673 007	600 968
Biens sous gestion ⁽⁶⁾	122 756	104 220
Actif moyen ⁽⁶⁾	496 448	447 745
Mesures des fonds propres et de la liquidité		
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽⁸⁾	23,7 %	22,2 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽⁸⁾	23,7	22,2
Ratio du total des fonds propres ⁽⁸⁾	26,1	24,2
Ratio TLAC ⁽⁹⁾	35,8	32,9
Ratio de levier ⁽⁸⁾	7,8	7,6
Ratio de levier TLAC ⁽⁹⁾	11,6	11,2
Actifs pondérés en fonction des risques ⁽⁸⁾	153 681 \$	149 621 \$
Ratio de liquidité à court terme ⁽¹⁰⁾	178 %	165 %
Ratio structurel de liquidité à long terme ⁽¹⁰⁾	132	129
Autres renseignements		
Nombre d'employés et d'employées (équivalent temps plein)	52 515	50 792

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽³⁾ Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 29 « Information sectorielle » des états financiers combinés.

⁽⁴⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 5.

⁽⁵⁾ Dont 69 M\$ en 2025 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (65 M\$ en 2024).

⁽⁶⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

⁽⁷⁾ MSC au bilan de 2 599 M\$ (2 838 M\$ au 31 décembre 2024) présentée nette de la réassurance d'un montant de 214 M\$ (253 M\$ au 31 décembre 2024). Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

⁽⁸⁾ En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

⁽⁹⁾ En vertu de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) émise par l'AMF et fondée sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

⁽¹⁰⁾ En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités de l'AMF, voir la section 4.0 « Gestion des risques ».

Faits saillants 2025 du Mouvement

Excédents avant ristournes	Revenu net total	Revenu net d'intérêts	Encours des prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	Primes souscrites directes ⁽¹⁾ – assurance de personnes	Primes souscrites directes ⁽¹⁾ – assurance de dommages	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	Ristournes aux membres	Biens sous gestion ⁽¹⁾	Biens sous administration ⁽¹⁾
3 811 M\$	16 308 M\$	8 279 M\$	314,7 G\$	6 496 M\$	7 996 M\$	23,7 %	505 M\$	122,8 G\$	673,0 G\$
+ 13,6 %	+ 11,2 %	+ 10,8 %	+ 8,7 %	- 5,7 %	+ 5,7 %	+ 1,5 %	+ 15,6 %	+ 17,8 %	+ 12,0 %

Comparaison de l'exercice 2025 à celui de 2024

- Excédents avant ristournes aux membres de 3 811 M\$, en hausse de 455 M\$, ou de 13,6 %, par rapport à ceux de l'exercice 2024.
- Revenu net total de 16 308 M\$, en hausse de 1 648 M\$, ou de 11,2 % :
 - Revenu net d'intérêts de 8 279 M\$, en hausse de 808 M\$, ou de 10,8 %, en raison principalement de la croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
 - Résultat des activités d'assurance de 2 117 M\$, en hausse de 30 M\$.
 - Résultat financier d'assurance net de 974 M\$, en hausse de 179 M\$, provenant principalement de l'évolution favorable des marchés financiers.
 - Autres revenus de 4 938 M\$, en hausse de 631 M\$, ou de 14,7 %, en raison notamment de la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
- Dotation à la provision pour pertes de crédit de 688 M\$, comparativement à 597 M\$ en 2024. La dotation de 2025 reflète une migration défavorable de la qualité du crédit et une hausse du volume dans les portefeuilles de prêts.
- Frais autres que d'intérêts bruts de 11 637 M\$, en hausse de 992 M\$, ou de 9,3 %, comparativement à 2024. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des frais liés au personnel, essentiellement attribuable à l'indexation des salaires ainsi qu'à la rémunération liée à la performance. On constate également une hausse des honoraires et des frais liés à la technologie, permettant de soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
- Retour aux membres et à la collectivité⁽²⁾ de 638 M\$, comprenant une provision pour ristournes de 505 M\$ et des remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 133 M\$, en hausse de 81 M\$, ou de 14,5 %.
- Engagements de 19 M\$ en 2025 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.
- Ratio de fonds propres de la catégorie 1A de 23,7 %, comparativement à 22,2 % au 31 décembre 2024.
- Ratio de fonds propres total de 26,1 %, comparativement à 24,2 % au 31 décembre 2024.
- Croissance de 8,3 % de l'actif total depuis le 31 décembre 2024 pour totaliser 510,2 G\$ au 31 décembre 2025.
- La Fédération a procédé au cours de l'exercice 2025 à différentes émissions de titres sur les marchés canadien, américain et internationaux. Pour plus de renseignements, voir la section « Sources de financement » aux pages 86 et 87.

Faits saillants ESG

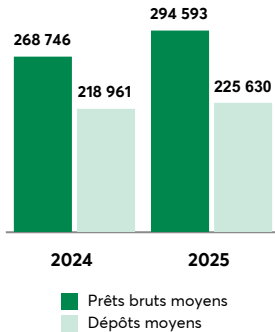
- L'action de Desjardins en matière de transition énergétique a été reconnue au début 2025 par Bloomberg, dans son classement *Third Annual Energy Supply Investment and Banking Ratios* (BloombergNEF). Ce classement compare les ratios entre le financement des énergies renouvelables et celui des énergies fossiles. Desjardins s'y classe 9^e au niveau mondial avec son ratio de 66,7 (sur la base des données 2024).
- Desjardins a rehaussé son ambition en s'engageant à contribuer à la création de plus de 10 000 logements face à la crise de l'abordabilité d'ici 2028, plutôt que les 3 000 initialement prévus. De plus, le Mouvement a lancé le fonds Amplifier, géré par Desjardins Capital, financé par six fondations et en partenariat avec la Société d'habitation du Québec, d'un montant de 50 M\$, pour accélérer le développement des projets de logements abordables à faible empreinte environnementale.
- Desjardins a réalisé sa 4^e émission d'obligations durables, portant le cumul à 2,2 G\$ depuis 2021. Ce programme vise le financement de projets à retombées environnementales ou sociales, en appui à une économie sobre en carbone et inclusive.
- Desjardins figure pour une 18^e année consécutive au classement *Corporate Knights* des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada, confirmant son engagement envers la responsabilité sociale et environnementale.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 5.

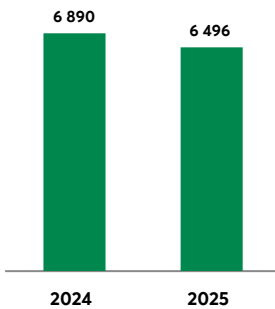
Faits saillants 2025 des secteurs d'activité

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Prêts bruts moyens et dépôts moyens⁽¹⁾Au 31 décembre
(en M\$)

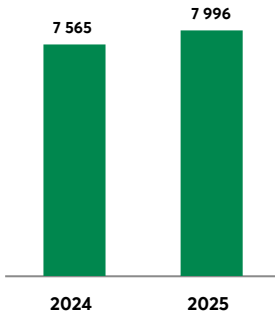
- Leader du crédit hypothécaire résidentiel et acteur de premier plan du crédit à la consommation au Québec avec des parts de marché respectives estimées à 39,0 %⁽²⁾ et 23,2 %⁽²⁾.
- 6^e au Canada en matière d'émission de cartes de crédit (sur la base des encours de 2024).
- Leader du crédit agricole au Québec, avec environ 39,8 %⁽²⁾ des parts de marché.
- Acteur de premier plan au Québec dans les secteurs commercial et industriel avec une part de marché estimée à 20,8 %⁽²⁾.
- Leader de l'épargne personnelle au Québec, notamment dans l'industrie des produits d'épargne détenus au bilan, avec une part de marché estimée à environ 35,7 %⁽²⁾.
- Excédents avant ristournes aux membres de 1 853 M\$, en hausse de 248 M\$ par rapport à 2024, en raison de la croissance du revenu net d'intérêts et des autres revenus. En contrepartie, augmentation des frais autres que d'intérêts reflétant les initiatives stratégiques afin de soutenir la croissance des activités et rehausser l'offre de service aux membres et clients.
- Croissance de 25,8 G\$, ou de 9,6 %, de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts bruts par rapport à 2024.

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Primes souscrites directes⁽¹⁾
(en M\$)

- 5^e assureur de personnes au Canada et 2^e au Québec⁽³⁾.
- 1^{er} rang au Canada et au Québec pour les placements garantis liés aux marchés⁽⁴⁾.
- 1^{er} distributeur indépendant au Canada⁽⁵⁾ pour les produits d'assurance vie.
- Nomination de Desjardins courtage en ligne au 2^e rang pour la satisfaction des investisseurs autonomes selon JD Power.
- Entente visant l'acquisition de Guardian Capital Group Limited.
- Excédents nets de 756 M\$, en hausse de 123 M\$ par rapport à 2024, en raison principalement de l'augmentation du résultat financier d'assurance net contrebalancée en partie par la hausse des frais liés au personnel, à la technologie et aux initiatives stratégiques.
- Diminution de 394 M\$, ou de 5,7 %, des primes souscrites directes par rapport à 2024 qui provient essentiellement de l'épargne-retraite collective, liée au volume inférieur des nouveaux groupes importants.

ASSURANCE DE DOMMAGES

Primes souscrites directes⁽¹⁾
(en M\$)

- 3^e assureur de dommages au Canada et en Ontario et 2^e au Québec⁽³⁾.
- Pour une 33^e année consécutive, résultat des activités d'assurance positif.
- La Personnelle a été nommée par *Forbes* dans sa liste des meilleures compagnies d'assurance à l'échelle mondiale, et se classe comme l'assureur de groupes auto et habitation le mieux coté au Canada, selon des critères de satisfaction, de fidélité, de service et de transparence.
- Livraison d'une solution omnicanale en assurance de biens pour les marques Desjardins Assurances et La Personnelle qui permet l'achat en ligne 100 % autonome.
- Excédents nets de 1 053 M\$, en baisse de 21 M\$ par rapport à 2024, en raison de la hausse des charges afférentes aux sinistres de l'exercice en cours en assurance de biens. Par ailleurs, on constate une progression des revenus des activités d'assurance essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens ainsi qu'aux affaires découlant de l'acquisition complétée en 2024 de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI).
- Progression de 431 M\$, ou de 5,7 %, des primes souscrites directes par rapport à 2024.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.⁽²⁾ Ces parts de marché sont compilées et estimées en date du 30 septembre 2025, selon une méthodologie développée par Desjardins et basées sur plusieurs sources externes, dont notamment : Banque du Canada, Statistique Canada et *Investor Economics*.⁽³⁾ Sur la base des primes souscrites directes de 2024 publiées par MSA Research en mars 2025.⁽⁴⁾ Sur la base de l'actif sous gestion de 2024 publié par *Investors Economics* au printemps 2025.⁽⁵⁾ Selon l'Insurance Report d'avril 2025 publié par *Investors Economics* et sur la base des nouvelles primes émises annualisées en 2024.

1.3 Événements importants

Nouvelle structure à la haute direction du Mouvement Desjardins

Le 2 juin dernier, le conseil d'administration a annoncé la nomination de M. Denis Dubois à titre de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins à compter du 2 septembre 2025. Il succède à M. Guy Cormier qui a occupé ce poste depuis mars 2016 jusqu'à cette date. Afin d'assurer la transition et d'épauler M. Dubois et le conseil d'administration dans la réalisation de leur mandat, M. Cormier a agi à titre de conseiller stratégique à la direction du 2 septembre à mars 2026.

Le 25 août 2025, le Mouvement Desjardins a annoncé la composition de son comité de direction à l'aube de l'entrée en fonction de son nouveau président et chef de la direction, Denis Dubois, le 2 septembre 2025. Trois nouvelles personnes ont rejoint les neuf membres qui siégeaient déjà au comité de direction.

- Chantal Gagné a accédé au poste de première vice-présidente, Assurance de personnes, après avoir occupé celui de vice-présidente, Assurance de personnes et Distribution indépendante.
- Daniel Grossi est devenu premier vice-président, Technologies de l'information. Il assumait précédemment les fonctions de chef Technologies, Exploitation et Architecture d'entreprise.
- Sébastien Vallée a été nommé premier vice-président, Gestion de patrimoine. Il occupait auparavant le poste de vice-président, Solutions de placement.

De plus, les personnes qui suivent, bien que toujours sur le comité de direction, ont de nouvelles fonctions.

- Johanne Duhaime est devenue première vice-présidente principale, Technologies et Performance organisationnelle. Elle assumait auparavant les fonctions de première vice-présidente, Technologies et Projets.
- Marie-Huguette Cormier est devenue première vice-présidente, Expérience membre et client, Coopération et Transformation humaine. Elle occupait précédemment les fonctions de première vice-présidente, Ressources humaines.
- Nathalie Larue est devenue première vice-présidente, Services aux particuliers et Vie associative. Elle occupait auparavant le poste de première vice-présidente, Services aux particuliers.

Ces changements à la haute direction s'inscrivent également dans le contexte du départ de deux membres du comité de direction.

Guardian Capital Group Limited

Le 28 août 2025, le Mouvement Desjardins a annoncé la signature d'une entente définitive visant l'acquisition de Guardian Capital Group Limited (Guardian), une société mondiale de gestion de placement cotée en bourse desservant une clientèle institutionnelle, individuelle et privée. Cette annonce fait suite à l'acquisition des réseaux de distribution d'assurance vie, et des cabinets en fonds communs et en valeurs mobilières de Guardian conclue en 2023. En vertu de l'entente définitive, Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., filiale indirecte de la Fédération, fera l'acquisition de Guardian dans le cadre d'une transaction évaluée à 1,7 G\$. La clôture de la transaction aura lieu dès l'obtention des approbations réglementaires requises et la satisfaction des autres conditions de clôture d'usage, prévues d'ici la fin du premier trimestre de 2026. Les résultats de ces activités seront comptabilisés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

1.4 Orientations stratégiques et objectifs financiers

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Au cours des dernières années, l'organisation a fait des progrès significatifs dans la réalisation de ses orientations prévues à son plan stratégique. L'année 2025 a été marquée par une simplification et une clarification du plan stratégique du Mouvement Desjardins afin de mieux concentrer ses efforts sur la réalisation de six orientations clés dans le plan stratégique 2026-2029 :

- Rehausser l'expérience membre et client.
- Assurer la pérennité du Mouvement par une croissance durable.
- Simplifier et renforcer notre exécution.
- Ancrer nos pratiques d'affaires dans les données, l'analytique et l'intelligence artificielle.
- Diversifier, planifier et accélérer le développement des talents.
- Concrétiser nos ambitions environnementales.

Ces orientations stratégiques contribuent à mettre en œuvre un Mouvement simple, humain, moderne et performant pour ses membres et clients, mais aussi ses employés, gestionnaires, administratrices et administrateurs.

La mission du Mouvement Desjardins est, en tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, d'accompagner ses membres et clients dans leur autonomie financière.

Des renseignements supplémentaires sur les stratégies et priorités pour 2026 des secteurs d'activité, qui s'inscrivent dans les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, sont fournis à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

OBJECTIFS FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins établit des objectifs financiers qui servent à lui donner les moyens de concrétiser sa mission et son plan stratégique en assurant un niveau de rentabilité qui lui permet d'atteindre ses objectifs de retour à la collectivité, d'assurer sa pérennité et de soutenir sa croissance. C'est notamment grâce à une excellente solidité financière ainsi qu'à un niveau de capitalisation élevé qu'il continue de soutenir activement ses membres et clients et la collectivité.

La performance de l'organisation est suivie à l'aide d'indicateurs clés, alignés sur sa mission, conformément aux orientations du plan stratégique. Il est donc essentiel de viser l'atteinte d'objectifs à moyen terme liés à la performance financière puisque celle-ci contribue à rendre disponibles les leviers nécessaires à la réalisation de cette mission.

Au cours des dernières années, le Mouvement Desjardins a investi significativement dans des initiatives visant à soutenir sa croissance, ainsi que dans le développement de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires. Ces décisions étaient alignées sur le plan stratégique et appuyées par une excellente capitalisation. Elles ont également permis au Mouvement de maintenir sa trajectoire de croissance tout en améliorant globalement son niveau de performance.

Pour 2026, conformément à la récente mise à jour du plan stratégique, les indicateurs financiers ont été actualisés afin de renforcer le suivi de la performance. Il importe de rappeler que les indicateurs clés à moyen terme présentés ci-dessous ne tiennent pas compte de la répercussion que les événements extraordinaires pourraient avoir sur la capacité du Mouvement Desjardins de les atteindre.

Indicateurs clés	Objectifs annuels à moyen terme
Croissance du revenu net total ⁽¹⁾	≥ 8 %
Levier opérationnel ⁽¹⁾	≥ 2 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽²⁾	niveau élevé
Rendement des capitaux propres ⁽¹⁾	> 8 %

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Le tableau ci-dessous présente quant à lui les objectifs financiers à moyen terme tel que présentés dans le rapport de gestion 2024 ainsi que les résultats obtenus en 2025 pour chacun des indicateurs.

Indicateurs clés 2025	Objectifs annuels à moyen terme	Résultats 2025
Levier opérationnel ⁽¹⁾	> 0 %	1,6 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽²⁾	niveau élevé	23,7 %
Rendement des capitaux propres ⁽¹⁾	> 8 %	9,3 %

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Performance globale de 2025

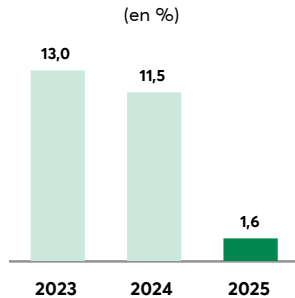
Cette section fait état du suivi des résultats obtenus par rapport aux objectifs énoncés pour 2025 et présentés dans le rapport de gestion annuel 2024. Les excédents avant ristournes aux membres pour l'exercice 2025 sont de 3 811 M\$, en hausse comparativement à l'exercice précédent. Le secteur Particuliers et Entreprises, qui a bénéficié d'une hausse du revenu net d'intérêts liée principalement à la croissance des affaires, a contribué de manière positive aux excédents avant ristournes aux membres de l'exercice. De plus, le secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes présente une augmentation des autres revenus ainsi qu'une hausse du revenu net lié aux activités d'assurance, attribuable notamment à l'évolution favorable des marchés financiers. Finalement, la hausse des frais autres que d'intérêts a permis de soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.

Indicateurs clés pour 2025

Levier opérationnel⁽¹⁾⁽³⁾ :
mesure de pérennité et de rentabilité.

Résultats obtenus en 2025 :

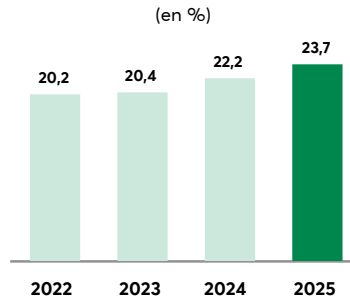
Le levier opérationnel s'est établi à 1,6 %, conformément à l'objectif de maintenir un ratio positif. En 2023 et en 2024, le levier opérationnel avait bénéficié d'une croissance plus importante du revenu net lié aux activités d'assurance, combinée à une croissance plus limitée des frais autres que d'intérêts à la suite des mesures d'efficience mises en place.



Ratio de fonds propres de la catégorie 1A⁽²⁾ :
mesure de la solidité financière du Mouvement Desjardins.

Résultats obtenus en 2025 :

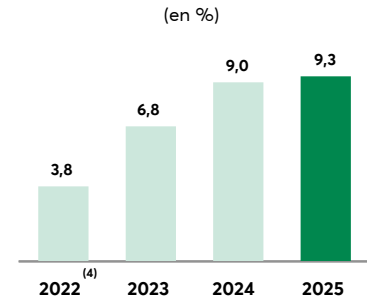
Au 31 décembre 2025, ce ratio était de 23,7 %, soit un niveau élevé par rapport aux exigences réglementaires.



Rendement des capitaux propres⁽¹⁾ :
mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients.

Résultats obtenus en 2025 :

Cet indicateur s'est établi à 9,3 %, ce qui dépasse l'objectif d'atteindre un niveau supérieur à 8 %.



⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

⁽²⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

⁽³⁾ En raison des modifications à certaines rubriques des états financiers afin de refléter la nouvelle nomenclature exigée à la suite de l'adoption de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, avec retraitement des données comparatives pour l'exercice 2022 seulement, les données pour calculer le levier opérationnel selon la nouvelle nomenclature ne sont pas disponibles pour les exercices précédant 2023.

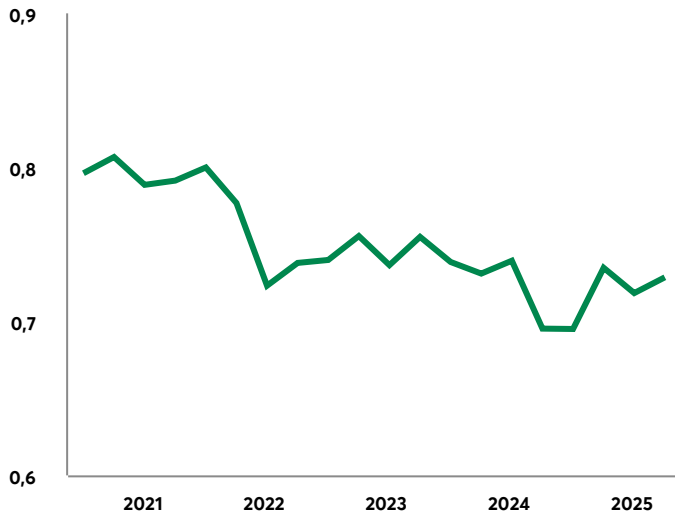
⁽⁴⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter l'exercice 2022 pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES

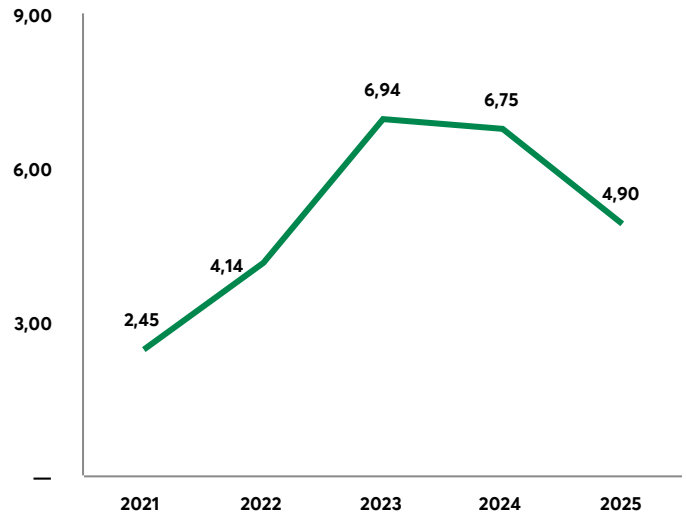
La performance du Mouvement Desjardins réalisée au cours des dernières années a été globalement positive permettant notamment de maintenir le ratio de fonds propres de la catégorie 1A au-dessus de la moyenne de l'industrie. En 2026, l'économie canadienne continuera de s'adapter aux nouvelles politiques tarifaires mises en place par les États-Unis. À cet égard, la révision de certaines dispositions de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) ajoute une incertitude supplémentaire et pourrait entraîner des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement nord-américaines. Malgré ce contexte, la croissance de l'économie devrait rester modérée, tandis que le taux directeur se stabilisera près de son niveau actuel. Enfin, les perspectives pour le secteur financier canadien resteront favorables, portées par la croissance des revenus et les mesures d'efficience.

1.5 Environnement économique et perspectives

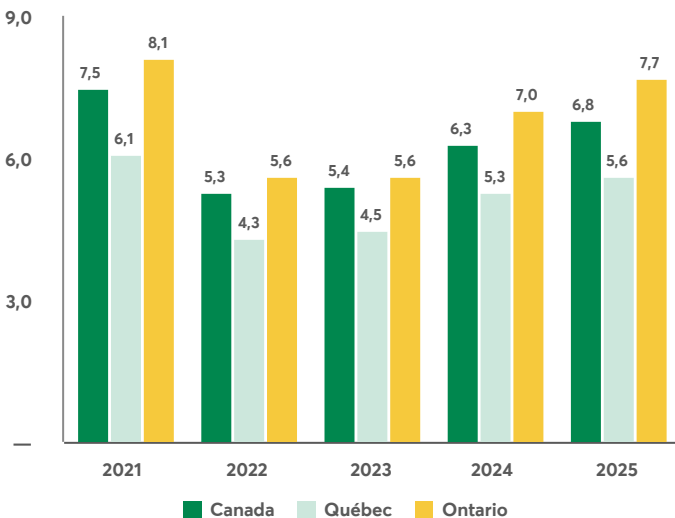
Évolution du dollar CA par rapport au dollar US
(en date de fin de trimestre)
(en \$ US / \$ CA)



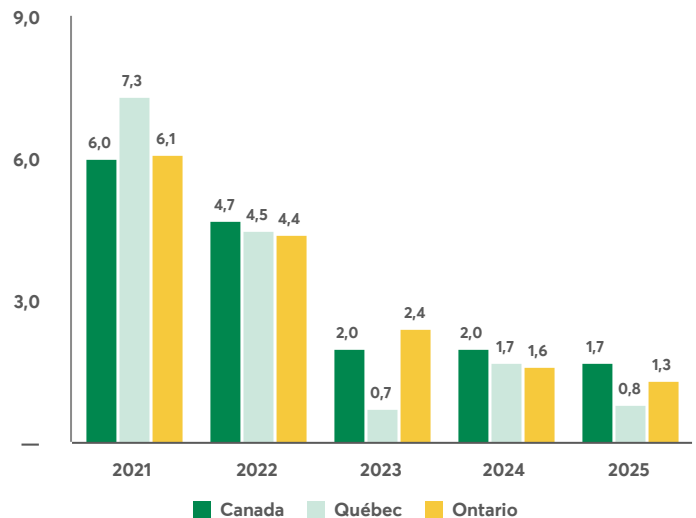
Évolution du taux préférentiel
(moyenne annuelle)
(en %)



Évolution du taux de chômage
(moyenne annuelle)
(en %)



Croissance annuelle du PIB
(en %)



Économie mondiale

La croissance de l'économie mondiale a ralenti en 2025 comparativement à 2024. L'incertitude liée aux politiques de l'administration Trump aux États-Unis a été un facteur majeur de la baisse de cadence, bien que l'activité économique ait mieux supporté que prévu les hausses de tarifs. Au début de l'année, on a remarqué une forte progression des exportations vers les États-Unis afin de devancer les annonces de nouveaux tarifs douaniers. Un ressac a eu lieu par la suite. La guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine a culminé au printemps, mais des ententes entre ces deux pays ont atténué les conséquences néfastes pour la croissance économique et le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement. De plus, la Chine est parvenue à soutenir une partie de ses exportations en diversifiant leur destination, si bien que la production industrielle est demeurée assez résiliente. La demande intérieure chinoise a connu plus de difficultés, notamment à cause d'un marché immobilier qui est resté moribond en 2025. En Europe, la croissance du PIB réel a été à nouveau plutôt lente, l'incertitude entourant la politique commerciale américaine ayant aussi affecté la région. L'Allemagne a notamment enregistré des baisses ou des stagnations du PIB réel au printemps et à l'été avant une modeste croissance à la fin de l'année. La croissance du PIB réel mondial sur l'ensemble de 2026 devrait diminuer légèrement par rapport à celle de 2025. Les effets négatifs de l'incertitude des politiques commerciales devraient s'estomper peu à peu et des taux d'intérêt directeurs assez faibles offriront un certain soutien aux principales économies avancées. Évidemment, de nouveaux tarifs ou contraintes commerciales pourraient compliquer la situation. Le PIB réel mondial devrait croître de 3,1 % en 2026.

États-Unis

L'économie américaine a présenté une trajectoire marquée par des fluctuations importantes en 2025, dues en grande partie aux orientations économiques et budgétaires mises en œuvre par la nouvelle administration entrée en fonction en janvier. Une poussée des importations effectuée en anticipation des nouveaux tarifs a comblé une partie importante de la demande intérieure au premier trimestre et a provoqué une baisse du PIB réel. Un rebond de ce dernier a eu lieu au printemps alors que les importations ont chuté, notamment avec les tarifs de réciprocité annoncés en avril et avec l'escalade de la guerre commerciale avec la Chine. En dehors des aléas de la politique commerciale, l'économie américaine a fortement profité en 2025 de l'engouement envers l'intelligence artificielle, qui a stimulé l'investissement privé en équipements informatiques et en logiciels contribuant de manière notable à la progression du PIB réel. La baisse des tensions avec la Chine, les annonces d'ententes commerciales partielles entre les États-Unis et d'autres pays et le passage du *One Big Beautiful Bill* ont aussi entraîné une amélioration de la confiance des consommateurs et des entreprises après un printemps plus difficile. La plus longue impasse budgétaire qui a paralysé le gouvernement fédéral entre le 1^{er} octobre et la mi-novembre a cependant ravivé l'incertitude. La croissance du PIB réel est néanmoins restée assez forte au quatrième trimestre. On a vu en cours d'année un ralentissement du marché du travail, notamment au sein de la fonction publique. Cela a amené la Réserve fédérale à recommencer à diminuer ses taux directeurs à partir de l'automne, et ce, malgré que l'inflation soit demeurée plus élevée que sa cible. Sur l'ensemble de 2025, il est estimé que le PIB réel a crû de 2,3 % après un gain de 2,8 % en 2024. La croissance économique au début de 2026 sera tirailée entre les effets négatifs durables des tarifs, les conséquences positives des baisses d'impôts décrétées en 2025 et le rebond post-impasse budgétaire. L'inflation pourrait toutefois demeurer plus élevée que la cible de la Réserve fédérale en première moitié d'année. La croissance de l'investissement des entreprises lié à l'intelligence artificielle pourrait s'atténuer. Les élections de mi-mandat du 3 novembre 2026 risquent d'amplifier l'incertitude. On s'attend à une croissance de 2,8 % du PIB réel américain en 2026.

Canada

Alors que les inquiétudes étaient vives au début de 2025, les effets néfastes des tensions commerciales avec les États-Unis ont été moins prononcés qu'on le pensait sur l'économie canadienne. Près de 90 % des biens canadiens exportés vers les États-Unis bénéficient d'exemptions associées à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) et ne sont pas assujettis à des tarifs douaniers. Ainsi, le tarif effectif sur l'ensemble des biens importés aux États-Unis en provenance du Canada n'était que d'environ 4 % en novembre (dernière donnée disponible), soit l'un des plus faibles niveaux au sein des pays industrialisés. Cela dit, certaines industries font face à d'importants tarifs sectoriels et souffrent nettement plus des tensions commerciales. C'est notamment le cas des produits automobiles, de l'acier, de l'aluminium et du bois d'œuvre. À ces difficultés, il faut ajouter le ralentissement de la demande découlant d'une croissance plus faible de la population et des nombreux renouvellements de prêts hypothécaires à des taux plus élevés, et ce, même si les taux directeurs de la Banque du Canada ont diminué à quatre reprises en 2025. Après un premier semestre mouvementé en raison des effets temporaires de l'introduction de certains tarifs, la progression du PIB réel canadien s'est stabilisée en deuxième moitié d'année à un niveau légèrement inférieur au potentiel. Le marché du travail a connu des difficultés à l'été, mais une reprise a été observée à l'automne. L'abolition de la taxe sur le carbone dans la plupart des provinces et le retrait de plusieurs tarifs de réciprocité sur les importations canadiennes en provenance des États-Unis ont permis à l'inflation de converger vers la cible médiane de 2 %. Au bout du compte, le PIB réel canadien devrait croître de 1,7 % en 2025, après un gain de 2,0 % en 2024. La croissance devrait rester assez modeste en 2026 avec un gain prévu du PIB réel de 1,3 %.

Québec

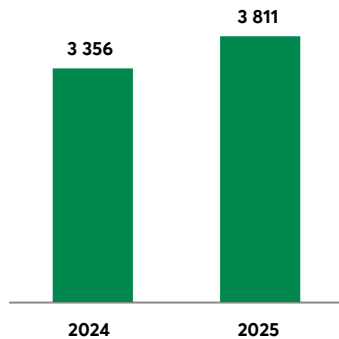
L'économie québécoise a entamé l'année 2025 sur une note particulièrement dynamique, portée par une hausse des exportations visant à devancer l'entrée en vigueur de tarifs douaniers. Bien que les taux effectifs se soient révélés globalement inférieurs aux attentes, certains secteurs, notamment l'acier, l'aluminium, les camions, les autobus et les produits de bois, ont fait l'objet de tarifs sectoriels, qui ont contribué à faire passer le niveau moyen des tarifs appliqués au Québec au-dessus de celui observé à l'échelle nationale (estimé à 6,3 % en novembre). Malgré une grande incertitude, la demande intérieure est demeurée solide. Toutefois, la forte contraction des exportations internationales a lourdement pesé sur l'activité économique, celles-ci ayant reculé à un rythme annualisé de 28 % au deuxième trimestre. L'économie québécoise a néanmoins évité une récession technique en renouant avec la croissance au troisième trimestre, soutenue par une progression des investissements privés et publics, et par un marché du travail relativement résilient. À plus long terme, les mesures restrictives en matière d'immigration freineront significativement la croissance de la population en âge de travailler. Ainsi, en cas de détente des tensions commerciales avec les États-Unis, la création d'emplois en 2026 risque d'être davantage limitée par la disponibilité de main-d'œuvre que par la conjoncture, ce qui devrait ramener le taux de chômage autour de 5 % en cours d'année. Globalement, après une progression estimée à 0,8 % en 2025, le PIB réel de la province devrait croître de 1,1 % en 2026.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs du Mouvement Desjardins est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

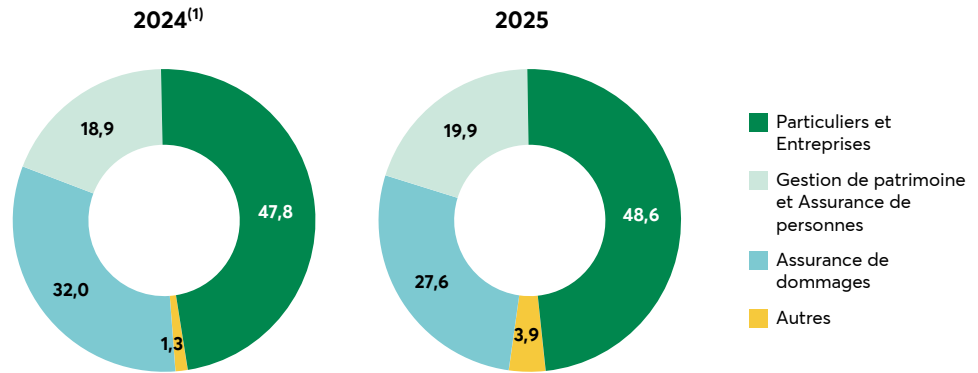
2.0 Revue des résultats financiers

2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2025

Excédents avant ristournes aux membres
(en M\$)



Contributions des secteurs aux excédents avant ristournes aux membres
(en %)



EXCÉDENTS DE 2025

Pour l'exercice 2025, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 3 811 M\$, en hausse de 455 M\$ ou de 13,6 % par rapport à ceux de l'exercice 2024. Cette augmentation s'explique notamment par la performance du secteur Particuliers et Entreprises, qui a bénéficié d'une hausse du revenu net d'intérêts liée principalement à la croissance des affaires, compensée en partie par une augmentation de la dotation à la provision pour pertes de crédit. Le secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes enregistre une progression des autres revenus ainsi qu'une hausse du revenu net lié aux activités d'assurance, attribuable notamment à l'évolution favorable des marchés financiers. Quant au secteur de l'Assurance de dommages, il affiche une bonne performance, similaire à celle réalisée en 2024. La croissance des excédents est atténuée par une hausse des frais autres que d'intérêts, permettant de soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et clients dans leur autonomie financière, mission qu'il a poursuivie au cours de l'exercice de 2025.

- **Montant total retourné aux membres et à la collectivité⁽²⁾** de 638 M\$, comparativement à 557 M\$ pour l'exercice 2024.
 - Provision pour ristournes de 505 M\$, en hausse de 68 M\$ par rapport à l'exercice 2024.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 133 M\$, comparativement à 120 M\$ pour l'exercice précédent, dont 69 M\$ en 2025 et 65 M\$ en 2024 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
 - Engagements de 19 M\$ en 2025 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.
- **Rendement des capitaux propres de 9,3 %**, comparable à celui de 9,0 % pour l'exercice 2024.

Le tableau suivant présente le calcul du rendement des capitaux propres.

Tableau 5 – Rendement des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025	2024
Excédents avant ristournes aux membres	3 811 \$	3 356 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(112)	(133)
Part revenant au Groupe avant ristournes aux membres	3 699 \$	3 223 \$
Capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe	39 866 \$	35 712 \$
Rendement des capitaux propres⁽¹⁾	9,3 %	9,0 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 5.

REVENU NET TOTAL

Le revenu net total a atteint **16 308 M\$**, en hausse de 1 648 M\$, ou de 11,2 %, par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts et des obligations subordonnées. Il est sensible aux variations des taux d'intérêt et des volumes, aux stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers, ainsi qu'à la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, le tableau 6 présente son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif, alors que le tableau 7 illustre le détail des effets sur ce revenu des variations des volumes et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif.

Le revenu net d'intérêts s'est élevé à **8 279 M\$**, en hausse de 808 M\$, ou de 10,8 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises, compensée en partie par la hausse de l'encours moyen des dépôts. La marge nette d'intérêts du Mouvement est demeurée stable à 2,29 %⁽¹⁾.

Revenu net d'intérêts
(en M\$)



Tableau 6 – Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyen

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025			2024		
	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif portant intérêt⁽¹⁾						
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	74 081 \$	2 436 \$	3,29 %	64 146 \$	2 477 \$	3,86 %
Prêts	325 576	15 471	4,75	294 732	15 288	5,19
Total de l'actif portant intérêt	399 657	17 907	4,48	358 878	17 765	4,95
Autres actifs	96 791			88 867		
Total de l'actif	496 448 \$	17 907 \$	3,61 %	447 745 \$	17 765 \$	3,97 %
Passif portant intérêt⁽¹⁾						
Dépôts	316 955 \$	7 516 \$	2,37 %	289 585 \$	8 056 \$	2,78 %
Obligations subordonnées	4 743	189	3,98	3 540	165	4,66
Autres éléments de passif	44 827	1 923	4,29	35 460	2 073	5,85
Total du passif portant intérêt	366 525	9 628	2,63	328 585	10 294	3,13
Autres passifs	89 403			82 532		
Capitaux propres	40 520			36 628		
Total du passif et des capitaux propres	496 448 \$	9 628 \$	1,94 %	447 745 \$	10 294 \$	2,30 %
Revenu net d'intérêts		8 279 \$			7 471 \$	

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 5.

Tableau 7 – Incidences sur le revenu net d'intérêts des modifications des volumes et des taux

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	2025/2024		Augmentation (diminution)		
	Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts	Volume moyen	Taux moyen
(en millions de dollars et en pourcentage)					
Actif portant intérêt ⁽¹⁾					
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9 935 \$	(0,57) %	(41) \$	383 \$	(424) \$
Prêts	30 844	(0,44)	183	1 609	(1 426)
Variation du revenu d'intérêts			142	1 992	(1 850)
Passif portant intérêt ⁽¹⁾					
Dépôts	27 370 \$	(0,41) %	(540) \$	755 \$	(1 295) \$
Obligations subordonnées	1 203	(0,68)	24	56	(32)
Autres éléments de passif	9 367	(1,56)	(150)	549	(699)
Variation des frais d'intérêts			(666)	1 360	(2 026)
Variation du revenu net d'intérêts			808 \$	632 \$	176 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 5.

REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Le revenu net lié aux activités d'assurance s'est établi à 3 091 M\$⁽¹⁾, en hausse de 209 M\$, ou de 7,3 %, par rapport à 2024. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

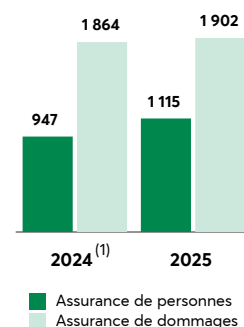
- Résultat des activités d'assurance de 617 M\$, en hausse de 27 M\$, ou de 4,6 %, en raison de la mise à jour d'hypothèses actuarielles ayant eu un effet globalement favorable, ainsi que de la croissance des affaires.
- Résultat financier d'assurance net de 498 M\$, en hausse de 141 M\$, ou de 39,5 %. Cette augmentation est essentiellement attribuable à l'évolution favorable des marchés financiers, ainsi qu'à la variation négative de la juste valeur qu'avait connu certains titres de placement en infrastructures au cours de l'exercice comparatif.

Secteur Assurance de dommages

- Résultat des activités d'assurance de 1 474 M\$, en hausse de 14 M\$, ou de 1,0 %, en raison essentiellement de la croissance des primes en assurance automobile et de biens, ainsi qu'aux affaires découlant de l'acquisition de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard. De plus, les charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs ont été inférieures à celles de 2024. Cette variation a été compensée par les charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours supérieures.
- Résultat financier d'assurance net de 428 M\$, en hausse de 24 M\$, ou de 5,9 % en raison notamment de l'effet de la désactualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus inférieur, compensé en partie par des gains nets sur actions inférieurs à ceux de l'exercice 2024.

Une analyse plus détaillée se trouve dans la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité » de ce rapport de gestion.

Revenu net lié aux activités d'assurance
(en M\$)



⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽¹⁾ La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

AUTRES REVENUS

Tableau 8 – Autres revenus

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2025	2024
Frais de service sur les dépôts et les paiements	569 \$	527 \$
Commissions sur les prêts et les cartes	1 079	1 038
Services de courtage et de fonds de placement	1 595	1 480
Honoraires de gestion et de services de garde	1 091	901
Autres revenus (pertes) nets de placement	(66)	(205)
Revenus (pertes) de change	422	241
Autres	248	325
Total des autres revenus	4 938 \$	4 307 \$

Les autres revenus se sont élevés à 4 938 M\$, en hausse de 631 M\$, ou de 14,7 %, par rapport à ceux de l'exercice 2024, en raison des éléments suivants :

- **Frais de service sur les dépôts et les paiements de 569 M\$**, en hausse de 42 M\$, ou de 8,0 %, provenant principalement de la croissance des affaires.
- **Commissions sur les prêts et les cartes de 1 079 M\$**, en hausse de 41 M\$, ou de 3,9 %, en raison principalement de la croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit.
- **Services de courtage et de fonds de placement de 1 595 M\$**, en hausse de 115 M\$, ou de 7,8 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 - Augmentation des revenus attribuable aux activités de marché des capitaux.
- **Honoraires de gestion et de services de garde de 1 091 M\$**, en hausse de 190 M\$, ou de 21,1 %, en raison essentiellement de l'augmentation des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
- **Pertes nettes de placement de 66 M\$**, comparativement à 205 M\$ en 2024, la variation s'explique principalement par des pertes sur disposition de titres supérieures en 2024.
- **Revenus (pertes) de change de 422 M\$**, en hausse de 181 M\$, ou de 75,1 %, en raison de la fluctuation de la valeur des contrats de change.
- **Autres revenus de 248 M\$**, en baisse de 77 M\$, ou de 23,7 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse de la contrepartie éventuelle à payer, dans le cadre de l'acquisition en 2015 des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm), découlant de l'évolution favorable des sinistres repris assujettie alors qu'une diminution découlant de l'évolution défavorable des sinistres repris assujettie était constatée en 2024.
 - Gain sur disposition d'un placement constaté en 2024.

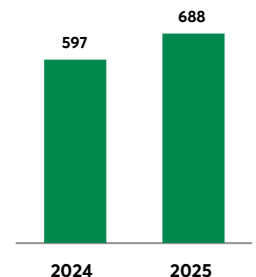
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 688 M\$, comparativement à 597 M\$ en 2024. La dotation de 2025 reflète une migration défavorable de la qualité du crédit et une hausse du volume dans les portefeuilles de prêts.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2025 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,22 % en 2025, soit un ratio comparable à celui de 2024.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts de 0,85 %, comparativement à 0,81 % au 31 décembre 2024. Cette augmentation s'explique par la hausse du volume de prêts dépréciés bruts, principalement dans les portefeuilles de prêts aux entreprises.

Dotation à la provision pour pertes de crédit
(en M\$)



Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit.

Tableau 9 – Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025	2024
Dotation à la provision pour pertes de crédit totale	688 \$	597 \$
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières	8	(2)
Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan	680 \$	599 \$
Prêts bruts moyens⁽¹⁾	305 258 \$	278 048 \$
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit⁽¹⁾	0,22 %	0,22 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS BRUTS

Tableau 10 – Frais autres que d'intérêts bruts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025	2024
Salaires et avantages du personnel		
Salaires	4 683 \$	4 275 \$
Avantages du personnel	1 292	1 208
	5 975	5 483
Honoraires	921	821
Technologie	1 306	1 217
Commissions	867	790
Frais d'occupation	401	397
Communications	410	375
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	172	148
Autres	1 585	1 414
Total des frais autres que d'intérêts bruts	11 637 \$	10 645 \$

Les frais autres que d'intérêts bruts ont totalisé 11 637 M\$, en hausse de 992 M\$, ou de 9,3 %, comparativement à ceux de 2024, en raison des éléments suivants :

- **Salaires et avantages du personnel de 5 975 M\$**, en hausse de 492 M\$, ou de 9,0 %, par rapport à 2024, en raison notamment de l'indexation des salaires ainsi qu'à la rémunération liée à la performance.
- **Honoraires de 921 M\$**, en hausse de 100 M\$, ou de 12,2 %, par rapport à 2024, permettant de soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
- **Technologie de 1 306 M\$**, en hausse de 89 M\$, ou de 7,3 %, par rapport à 2024, notamment en raison des frais de service d'infonuagique.
- **Commissions de 867 M\$**, en hausse de 77 M\$, ou de 9,7 %, par rapport à 2024, en lien avec la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
- **Frais d'occupation de 401 M\$**, soit un montant comparable à 2024.
- **Communications de 410 M\$**, en hausse de 35 M\$, ou de 9,3 %, par rapport à 2024 attribuable à une augmentation des dépenses de publicité et des frais de poste.
- **Taxes d'affaires et impôts sur le capital de 172 M\$**, en hausse de 24 M\$, ou de 16,2 %, par rapport à 2024 attribuable principalement à l'augmentation de la prime annuelle payable pour la protection des dépôts.
- **Autres frais de 1 585 M\$**, en hausse de 171 M\$, ou de 12,1 %, par rapport à 2024 attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement par cartes de crédit.
 - Provisions relatives aux éventualités à l'égard de nos activités.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui est une coopérative de services financiers, soit les caisses et la Fédération, est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

- **Charge d'impôts sur les excédents après ristournes aux membres de 1 041 M\$,** en hausse de 149 M\$, par rapport à celle de l'exercice 2024.
 - Taux d'imposition effectif sur les excédents après ristournes aux membres⁽¹⁾ de 23,3 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, comparable à celui de 22,8 % pour l'exercice 2024.

La note complémentaire 26 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars et en pourcentage.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services, et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts. Pour l'exercice 2025, la charge d'impôts indirects s'est élevée à 2 084 M\$, comparativement à 1 991 M\$ en 2024.

2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ainsi qu'Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées dans la préparation de l'information financière des secteurs d'activité. Les transactions entre les secteurs sont généralement comptabilisées selon les ententes en vigueur entre celles-ci.

En 2025, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter la façon dont la direction évalue la performance des secteurs. Cette présentation tient compte de la révision du modèle d'allocation sectorielle des frais autres que d'intérêts. Ainsi, certains frais autres que d'intérêts ont été reclassés de la rubrique Autres vers le secteur Particuliers et Entreprises, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et le secteur Assurance de dommages. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

PROFIL

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Fort d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des membres et clients particuliers et entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins est un leader dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers partout au Canada.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial. Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services par l'intermédiaire du réseau des caisses et de leurs centres Desjardins Entreprises et du Centre d'affaires Services aux Entreprises, soit en personne, au téléphone ou par Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

ACTIVITÉS

- **Gestion financière :**
 - En complément des services en caisse et aux guichets automatiques, les plateformes en ligne AccèsD et AccèsD Affaires, accessibles sur le Web et via notre application pour appareils mobiles, offrent une variété de transactions tels que les paiements et les virements, permettant aux particuliers et aux entreprises de gérer facilement leurs finances.
- **Épargne et placements :**
 - Regroupent des produits distribués par les caisses, les centres Desjardins Entreprises et du Centre d'affaires Services aux Entreprises, tels que les fonds communs de placement (Fonds Desjardins), les placements garantis liés aux marchés (PGLM), l'offre d'épargne garantie, de même que les produits de rentes et spécifiquement pour les entreprises, le Compte Avantage Entreprises et le compte de Trésorerie Desjardins Entreprises.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

- **Financement :**
 - **Crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation.
 - **Crédit à la consommation**, y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les prêts et marges de crédit personnels, les prêts étudiants ainsi que les solutions de financement Accord D.
 - **Crédit aux entreprises**, qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.
 - Offre de financement et d'investissement adaptée pour le transfert d'entreprises incluant un parcours d'accompagnement qui va au-delà de la transaction financière.
- **Paiement :**
 - Regroupe les services de paiement par carte de débit et de crédit pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement électronique et les transferts de fonds nationaux et internationaux.
- **Marché des capitaux :**
 - Répond aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions, une offre de produits dérivés, ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe. Les services sont réalisés par l'intermédiaire d'équipes de professionnels expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.
- **Capital de développement et de risque (Desjardins Capital) :**
 - Se spécialise dans l'investissement direct et indirect dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec.
 - Valorise, accompagne et favorise la pérennité des PME du Québec.
 - À titre de gestionnaire de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD), Desjardins Capital encourage l'épargne chez les Québécois et les Québécoises.
 - Accompagne et outille de façon personnalisée avec ses solutions adaptées, un conseil stratégique et des services à valeur ajoutée pour les entreprises dans les différentes étapes de démarrage, de croissance ou de transfert.
- **Services spécialisés :**
 - Comprennent notamment les services internationaux, les services bancaires et de gestion de trésorerie, les solutions employeurs Desjardins (gestion de la paie, gestion des ressources humaines et épargne-retraite collective), les solutions d'affacturage ainsi que le financement spécialisé pour la clientèle institutionnelle, le secteur des technologies, les secteurs de la franchise et de la santé et les bureaux de professionnels.
 - S'ajoutent également :
 - L'initiative visant à faciliter la mise en chantier, le développement et la construction de logements abordables;
 - Les services pour propriétaires de l'écosystème habitation de Desjardins qui vont au-delà du financement pour les projets d'habitation, tels qu'un accompagnement pour l'achat, la vente, la rénovation, la construction et l'entretien d'un lieu de vie;
 - Services Financiers Collabria inc. qui offre un programme de cartes de crédit grand public et professionnelles en marque blanche des réseaux Mastercard et Visa, adapté aux besoins des membres et clients des coopératives financières et des petites institutions financières.

RÉALISATIONS DE 2025

- **L'accompagnement des membres et clients demeure une priorité dans le contexte économique actuel.** Les stratégies d'accompagnement proactives se poursuivent auprès des membres particuliers et entreprises qui sont plus à risque de difficulté financière (hausse des prix, taux de faillite élevé, secteur agricole sous pression, etc.) :
 - Dans un contexte de tensions commerciales, les équipes ont été mobilisées afin de joindre les membres entreprises touchés par l'imposition des tarifs douaniers américains. Cette intervention ciblée a permis d'offrir un accompagnement personnalisé et proactif, renforçant ainsi notre rôle de partenaire stratégique auprès de notre clientèle d'affaires.
- **Une expérience numérique rehaussée et simplifiée :**
 - Déploiement de la nouvelle solution d'octroi de prêts personnels qui permet aux membres de faire leur demande entièrement en ligne ou d'obtenir un appui au moment qui leur convient.
 - Déploiement du clavardage à même l'application mobile qui permet d'accompagner les membres lorsqu'ils le souhaitent.
 - Poursuite de l'amélioration des fonctionnalités sur AccèsD qui simplifie pour nos membres et clients la gestion de leurs produits bancaires en ligne, notamment pour les épargnes à terme, les cartes débit, les paiements électroniques et les paiements hypothécaires.
 - Évolution de la page d'accueil d'AccèsD Affaires afin d'offrir aux entrepreneurs une expérience de navigation rapide, simple et fluide dans la gestion de leurs finances en mode autonome.
 - Évolution du virement Interac afin de mieux répondre aux besoins des entrepreneurs (ex : activation pour les comptes à deux signatures, virements programmés, affichage de la raison sociale lors de l'inscription au dépôt automatique, etc.).
 - Poursuite du déploiement de l'assistant virtuel Alvie, par exemple avec le déploiement d'une astuce encourageant l'épargne.
- **Amélioration des offres aux entrepreneurs :**
 - Rehaussement de notre accompagnement auprès des entreprises des secteurs manufacturier et agricole grâce au développement d'offres spécialisées (manufacturière, grandes fermes, relève agricole) et à la mise en place d'équipes dédiées.
- **Renforcer notre rôle de leader socioéconomique :**
 - Octroi de 5 M\$ aux entrepreneurs du Québec et de l'Ontario dans le cadre du programme du Fonds C. Une aide financière non remboursable pouvant atteindre 20 000 \$ a été accordée à 718 entreprises en 2025 pour, entre autres, favoriser l'innovation, accélérer la transformation numérique et investir dans des équipements écoénergétiques. Depuis 2020, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de près de 29 M\$ dans le cadre de ce programme.
 - Desjardins a rehaussé son ambition en s'engageant à contribuer à la création de plus de 10 000 logements face à la crise de l'abordabilité d'ici 2028, plutôt que les 3 000 initialement prévus. Grâce à nos partenariats structurants, nos actions se traduisent par des résultats concrets depuis 2022 : 1 861 logements sont déjà en exploitation et 2 722 logements supplémentaires sont en réalisation. De plus, Desjardins a uni ses forces à six fondations ainsi qu'à la Société d'habitation du Québec pour créer le fonds Amplifier. Géré par Desjardins Capital et financé par ces partenaires, ce levier d'investissement de 50 M\$ vise à accélérer le développement de logements abordables à faible empreinte environnementale partout au Québec. Cet engagement commun renforce notre capacité à répondre aux besoins des communautés et à soutenir la transition vers un avenir durable.

- Le secteur continue de déployer graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, notamment :
 - Lancement d'un guide ESG pour initier la discussion dans le secteur agricole. Il vise à identifier les pratiques actuelles des entrepreneurs, leurs forces et zones de risque, afin de les accompagner dans la gestion des enjeux et la découverte d'opportunités liées aux aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.
 - Contribution à l'amélioration du produit de prêt accélérateur de la Banque de développement du Canada (BDC) afin d'élargir l'admissibilité au programme. Ce produit vise à aider les clientèles entreprises sous desservies (femmes, autochtones, minorités visibles, LGBTQ+, nouvel arrivant) ayant moins de 10 M\$ de revenus, à obtenir du financement pour un fonds de roulement et illustre notre engagement envers la diversité.
- Conseils en matière de sécurité et prévention de la fraude :**
 - Poursuite de notre partenariat avec Cybereco qui propose aux entreprises des outils et des informations pertinentes pour les aider à s'outiller en cybersécurité.
- Reconnaissances remportées :**
 - Le magazine The Banker a nommé Desjardins Institution bancaire de l'année (Bank of the Year) au Canada en 2025.
 - Desjardins a reçu 2 distinctions lors du gala des *Digital Cx Awards* : un prix pour les astuces financières d'Alvie dans la catégorie « Meilleure mise en œuvre technologique pour l'expérience client numérique au Canada » et une mention d'honneur du jury pour notre stratégie de transformation afin de souligner la façon dont nous avons fait croître l'adoption numérique.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- Marché canadien :**
 - Selon le BSIF, l'industrie financière canadienne comptait 79 institutions bancaires canadiennes et étrangères en 2026.
 - L'encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) dans l'industrie des services bancaires est estimé à 8 266,2 G\$ au 31 décembre 2025, soit une augmentation annuelle de 11,8 %, comparativement à une hausse de 14,3 % à la fin de 2024. L'augmentation en 2025 s'explique par l'amélioration des rendements offerts par les marchés financiers : l'indice boursier S&P/TSX a gagné 28,2 % tandis que le S&P 500 a augmenté de 16,4 % au cours des douze derniers mois. L'année 2025 a aussi été marquée par un prolongement de la bonne croissance des ventes de produits d'épargne bilan, alimentée par la demande soutenue pour les produits de placement à terme liés aux marchés.
 - L'encours du crédit aux particuliers est estimé à 3 039,1 G\$ au 31 décembre 2025, soit un accroissement annuel de 4,8 %, en légère accélération par rapport à l'augmentation de 4,6 % observée à la fin de l'année 2024.
 - L'encours du financement aux entreprises est estimé à 1 248,4 G\$ au 31 décembre 2025, soit un accroissement de 4,9 % annuellement, en accélération par rapport à la croissance de 3,4 % enregistrée à la fin de 2024.
- Marché québécois :**
 - L'encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) est estimé à 1 583,0 G\$ au 31 décembre 2025, soit une augmentation annuelle de 12,8 %, contre une hausse de 14,5 % affichée à la fin de 2024. Cela demeure une croissance forte d'un point de vue historique. Le taux d'épargne des ménages québécois reste plus élevé que la moyenne canadienne.
 - L'encours du financement aux particuliers est estimé à 549,5 G\$ au 31 décembre 2025, soit une augmentation annuelle de 8,3 %, contre un accroissement de 6,0 % enregistré à la fin de l'année dernière.
 - L'encours du crédit aux entreprises est estimé à 281,8 G\$ au 31 décembre 2025, soit une hausse annuelle de 4,1 %, comparativement à une croissance de 10,3 % à la fin de 2024.
 - Le crédit agricole, inclus dans le crédit aux entreprises, est estimé à 30,6 G\$ au 31 décembre 2025, soit une hausse de 6,6 % annuellement, en décélération par rapport à la forte croissance de 12,1 % observée à la fin de 2024.
- Concurrence au Québec des services financiers offerts aux particuliers et aux entreprises :**
 - Le Mouvement Desjardins est un chef de file dans plusieurs domaines où il est actif.
 - Leader dans le secteur du crédit hypothécaire résidentiel, avec une part de marché évaluée à environ 39,0 %⁽¹⁾, et acteur de premier plan du crédit à la consommation, avec une part de marché évaluée à environ 23,2 %⁽¹⁾ à pareille date.
 - Le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine de l'épargne personnelle au Québec, notamment dans l'industrie des produits d'épargne détenus au bilan, où il possédait une part de marché estimée à environ 35,7 %⁽¹⁾.
 - Dans les secteurs du crédit commercial et industriel, le Mouvement Desjardins est aussi un acteur de premier plan au Québec, avec une part de marché estimée à environ 20,8 %⁽¹⁾.
 - Le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine du crédit agricole, avec un portefeuille de prêts s'élevant à 12,1 G\$ et une part de marché estimée à 39,8 %⁽¹⁾.
 - La lutte pour les parts de marché est très vive puisque tous adoptent des stratégies visant à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les cibler.

Des renseignements supplémentaires concernant le contexte économique sont présentés à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion.

⁽¹⁾ Ces parts de marché sont compilées et estimées en date du 30 septembre 2025, selon une méthodologie développée par Desjardins et basées sur plusieurs sources externes, dont notamment : Banque du Canada, Statistique Canada et *Investor Economics*.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2026

Les stratégies et priorités pour 2026 du secteur Particuliers et Entreprises s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier de travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Particuliers et Entreprises.

Les priorités du secteur viseront à :

- Favoriser l'adoption du numérique et rehausser l'efficacité de la distribution à travers l'évolution des canaux;
- Simplifier et améliorer la performance de ses processus clés;
- Renforcer la loyauté de ses membres et clients et la proximité relationnelle notamment via le numérique et un accompagnement de qualité;
- Augmenter la compétitivité de ses lignes d'affaires;
- Être le partenaire financier de choix des entreprises et des entrepreneurs;
- Développer sa posture d'affaires en l'ancrant davantage dans les données et l'analytique.

Le secteur continuera dans la prochaine année à se focaliser davantage sur l'accompagnement et la fidélisation de ses membres et clients, ainsi que la réalisation de gains d'efficacité pour lui permettre d'améliorer sa compétitivité.

Le secteur poursuivra ses efforts pour consolider sa position dans le marché en ce qui concerne le financement, la gestion financière, l'épargne ainsi que, par l'entremise de son réseau de distribution, les produits d'assurance de personnes et d'assurance de dommages. Il continuera de travailler toujours dans l'intérêt de ses membres et clients, notamment en leur permettant de vivre une expérience simple et omnicanale, en tirant profit du mobile, en accélérant les initiatives numériques, en transformant et optimisant ses modèles de distribution et en rehaussant la prestation de services. Le secteur poursuivra également son effort visant à améliorer l'expérience employé.

L'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les employés, gestionnaires, administrateurs et administratrices ainsi que sur une offre globale (produits, services, accompagnement) et intégrée de qualité et accessible, et ce, toujours dans l'intérêt des membres et clients.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Tableau 11 – Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2025	2024 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	7 759 \$	7 134 \$
Autres revenus	2 735	2 333
Revenu net total	10 494	9 467
Dotation à la provision pour pertes de crédit	680	599
Frais autres que d'intérêts bruts	7 320	6 702
Impôts sur les excédents	641	561
Excédents avant ristournes aux membres	1 853	1 605
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	378	328
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 475 \$	1 277 \$
Indicateurs		
Actif moyen ⁽²⁾	379 189 \$	342 529 \$
Actif principal moyen portant intérêt ⁽³⁾	275 445	251 477
Prêts bruts moyens ⁽²⁾	294 593	268 746
Dépôts moyens ⁽²⁾	225 630	218 961
Marge nette d'intérêts ⁽³⁾	2,66 %	2,66 %
Ratio d'efficacité ⁽²⁾	69,8	70,8
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾	0,23	0,22
Prêts dépréciés bruts/prêts bruts ⁽²⁾	0,88	0,84

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 5.

COMPARAISON DES EXERCICES 2025 ET 2024

Excédents avant ristournes aux membres de 1 853 M\$, en hausse de 248 M\$ par rapport à 2024, s'expliquant par les éléments suivants :

- **Revenu net total de 10 494 M\$**, en hausse de 1 027 M\$, ou de 10,8 %.
 - **Revenu net d'intérêts de 7 759 M\$**, en hausse de 625 M\$, ou de 8,8 %. Cette augmentation provient principalement de la croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts entreprises, compensée en partie par la hausse du volume des dépôts. La marge nette d'intérêts du secteur est demeurée stable à 2,66 %.
 - **Autres revenus de 2 735 M\$**, en hausse de 402 M\$, ou de 17,2 %, attribuable principalement aux éléments suivants :
 - Diminution des pertes nettes de placement en raison de pertes sur disposition enregistrées en 2024 et de la fluctuation moins défavorable liée aux instruments financiers dérivés.
 - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit.
 - Augmentation des revenus provenant des frais de service sur les dépôts et les paiements.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 680 M\$**, comparativement à 599 M\$ pour l'exercice 2024. La dotation de 2025 reflète une migration défavorable de la qualité du crédit et une hausse du volume dans les portefeuilles de prêts.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 7 320 M\$**, en hausse de 618 M\$, ou de 9,2 %, en raison des frais liés au personnel, à la technologie et des honoraires permettant de soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
- **Ratio d'efficience à 69,8 %**, comparativement à 70,8 % pour 2024 en raison principalement de la croissance du revenu net total plus marquée que celle des frais autres que d'intérêts bruts.

2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes joue un rôle de premier plan dans l'accompagnement des membres et clients vers leur autonomie financière, en les aidant à épargner et investir selon leurs projets et objectifs, et à se protéger ainsi que leurs proches, grâce à une offre de produits et services de qualité.

Ce secteur accompagne les membres et clients, particuliers et entreprises, par l'entremise de divers réseaux et conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie. Le secteur figure parmi les leaders canadiens en investissement responsable et en assurance responsable.

La diversité et l'étendue pancanadienne des réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur :

- Réseau des caisses Desjardins.
- Réseaux spécialisés Desjardins (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne).
- Réseaux des agents Desjardins.
- Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (SFL Gestion de patrimoine, Desjardins Sécurité financière Réseau indépendant et Desjardins Sécurité financière Investissements).
- Réseaux en assurance et en solutions de placement (incluant les filiales du Groupe de compagnies Worldsource inc.).
- Firmes d'actuaire-conseils et courtiers.
- Centres de relations clients et canaux numériques.

ACTIVITÉS

Assurance de personnes

- Comprend une vaste gamme de produits offerts aux particuliers et une offre de service en assurance et épargne-retraite collectives pour les entreprises et leurs employés.
- Ces produits et services leur offrent ainsi la tranquillité d'esprit en diminuant les contrecoups financiers qui pourraient découler d'une maladie, d'un accident ou d'un décès et ces solutions de placement les aident à atteindre leurs objectifs d'épargne et placement.
 - **Assurance pour les particuliers :**
 - Inclut l'assurance-vie, l'assurance santé et invalidité, l'assurance crédit, l'assurance voyage et les services d'assistance.
 - **Assurance collective :**
 - Inclut l'assurance vie, décès et mutilation accidentels, maladies graves, invalidité, médicaments, soins de santé, dentaire, les comptes de dépenses de frais de santé et de mieux-être, ainsi que les services de prévention et de mieux-être.
 - **Épargne-retraite collective :**
 - Inclut les solutions de régimes d'accumulation et de décaissement, les rentes collectives ainsi qu'un accompagnement pour atteindre et maintenir une autonomie financière (capsules vidéo, simulateurs, webinaires et guide virtuel).
 - **Distribution indépendante :**
 - Chaque réseau dessert une clientèle variée, principalement des particuliers et des entrepreneurs, à la recherche de conseils personnalisés.
 - Ces réseaux offrent une gamme complète de solutions financières, incluant des produits d'assurance de personnes, des placements et des services de planification financière.

Gestion de patrimoine

- Offre un vaste éventail de produits et services-conseils pour répondre aux besoins de chaque étape de vie des membres et clients pour les aider à bâtir, à faire fructifier, à protéger et à transmettre leur patrimoine personnel et entrepreneurial en toute tranquillité d'esprit.
 - **Offre spécialisée en gestion de patrimoine (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne) :**
 - Chaque réseau de Desjardins offre un accompagnement s'appuyant sur une approche-conseil pour répondre de manière adaptée à la situation personnelle, familiale et entrepreneuriale du membre et client.
 - Ces réseaux se différencient par leur approche et un éventail de services-conseils et de produits qui leur est propre.
 - **Solutions de placement :**
 - Comprend une vaste gamme de solutions offerte aux particuliers.
 - Inclut notamment des fonds communs de placement, des placements garantis liés aux marchés, des fonds de placement garantis et des fonds négociés en bourse (FNB) dont des solutions d'investissement et de rentes responsables, permettant aux membres et clients de trouver les placements les mieux adaptés à leurs besoins.
 - **Gestion d'actifs :**
 - Gestion d'actifs institutionnelle auprès d'une clientèle diversifiée, incluant des compagnies d'assurance, des caisses de retraite, des sociétés de fiducie, des fonds de dotation, des organismes sans but lucratif et des sociétés à travers le Canada.
 - Offre une expertise diversifiée de stratégies d'investissement (actions, titres à revenu fixe, infrastructures et immobiliers) ainsi qu'en investissement responsable (intégrant les critères ESG), à travers une variété de véhicules de placement.
 - **Services de fiducie :**
 - Services offerts à une clientèle institutionnelle, essentiellement composée de caisses de retraite, de fondations, de fonds de placement et d'assureurs.
 - Comprend notamment la garde des valeurs mobilières sur les marchés nord-américains et internationaux et les services fiduciaires aux entreprises.

RÉALISATIONS DE 2025

Assurance de personnes

- **Évolution de l'offre de produits et services en assurance pour les particuliers :**
 - Déploiement de la nouvelle option de dépôt supplémentaire liée à l'assurance vie avec participation, qui permet d'effectuer des versements volontaires en plus des primes régulières. Cette solution, à la fois flexible et avantageuse sur le plan fiscal, favorise la croissance de la valeur de rachat ou du montant d'assurance. Elle peut ainsi contribuer à bonifier le revenu de retraite et à accroître le patrimoine familial.
 - Simplification et accélération du processus de réclamations en assurance individuelle et en assurance crédit, grâce à une révision des exigences médicales. Cette optimisation permet d'offrir un service plus rapide et plus facile aux membres et aux clients.
 - Modernisation de l'offre d'assurance vie temporaire afin d'offrir une meilleure accessibilité et adaptabilité aux besoins des familles, notamment avec : le renouvellement automatique, une prolongation des privilèges jusqu'à 70 ans, une tarification plus compétitive et des outils améliorés pour illustrer les scénarios de couverture.
 - Adhésion à l'Assurance solde de crédit maintenant disponible lors de l'activation d'une carte de crédit en ligne, que ce soit pour une nouvelle carte, un renouvellement ou un remplacement. Cette initiative s'inscrit dans le désir d'offrir aux membres et clients une expérience complète favorisant l'autonomie, en plus de sensibiliser à l'importance de l'assurance.
 - Évolution du simulateur de financement et d'assurance crédit. Il présente maintenant le coût de l'assurance de façon plus détaillée, en séparant la prime et les intérêts supplémentaires, aidant ainsi les membres à mieux comprendre leur assurance.
 - Optimisation des processus liés à l'assurance crédit-épargne, incluant la mise en place d'un nouveau processus administratif et la simplification des réclamations d'assurance, permettant une réduction significative des délais de traitement.
- **Évolution de l'offre de produits et services en assurance et épargne retraite collective :**
 - Lancement de l'offre Focus Cancer auprès de clientèle employeur et de leur employés, une combinaison de produits et services offerts à travers différentes garanties adaptés aux problèmes de santé physique, mentale et financière qui sont plus susceptibles d'affecter les personnes atteintes d'un cancer.
 - Lancement des services d'accommodements et de prévention des absences. Ce service a pour objectif de soutenir les employeurs lorsque des enjeux de santé compromettent la présence ou la performance d'un employé au travail. Grâce à une approche personnalisée, il vise à favoriser le maintien en emploi, à prévenir les absences prolongées et à promouvoir un environnement de travail sain, inclusif et durable.
 - Lancement du Programme Destination, qui accompagne les clients en épargne-retraite collective lorsqu'ils quittent leur emploi ou prennent leur retraite, en leur offrant une solution intégrée pour gérer leur épargne. Le programme propose des options de décaissement souples et personnalisées, adaptées à leurs objectifs financiers et à leurs besoins.
 - Simplification du processus de réclamation en cas d'invalidité afin de favoriser une prise en charge plus rapide de l'assuré.
 - Mise en place d'initiatives favorisant l'adoption croissante de solutions numériques en assurance collective par les clients, contribuant à enrichir l'expérience des assurés et à améliorer l'accessibilité aux services.
- Le secteur continue de déployer graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
 - La poursuite des travaux pour atteindre les objectifs de décarbonisation du portefeuille de placement, en cohérence avec l'engagement du Mouvement auprès de l'initiative *Business Ambition for 1.5°C*.

Gestion de patrimoine

- **Signature d'une entente définitive visant l'acquisition de Guardian**, une société mondiale de gestion de placement cotée en bourse desservant une clientèle institutionnelle, individuelle et privée. Cette transaction, évaluée à 1,7 G\$, marque un jalon important pour Desjardins qui le placera parmi les leaders canadiens en gestion d'actifs, ce qui facilitera son expansion sur la scène mondiale. La clôture de la transaction aura lieu dès l'obtention des approbations réglementaires requises et la satisfaction des autres conditions de clôture d'usage, prévues d'ici la fin du premier trimestre de 2026.

- **Évolution de l'offre de produits et services**

- Lancement d'un nouveau fonds négocié en bourse (FNB) entièrement composé d'entreprises québécoises : le FNB Desjardins Actions Québec (symbole : DMQC). Ce fonds vise à soutenir l'économie locale tout en offrant aux investisseurs un portefeuille diversifié, accessible et géré selon des critères rigoureux, avec des frais de gestion nuls la première année.
- Lancement d'une gamme simplifiée de solutions de placement regroupées sous les Portefeuilles Desjardins Stratégie active, SociéTerre et FNB, chacune adaptée à des besoins spécifiques, avec une tarification compétitive et une gestion simplifiée. Cette nouvelle offre vise à faciliter les décisions de placement et à renforcer l'autonomie financière des membres et clients.

- **Expérience numérique rehaussée**

- Accès numérique simplifié aux feuillets fiscaux des solutions de placement Desjardins, à la fois pour les membres et clients de Valeurs mobilières, Service Signature et Courtage en ligne, ainsi que pour leurs conseillers.
- Lancement du nouveau parcours numérique pour l'acquisition de PGLM : une expérience en ligne simplifiée et enrichie grâce à la rétroaction des membres et clients.
- Lancement de Wealthlink : une plateforme en ligne simple, efficace et accessible, conçue pour permettre aux membres, clients et conseillers de suivre facilement leurs fonds de placement garanti.
- Bonification et simplification de l'information présentée sur la plateforme de Desjardins Courtage en ligne, notamment par l'ajout de l'affichage de l'évolution de la valeur des portefeuilles et d'une nouvelle fonctionnalité permettant de suivre en temps réel les demandes de transferts de fonds.

- Le secteur continue de déployer son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :

- La publication d'un livre blanc mettant en lumière la démarche de Desjardins pour intégrer la biodiversité et le capital naturel dans ses pratiques d'investissement responsable.
- La publication des premières cibles et résultats sur la gestion de l'eau et la déforestation dans le rapport d'activité en investissement responsable des produits Fonds Desjardins. Le rapport présente une mise à jour sur la façon dont les portefeuilles des Fonds Desjardins peuvent dépendre de la biodiversité et avoir un impact sur celle-ci.

- **Prix et reconnaissances remportés** témoignant de l'engagement à développer des solutions de placement performantes pour les membres et clients :

- Nomination de Desjardins courtage en ligne au 2^e rang pour la satisfaction des investisseurs autonomes selon JD Power.
- Récolte de 8 Trophées FundGrade A+® 2025 de *Fundata*, qui reconnaît annuellement les meilleures solutions de placement disponibles au Canada, dont 3 pour des solutions en investissement responsable.
- Récolte de 2 prestigieuses distinctions lors de la remise des *LSEG Lipper Fund Awards 2025* : deux FNB Desjardins axés sur l'investissement responsable, primés pour une deuxième année consécutive.
- Desjardins s'illustre pour sa gamme de produits structurés lors du gala *SRP Americas 2025*, en remportant pour une troisième année consécutive deux prestigieux titres : « Meilleur fabricant de produits à capital protégé » et « Meilleur distributeur de produits à capital protégé ».
- Desjardins s'illustre pour sa gamme de produits structurés lors des *SPI Canada 2025 Awards for Excellence*, en remportant le prix « Meilleur émetteur de produits à capital protégé » au Canada.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**

- Assurance de personnes : revenu de primes de 168 G\$ en assurance vie et santé et en rentes en 2024, une hausse de 11 G\$ par rapport à 2023. Le rythme de croissance est en moyenne de 6,7 % par année depuis cinq ans. Près de 30 millions de Canadiens sont protégés financièrement, et 143 G\$ de prestations ont été versés en 2024, une hausse de 11,8 % par rapport à 2023. Les médicaments d'ordonnance demeurent le principal poste de dépenses en matière de prestations maladie (16,6 G\$ sur un total de 53,3 G\$ en 2024). Par ailleurs, les demandes de remboursement pour les services paramédicaux ont connu une hausse marquée de 16 % par rapport à 2023, notamment en santé mentale et en massothérapie.
- Gestion de patrimoine : près de 7 467 G\$ en avoirs financiers à la fin de 2024 détenus par les ménages canadiens, une croissance annuelle de 13,8 % (par rapport à une croissance de 7,9 % en 2023). À la suite d'un sommet du taux directeur de la Banque du Canada, plusieurs baisses de taux ont été mises en place depuis juin 2024 en réponse à un ralentissement de l'inflation, une croissance économique faible et une incertitude économique persistante liée aux tensions commerciales avec les États-Unis. Les marchés boursiers nord-américains ont atteint de nouveaux records historiques, propulsés par l'assouplissement monétaire et la performance de plusieurs secteurs, malgré une brève correction au printemps 2025 attribuable aux menaces tarifaires.

- **Concurrence au Canada :**

- Assurance de personnes : 145 assureurs mènent des activités au Canada selon les données de 2024; 74,0 % du marché est détenu par cinq assureurs. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, se classe au 5^e rang au Canada avec 6,9 G\$ de primes souscrites directes en 2024.
- Gestion de patrimoine : les acteurs majeurs de l'industrie sont les grands groupes bancaires, les sociétés d'assurance de personnes, les fabricants de fonds de placement et leurs réseaux de distribution qui rivalisent pour conquérir la clientèle et la fidéliser. Depuis plus de 30 ans, Desjardins est un des acteurs les plus engagés dans la promotion et l'avancement de l'investissement responsable au Canada en :
 - Offrant une vaste gamme de solutions d'investissement responsable sur le marché;
 - Se classant au 2^e rang des émetteurs de fonds communs de placement et au 4^e rang des émetteurs de FNB en investissement responsable, selon les parts de marché des actifs sous gestion de 2024.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2026

Les stratégies et priorités pour 2026 du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier de travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Les priorités pour les activités d'assurance de personnes viseront à :

- Être un assureur avec qui il est simple de faire affaire;
- Assurer une croissance durable;
- Poursuivre notre transformation par le numérique, la donnée et l'analytique et la modernisation des systèmes;
- Atteindre les cibles de développement durable et se positionner comme partenaire de la santé globale des membres et clients;
- Miser sur l'engagement des employés et des gestionnaires pour réussir notre transformation.

Alors que les priorités pour les activités de gestion de patrimoine viseront à :

- Être une institution financière avec qui il est simple de faire affaire;
- Resserrer l'exécution pour répondre aux besoins actuels et futurs des membres et clients;
- Accroître le développement des affaires;
- Développer notre empreinte en Ontario et dans les régions de l'Atlantique et de l'Ouest;
- Poursuivre notre transformation par le numérique, la donnée et l'analytique et la modernisation des systèmes.

L'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les employés, gestionnaires, administrateurs et administratrices ainsi que sur une offre globale (produits, services, accompagnement) et intégrée de qualité et accessible, et ce, toujours dans l'intérêt des membres et clients.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Tableau 12 – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)

	2025	2024 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	292 \$	231 \$
Résultat des activités d'assurance		
Revenus des activités d'assurance	4 395	4 261
Charges afférentes aux activités d'assurance	(3 740)	(3 663)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(38)	(8)
	617	590
Résultat financier d'assurance net		
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	1 209	1 564
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(712)	(1 238)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	1	31
	498	357
Revenu net lié aux activités d'assurance	1 115	947
Autres revenus	2 879	2 616
Revenu net total	4 286	3 794
Dotation à la provision pour pertes de crédit	3	4
Frais autres que d'intérêts		
Frais autres que d'intérêts bruts	3 649	3 332
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(324)	(327)
Frais autres que d'intérêts nets	3 325	3 005
Impôts sur les excédents	202	152
Excédents nets de l'exercice	756 \$	633 \$
Indicateurs		
Marge sur services contractuels (MSC) au bilan ⁽³⁾⁽⁴⁾	2 385 \$	2 585 \$
MSC sur les nouvelles ventes de l'exercice ⁽³⁾⁽⁵⁾	90	70
Ventes nettes d'épargne ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	19 466	10 483
Ventes d'assurance ⁽⁷⁾	757	807
Primes d'assurance collective ⁽⁷⁾	4 458	4 210
Primes d'assurance individuelle ⁽⁷⁾	1 301	1 204
Primes de rentes ⁽⁷⁾	737	1 476

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽³⁾ Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

⁽⁴⁾ MSC au bilan de 2 599 M\$ (2 838 M\$ au 31 décembre 2024) présentée nette de la réassurance d'un montant de 214 M\$ (253 M\$ au 31 décembre 2024).

⁽⁵⁾ MSC sur les nouvelles affaires d'assurance de l'exercice de 83 M\$ (68 M\$ en 2024) présentée nette de la réassurance d'un montant de (7) M\$ ((2) M\$ en 2024).

⁽⁶⁾ Dont (309) M\$ de fonds distincts ((297) M\$ en 2024).

⁽⁷⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

COMPARAISON DES EXERCICES 2025 ET 2024

Excédents nets de 756 M\$, en hausse de 123 M\$ par rapport à 2024, s'expliquant par les éléments suivants :

- **Revenu net total de 4 286 M\$,** en hausse de 492 M\$, ou de 13,0 %.
 - **Revenu net d'intérêts de 292 M\$,** en hausse de 61 M\$, ou de 26,4 %, en raison principalement de la croissance des affaires.
 - **Résultat des activités d'assurance de 617 M\$,** en hausse de 27 M\$, ou de 4,6 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Effet globalement favorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles.
 - Croissance des affaires.
 - En contrepartie, expérience moins favorable en assurance invalidité longue durée.
 - **Résultat financier d'assurance net de 498 M\$,** en hausse de 141 M\$, ou de 39,5 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Évolution favorable des marchés financiers accentuée par les pertes réalisées en 2024 à la suite de dispositions d'obligations.
 - Variation négative de la juste valeur de certains titres de placement en infrastructures au cours de l'exercice comparatif.
 - **Autres revenus de 2 879 M\$,** en hausse de 263 M\$, ou de 10,1 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 - En contrepartie, gain sur disposition d'un placement constaté en 2024.

- **Frais autres que d'intérêts bruts de 3 649 M\$,** en hausse de 317 M\$, ou de 9,5 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse des dépenses de commissions en lien avec la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 - Augmentation des frais liés au personnel, à la technologie et aux initiatives stratégiques.
 Précisons que 324 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, soit un montant comparable à celui de 2024.

Informations supplémentaires liées à la marge sur services contractuels (MSC) :

- MSC au bilan de 2 385 M\$ au 31 décembre 2025, comparativement à 2 585 M\$ au 31 décembre 2024. La décroissance de la MSC est expliquée principalement par l'effet des services rendus et la mise à jour des hypothèses actuarielles, incluant l'effet lié à la décision stratégique de mettre fin à la vente de nouveaux contrats du produit de fonds de placement garantis. Cette décroissance est contrebalancée, en partie, par l'incidence favorable des nouvelles ventes en assurance individuelle.

2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales, et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers, ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont offerts dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., des centres Desjardins Entreprises et du Centre d'affaires Services aux Entreprises, et sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs, dont 433 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ce réseau d'agents exclusifs distribue de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers. De plus, les produits d'assurance d'ICPEI (acquise en 2024) sont distribués par un réseau de courtiers indépendants dans les provinces de Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta et de la Nouvelle-Écosse. Le secteur offre également des conseils et des services de prévention des sinistres aux membres et clients pour leur permettre de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un événement météo ou climatique. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 3,8 millions de membres et clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances; auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats, et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle; et par l'intermédiaire de courtiers sous la marque ICPEI, une filiale de Desjardins qui se spécialise dans l'assurance des entreprises.

ACTIVITÉS

- **Assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs :
 - Offre des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés.
 - Inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.
- **Assurance de biens** :
 - Propose aux propriétaires, copropriétaires et aux locataires des protections pour les biens matériels, des protections tous risques et des garanties optionnelles pour les résidences principales et secondaires.
- **Assurance pour les entreprises** :
 - Répond aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises.
 - Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, entrepreneurs généraux ou spécialisés, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

RÉALISATIONS DE 2025

- **Poursuite du rehaussement de l'expérience membre et client et de la transformation numérique** avec notamment :
 - Livraison de la nouvelle solution omnicanale pour l'assurance de biens pour les marques Desjardins Assurances et La Personnelle qui permet désormais l'achat en ligne 100 % autonome.
 - Introduction du suivi de la réclamation auto qui permet aux membres et clients de suivre facilement chaque étape du règlement de leur réclamation.
 - Lancement de trois équipes de parcours pour être à l'écoute de la voix des membres et clients, identifier leurs irritants et agir comme moteur pour l'amélioration continue.
 - Amélioration des services après-vente en ligne et contribution à accroître l'autonomie financière des membres et clients en ajoutant de nouvelles fonctionnalités telles que :
 - Lancement de la transaction en ligne « Ajout de véhicule », en mode autonome pour les assurés en automobile partout au Canada.
 - Ajout de la possibilité de sauvegarder et de récupérer une transaction après-vente, ce qui offre une plus grande autonomie aux membres et clients.
 - Possibilité pour les membres et clients d'obtenir une soumission au moment le plus pertinent pour eux par la prise de rendez-vous en centre de relation client à la suite d'une référence par exemple.

- Le secteur continue de déployer graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
 - Engagement de 3,2 M\$ sur la période 2025-2027 pour soutenir différents organismes faisant la promotion de la sécurité routière auprès de la population québécoise et canadienne (Parachute, Traffic Injury Research Foundation (TIRF), Arrive Alive, Opération Nez rouge).
 - La poursuite des travaux pour atteindre les objectifs de décarbonisation du portefeuille de placement, en cohérence avec l'engagement du Mouvement auprès de l'initiative *Business Ambition for 1.5°C*.
 - Une ambition en matière de résilience climatique a été définie et articulée autour de trois domaines d'action prioritaires :
 - Sensibilisation et formation des membres et clients.
 - Prévention et atténuation des risques.
 - Influence sociale.
 - En parallèle, le secteur poursuit ses efforts dans le cadre du plan ESG défini en 2024 en support au plan du Mouvement avec six priorités :
 - Soutenir les membres et clients lors de catastrophes et événements majeurs, les sensibiliser aux changements climatiques et leur fournir des conseils de prévention afin qu'ils soient bien protégés.
 - Renforcer la modélisation du climat et des catastrophes afin d'anticiper les incidences.
 - Gérer les incidences sur nos résultats.
 - Assumer un leadership dans la résilience climatique et aux catastrophes.
 - Intégrer les considérations ESG dans toutes nos opérations étendues et investissements.
 - Assurer la conformité aux réglementations.
- Poursuite de l'intégration totale d'ICPEI à la gouvernance de Desjardins.** ICPEI est un assureur canadien qui propose des gammes de produits d'assurance des particuliers et des entreprises exclusivement par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers. Cette acquisition, complétée en 2024, vise à :
 - Répondre aux besoins des clients entreprises ayant des besoins d'assurance plus complexes.
 - Consolider la présence du Mouvement Desjardins en assurance de dommages, particulièrement en matière d'assurance des entreprises, afin de renforcer sa position à l'échelle du Canada.
- Prix et reconnaissances remportés :**
 - La Personnelle a été nommée par *Forbes* dans sa liste des meilleures compagnies d'assurance à l'échelle mondiale, et se classe comme l'assureur de groupes auto et habitation le mieux coté au Canada, selon des critères de satisfaction, de fidélité, de service et de transparence.
 - Desjardins Assurance générale a été finaliste d'excellence dans les catégories Assureur de Dommages de l'année et Équipe de Réclamations de l'année lors des *Insurance Business Canada Awards 2025*.
 - Desjardins Assurances générale et La Personnelle figurent parmi les assureurs les plus appréciés selon l'enquête du magazine Protégez-Vous. Selon cette enquête, plus de 80 % de nos clientèles respectives nous recommandent, citant la courtoisie de nos équipes, la rapidité de traitement des dossiers et la justesse des remboursements.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- Marché canadien :**
 - L'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux, et la responsabilité civile.
 - Il s'agit d'un marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne des primes de 8,2 % au cours des années 2020 à 2024.
 - Le secteur a crû à un rythme soutenu de 9,2 %, atteignant 88 G\$ de primes souscrites directes en 2024. Bien que la rentabilité demeure sous pression pour l'ensemble de l'industrie, les hausses de la tarification tendent à se stabiliser.
 - L'assurance des particuliers représente 59 % du marché et l'assurance pour les entreprises, 41 %.
- Contexte de l'industrie en 2025 :**
 - En assurance automobile, la fréquence des sinistres s'est stabilisée par rapport à 2024. Par ailleurs, les mesures prises concernant le vol de véhicules continuent à porter fruit avec une baisse des coûts liés aux vols de véhicules en Ontario et au Québec par rapport à 2024. Cependant, les niveaux de vols observés demeurent quand même bien plus élevés que les moyennes historiques.
 - L'Alberta a annoncé des réformes importantes au système d'assurance automobile avec notamment le passage à un modèle de réclamation « no-fault ». Ces changements futurs visent à réduire les frais juridiques et à améliorer les soins aux victimes d'accidents.
 - L'environnement macro-économique instable dû entre autres à la politique tarifaire du gouvernement américain crée une incertitude quant aux coûts de sinistres, particulièrement en assurance automobile.
- Tendance de l'industrie :**
 - L'excellence opérationnelle demeure un pilier fondamental dans le secteur de l'assurance de dommages, surtout dans un contexte de pression des coûts. Les assureurs misent sur l'automatisation, l'intelligence artificielle et la personnalisation de l'expérience client pour accroître l'efficacité et la satisfaction.
 - L'analytique avancée, alimentée par l'IA, est désormais intégrée à l'ensemble de la chaîne de valeur, générant des gains en segmentation, en tarification, en prévention et en amélioration de l'expérience client.
 - La consolidation dans le domaine du courtage, menée par des assureurs et des fonds d'investissement, se poursuit à travers des acquisitions stratégiques visant à renforcer les positions concurrentielles et à élargir les capacités de distribution.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2026

Les stratégies et priorités pour 2026 du secteur Assurance de dommages s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier de travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Assurance de dommages.

Les priorités du secteur viseront à :

- Concrétiser la transformation omnicanale afin d'assurer l'accessibilité des services en ligne, simplifier les parcours et augmenter l'autonomie des membres et clients;
- Réduire les risques opérationnels et générer des avantages concurrentiels en gestion du risque d'assurance et des frais (opération et indemnité), tout en augmentant l'agilité organisationnelle;
- Accélérer la croissance des différentes lignes commerciales en assurance des entreprises, notamment par l'élargissement de l'offre et le développement d'avantages compétitifs par réseau de distribution;
- Devenir un leader canadien en analytique avancée, en tirant parti des transformations en cours et en déployant plusieurs modèles notamment dans le domaine des réclamations et de la tarification;
- Concrétiser les engagements ESG en soutenant les membres et clients lors de catastrophes et événements majeurs, les sensibiliser aux changements climatiques et leur fournir des conseils de prévention en temps opportun;
- Être reconnu comme une entreprise sécuritaire par les membres, clients et autorités de marché.

L'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les employés, gestionnaires, administrateurs et administratrices ainsi que sur une offre globale (produits, services, accompagnement) et intégrée de qualité et accessible, et ce, toujours dans l'intérêt des membres et clients.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Tableau 13 – Assurance de dommages – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025	2024 ⁽¹⁾
Résultat des activités d'assurance		
Revenus des activités d'assurance	8 006 \$	7 425 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	(6 320)	(6 510)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(212)	545
	1 474	1 460
Résultat financier d'assurance net		
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	682	777
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(282)	(415)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	28	42
	428	404
Revenu net lié aux activités d'assurance	1 902	1 864
Autres revenus (pertes)	(14)	16
Revenu net total	1 888	1 880
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	5	(6)
Frais autres que d'intérêts		
Frais autres que d'intérêts bruts	1 177	1 085
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(703)	(644)
Frais autres que d'intérêts nets	474	441
Impôts sur les excédents	356	371
Excédents nets de l'exercice	1 053 \$	1 074 \$
dont :		
Part revenant au Groupe	941 \$	941 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	112	133
Indicateurs		
Primes souscrites directes ⁽³⁾	7 996 \$	7 565 \$
Ratio des sinistres ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	62,8 %	64,6 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	67,9	66,1
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	2,2	7,8
Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	(7,3)	(9,3)
Ratio des frais ⁽⁴⁾	26,6	25,0
Ratio des pertes sur contrats déficitaires ⁽⁴⁾	0,7	(0,4)
Ratio combiné ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	90,1	89,2
Ratio combiné actualisé ⁽⁴⁾	86,7	84,9

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

⁽⁴⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 5.

⁽⁵⁾ Ratio non actualisé, excluant donc l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

COMPARAISON DES EXERCICES 2025 ET 2024

Excédents nets de 1 053 M\$, en baisse de 21 M\$ par rapport à 2024, s'expliquant par les éléments suivants :

- **Revenu net total de 1 888 M\$,** en hausse de 8 M\$, ou de 0,4 %.
 - **Résultat des activités d'assurance de 1 474 M\$,** en hausse de 14 M\$, ou de 1,0 %.
 - **Revenus des activités d'assurance** de 8 006 M\$, en hausse de 581 M\$, ou de 7,8 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 407 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 536 M\$, ou de 7,6 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens ainsi qu'aux affaires découlant de l'acquisition d'ICPEI.
 - **Charges afférentes aux activités d'assurance** de 6 320 M\$, en baisse de 190 M\$, ou de 2,9 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 195 M\$ (907 M\$ en 2024) présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, les charges sont en hausse de 522 M\$, ou de 9,3 %, essentiellement en raison des éléments suivants :
 - Hausse des charges liées aux sinistres essentiellement expliquée par les éléments ci-dessous :
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours supérieures, principalement en raison de l'assurance de biens et de l'assurance automobile.
 - Évolution favorable des sinistres des années antérieures inférieure essentiellement attribuable à l'assurance de biens et à l'assurance automobile.
 - En contrepartie, charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs inférieures, l'exercice 2024 ayant été marqué par la survenance de deux catastrophes.
 - Amortissement des frais d'acquisition en hausse comparativement à 2024.
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires défavorable, alors qu'un effet favorable avait été constaté en 2024, essentiellement en assurance automobile.
 - **Résultat financier d'assurance net de 428 M\$,** en hausse de 24 M\$, ou de 5,9 %.
 - **Revenus nets de placement d'assurance** de 682 M\$, en baisse de 95 M\$, ou de 12,2 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Variation de la juste valeur des obligations appariées inférieure, notamment en raison de l'effet moins important de la baisse des taux d'intérêt sur le marché par rapport à celui de l'exercice 2024.
 - Gains nets sur actions inférieurs à ceux de l'exercice 2024.
 - **Charges financières d'assurance nettes** de 282 M\$, en baisse de 133 M\$, ou de 32,0 %. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 28 M\$ (42 M\$ en 2024), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 254 M\$, comparativement à 373 M\$ en 2024. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Effet de la désactualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus inférieur.
 - Incidence moins défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus.
 - **Autres pertes de 14 M\$,** comparativement à des revenus de 16 M\$ en 2024. La variation est essentiellement attribuable à une augmentation de la contrepartie éventuelle à payer, dans le cadre de l'acquisition en 2015 des activités canadiennes de State Farm, découlant de l'évolution favorable des sinistres repris assujettie alors qu'une diminution découlant de l'évolution défavorable des sinistres repris assujettie était constatée en 2024.
 - **Frais autres que d'intérêts bruts de 1 177 M\$,** en hausse de 92 M\$, ou de 8,5 %, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des frais liés à la technologie.
 - Frais liés au personnel plus importants, notamment en raison de l'indexation des salaires.
- Précisons que 703 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 644 M\$ en 2024.

2.2.4 Rubrique Autres

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement, dont : les finances, incluant la trésorerie; les opérations, incluant l'approvisionnement; la gestion des risques, incluant la conformité; l'expérience membre et client, la coopération, la culture, le marketing, les communications et les ressources humaines; le Bureau de projets; le Bureau de la sécurité Desjardins; les affaires juridiques et le Bureau du développement durable. Elle inclut aussi l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. Les frais autres que d'intérêts des fonctions de soutien et des activités relatives aux technologies de l'information sont en grande partie attribués aux différents secteurs d'activité.

La rubrique Autres comprend également les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés et les éliminations des soldes intersectoriels.

Tableau 14 – Rubrique Autres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2025	2024 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	228 \$	106 \$
Revenu net lié aux activités d'assurance	74	71
Autres revenus (pertes)	(662)	(658)
Revenu (perte) net total	(360)	(481)
Frais autres que d'intérêts nets	(478)	(442)
Impôts sur les excédents	(31)	(83)
Excédents nets de l'exercice	149 \$	44 \$

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

COMPARAISON DES EXERCICES 2025 ET 2024

- **Excédents nets de 149 M\$,** comparativement à 44 M\$ en 2024.
 - Les activités de trésorerie, les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture ont eu un effet globalement favorable sur le revenu net d'intérêts et les autres revenus (pertes) nets de placement inclus dans les autres revenus (pertes).
 - En raison des activités et des éliminations des soldes intersectoriels classées sous la rubrique Autres, nous estimons que la comparaison des résultats des exercices est limitée.

2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles

Tableau 15 – Résultats des huit derniers trimestres

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)	2025				2024			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenu net d'intérêts	2 151 \$	2 137 \$	2 024 \$	1 967 \$	1 962 \$	1 915 \$	1 861 \$	1 733 \$
Résultat des activités d'assurance								
Revenus des activités d'assurance	3 125	3 094	3 041	2 991	2 998	2 945	2 829	2 752
Charges afférentes aux activités d'assurance	(2 373)	(2 501)	(2 362)	(2 650)	(2 268)	(3 168)	(2 182)	(2 351)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(58)	(53)	(86)	(51)	58	493	(27)	8
	694	540	593	290	788	270	620	409
Résultat financier d'assurance net								
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	184	869	241	639	375	1 560	467	(39)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	46	(623)	76	(487)	(309)	(1 463)	(244)	375
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	(6)	18	(5)	22	28	57	14	(26)
	224	264	312	174	94	154	237	310
Revenu net lié aux activités d'assurance	918	804	905	464	882	424	857	719
Autres revenus	1 344	1 181	1 162	1 251	1 114	1 046	1 035	1 112
Revenu net total	4 413	4 122	4 091	3 682	3 958	3 385	3 753	3 564
Dotation à la provision pour pertes de crédit	163	112	203	210	272	105	87	133
Frais autres que d'intérêts								
Frais autres que d'intérêts bruts	3 172	2 779	2 950	2 736	2 868	2 524	2 697	2 556
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽¹⁾	(262)	(242)	(259)	(233)	(209)	(235)	(250)	(245)
Frais autres que d'intérêts nets	2 910	2 537	2 691	2 503	2 659	2 289	2 447	2 311
Excédents d'exploitation	1 340	1 473	1 197	969	1 027	991	1 219	1 120
Impôts sur les excédents	282	358	297	231	201	234	301	265
Excédents avant ristournes aux membres	1 058	1 115	900	738	826	757	918	855
Ristournes aux membres	166	113	113	113	107	110	110	110
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(40)	(29)	(29)	(29)	(23)	(28)	(29)	(29)
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	932 \$	1 031 \$	816 \$	654 \$	742 \$	675 \$	837 \$	774 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	892	997	783	649	689	664	802	740
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	40	34	33	5	53	11	35	34
Total de l'actif	510 242 \$	511 856 \$	501 254 \$	487 946 \$	470 942 \$	464 677 \$	444 348 \$	435 819 \$
Indicateurs								
Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	9,7 %	10,6 %	8,9 %	7,8 %	8,2 %	8,1 %	10,2 %	9,8 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	23,7	23,1	22,9	22,4	22,2	21,9	21,2	21,0
Ratio du total des fonds propres ⁽³⁾	26,1	25,6	25,5	25,3	24,2	24,0	23,2	22,0

⁽¹⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

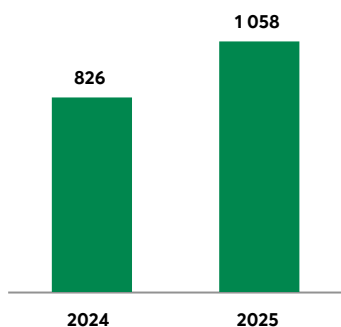
⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

⁽³⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

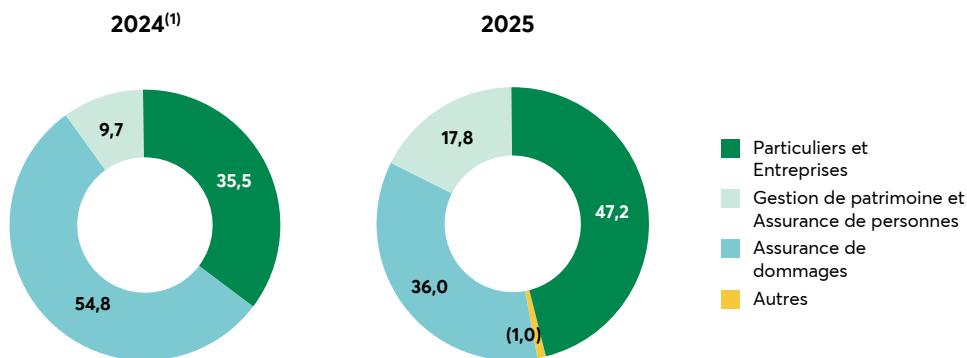
RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre de 2025, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 1 058 M\$, en hausse de 232 M\$, ou de 28,1 %, par rapport à la même période en 2024. Mentionnons notamment l'augmentation du revenu net d'intérêts en lien avec la croissance des affaires, la progression des autres revenus, ainsi que la diminution de la dotation à la provision pour pertes de crédit pour le secteur Particuliers et Entreprises. De plus, la hausse du résultat financier d'assurance net lié principalement à l'évolution favorable des marchés financiers a contribué positivement à la performance du secteur Gestion du patrimoine et Assurance de personnes. Soulignons enfin que les initiatives visant à soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de services aux membres et clients expliquent l'augmentation des frais autres que d'intérêts.

Excédents avant ristournes aux membres
(en M\$)



Contributions des secteurs aux excédents avant ristournes aux membres
(en %)



- **Rendement des capitaux propres de 9,7 %**, en croissance comparativement à 8,2 % au quatrième trimestre de 2024, en raison principalement de l'augmentation des excédents, comme cela a été expliqué précédemment.
- **Revenu net total de 4 413 M\$**, en hausse de 455 M\$, ou de 11,5 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2024.
 - **Revenu net d'intérêts de 2 151 M\$**, en hausse de 189 M\$, ou de 9,6 % par rapport au trimestre comparatif de 2024. Cette augmentation provient de la croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises, compensée en partie par la hausse de l'encours moyen des dépôts.
 - **Revenu net lié aux activités d'assurance de 918 M\$⁽²⁾**, en hausse de 36 M\$, ou de 4,1 %, par rapport au quatrième trimestre de 2024. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :
 - Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :
 - Résultat des activités d'assurance de 150 M\$, en hausse de 8 M\$, ou de 5,6 %, attribuable principalement à la mise à jour d'hypothèses actuarielles plus favorable contrebalancée, en partie, par l'expérience moins favorable en assurance collective.
 - Résultat financier d'assurance net de 136 M\$, en hausse de 111 M\$, provenant essentiellement de l'évolution favorable des marchés financiers et de l'ajustement favorable des paramètres de la courbe d'actualisation des passifs.
 - Secteur Assurance de dommages :
 - Résultat des activités d'assurance de 542 M\$, en baisse de 86 M\$, ou de 13,7 %.
 - Revenus des activités d'assurance de 2 059 M\$, en hausse de 92 M\$, ou de 4,7 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 109 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 81 M\$, ou de 4,3 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens.
 - Charges afférentes aux activités d'assurance de 1 464 M\$, en hausse de 60 M\$, ou de 4,3 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 56 M\$ présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 167 M\$, ou de 13,5 %. La variation est attribuable à la hausse des charges liées aux sinistres pour l'exercice en cours essentiellement en assurance automobile et de biens. En contrepartie, évolution favorable des sinistres des années antérieures supérieure essentiellement attribuable à l'assurance automobile.
 - Résultat financier d'assurance net de 103 M\$, en hausse de 24 M\$, ou de 30,4 %.
 - Revenus nets de placement d'assurance de 133 M\$, en baisse de 11 M\$, ou de 7,6 %, attribuable aux gains nets sur actions inférieurs à ceux du trimestre comparatif de 2024.
 - Charges financières d'assurance nettes de 33 M\$, en baisse de 46 M\$. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 3 M\$ (14 M\$ au trimestre comparatif), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 30 M\$, en baisse de 35 M\$, en raison des éléments suivants :
 - * Effet de la désactualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus inférieur.
 - * Incidence plus favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus.

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

- **Autres revenus de 1 344 M\$**, en hausse de 230 M\$, ou de 20,6 %, par rapport au quatrième trimestre de 2024, en raison des éléments suivants :
 - Diminution des pertes nettes de placement en raison de pertes sur disposition enregistrées en 2024.
 - Augmentation des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 163 M\$**, reflète une migration défavorable de la qualité du crédit pour le quatrième trimestre de 2025. La dotation de 272 M\$ au quatrième trimestre de 2024 découlait d'une migration défavorable de la qualité du crédit et d'ajustements aux informations prospectives.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2025 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts de 0,85 %, comparativement à 0,81 % au 31 décembre 2024. Cette augmentation s'explique par la hausse du volume de prêts dépréciés bruts, principalement dans les portefeuilles de prêts aux entreprises.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 3 172 M\$**, en hausse de 304 M\$, ou de 10,6 %, par rapport au quatrième trimestre de 2024, en raison des frais liés au personnel, des commissions, des frais liés à la technologie ainsi qu'aux honoraires, lesquels ont permis de soutenir la croissance des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
- **Charge d'impôts sur les excédents après ristournes aux membres de 242 M\$**, en hausse de 64 M\$ par rapport à la période correspondante de 2024, en raison de l'augmentation des excédents.
 - Taux d'imposition effectif sur les excédents après ristournes aux membres⁽¹⁾ de 20,6 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025, comparable à celui de 19,3 % pour la même période en 2024.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise, ainsi que de l'inflation, avec une hausse anticipée du PIB réel canadien de 1,7 % et une hausse anticipée du PIB réel québécois de 0,8 % en 2025, par rapport à des hausses de 2,0 % et de 1,7 % enregistrées respectivement en 2024. Au cours de l'année 2025, le taux directeur a poursuivi sa baisse entamée en 2024, tout en faisant une pause entre avril et août ainsi qu'en décembre pour terminer l'année 2025 à 2,25 %. Enfin, l'évolution des hypothèses actuarielles ainsi que la sinistralité et les conditions climatiques peuvent également causer des variations importantes entre les trimestres. Au cours de l'exercice 2025, aucune catastrophe n'a été constatée, alors que deux catastrophes sont survenues en 2024.

- **Revenu net d'intérêts – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2025 à ceux de 2024.**
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises, compensée en partie par la hausse de l'encours moyen des dépôts.
- **Revenu net lié aux activités d'assurance – fluctuations trimestrielles.**
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :**
 - Résultat des activités d'assurance favorable au cours des huit derniers trimestres :
 - Croissance des affaires.
 - Détérioration de l'incidence en assurance invalidité longue durée dans les deux derniers trimestres de 2025.
 - Mise à jour des hypothèses actuarielles globalement favorable en 2025.
 - Résultat financier d'assurance net favorable au cours des huit derniers trimestres :
 - Évolution favorable des marchés financiers.
 - Variation négative de la juste valeur de certains titres de placement en infrastructure au troisième trimestre de 2024.
 - **Secteur Assurance de dommages :**
 - Tendance à la hausse des revenus des activités d'assurance au cours de sept des huit derniers trimestres, une légère baisse ayant été observée pour le premier trimestre de 2025.
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours en hausse aux premier et troisième trimestre de 2025 ainsi qu'aux trois premiers trimestres de 2024, alors qu'une baisse était observée pour le deuxième trimestre de 2025 et le quatrième trimestre de 2024.
 - Évolution favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile pour les huit derniers trimestres, mais plus significativement aux deuxième et troisième trimestre de 2024 et au quatrième trimestre de 2025.
 - Incidences des principales catastrophes et événements majeurs au cours des huit derniers trimestres :
 - Pluie verglaçante en Ontario au quatrième trimestre de 2025;
 - Des dommages causés par l'eau et le vent au Québec au troisième trimestre de 2025;
 - Des dommages causés par l'eau et le vent en Ontario au deuxième trimestre de 2025;
 - Pluie verglaçante en Ontario et dommages causés par de l'eau et du vent au Québec et en Ontario au premier trimestre de 2025;
 - Des pluies diluviennes au Québec (catastrophe), de la grêle en Alberta (catastrophe) et des dommages causés par l'eau et le vent en Ontario au troisième trimestre de 2024.
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires en assurance automobile défavorable pour les deux premiers trimestres de 2025 et le premier trimestre de 2024, alors qu'il était favorable pour les deux derniers trimestres de 2025 et les trois derniers trimestres de 2024.
 - Résultat financier d'assurance net favorable pour les huit derniers trimestres, mais plus significativement au troisième trimestre de 2025 et au premier trimestre de 2024 principalement en raison de gains nets sur actions.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

- **Autres revenus – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2025 à ceux de 2024.**
 - Pertes sur disposition de titres supérieures en 2024.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 - Hausse des revenus de change en raison de la fluctuation de la valeur des contrats de change.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2025 à ceux de 2024, à l'exception du troisième trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2025.**
 - Effet défavorable de la mise à jour des informations prospectives pour les portefeuilles de prêts aux entreprises au premier semestre de 2025 ainsi qu'au quatrième trimestre de 2024 et favorable au deuxième semestre de 2025 et au premier trimestre de 2024.
 - Mise à jour des informations prospectives ayant eu un effet favorable pour les portefeuilles de cartes de crédit aux troisième et premier trimestres de 2024.
 - Effet défavorable des évolutions méthodologiques au premier trimestre de 2024 pour les portefeuilles de cartes de crédit.
 - Incidence favorable de la variation du risque pour les portefeuilles de cartes de crédit aux deuxième trimestres de 2025 et 2024 et défavorable au premier trimestre de 2025.
 - Migration défavorable de la qualité du crédit des portefeuilles de prêts aux entreprises aux quatrième, troisième et deuxième trimestres de 2025 ainsi qu'aux quatrième et troisième trimestres de 2024, tandis qu'elle a été favorable au deuxième trimestre de 2024.
 - Ratio des prêts dépréciés bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, en légère hausse pour les trimestres de 2025 par rapport aux trimestres de 2024. Le Mouvement Desjardins a tout de même continué de présenter un portefeuille de prêts de qualité.
- **Frais autres que d'intérêts bruts – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2025 à ceux de 2024.**
 - Augmentation des frais liés au personnel, des honoraires ainsi que des frais liés à la technologie.

3.0 Revue du bilan

3.1 Gestion du bilan

Tableau 16 – Bilan combiné

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2025		2024	
Actif				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 848 \$	1,1 %	5 977 \$	1,3 %
Valeurs mobilières	105 677	20,7	99 308	21,1
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	22 809	4,5	23 666	5,0
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	314 703	61,7	289 597	61,5
Actif net des fonds distincts	34 079	6,7	28 959	6,1
Instruments financiers dérivés	10 862	2,1	7 579	1,6
Autres actifs	16 264	3,2	15 856	3,4
Total de l'actif	510 242 \$	100,0 %	470 942 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres				
Dépôts	329 494 \$	64,7 %	300 946 \$	64,0 %
Passifs des contrats d'assurance	34 737	6,8	34 538	7,3
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	15 913	3,1	13 249	2,8
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	15 937	3,1	20 633	4,4
Instruments financiers dérivés	8 861	1,7	6 112	1,3
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	30 496	6,0	25 329	5,4
Autres passifs	27 682	5,4	27 483	5,8
Obligations subordonnées	4 810	0,9	3 962	0,8
Capitaux propres	42 312	8,3	38 690	8,2
Total du passif et des capitaux propres	510 242 \$	100,0 %	470 942 \$	100,0 %

ACTIF

L'actif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 510,2 G\$ au 31 décembre 2025, en hausse de 39,3 G\$, ou de 8,3 %, depuis le 31 décembre 2024.

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières s'élevait à 5,8 G\$ au 31 décembre 2025, soit un montant comparable à celui de 2024. Les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ont augmenté de 5,5 G\$, ou de 4,5 %, reflétant les activités de gestion des liquidités.

L'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, net de la provision pour pertes de crédit, a progressé de 25,1 G\$, ou de 8,7 %, en raison principalement des prêts hypothécaires résidentiels qui ont connu une hausse de 19,0 G\$, ou de 10,5 %. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont augmenté de 6,5 G\$, ou de 7,5 %, depuis le 31 décembre 2024. Quant aux prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, leur encours a diminué de 0,3 G\$, ou de 1,0 %, depuis la fin de 2024.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés dans la section 4.2 « Gestion des risques », aux pages 71 à 75 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a augmenté de 5,1 G\$, ou de 17,7 %, en raison de la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers combinée à une croissance des titulaires de contrat.

L'actif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 3,3 G\$, ou de 43,3 %, en raison principalement de l'évolution des marchés financiers et de l'effet de la fluctuation des taux de change.

PASSIF

Le passif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 467,9 G\$ au 31 décembre 2025, en hausse de 35,7 G\$, ou de 8,3 %, depuis le 31 décembre 2024.

L'encours des dépôts a progressé de 28,5 G\$, ou de 9,5 %. L'augmentation des dépôts des entreprises et des gouvernements, qui constituait 47,9 % du portefeuille total de dépôts, est en grande partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 18,6 G\$, ou de 13,3 %, en raison principalement des différentes émissions de titres effectuées sur les marchés canadien, américain et internationaux ainsi que de la croissance des dépôts des membres et clients entreprises. L'encours des dépôts des particuliers, qui constituait 52,0 % du portefeuille total de dépôts, a augmenté de 9,8 G\$, ou de 6,1 %. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ont augmenté de 0,2 G\$ depuis la fin de 2024.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins ont augmenté de 0,2 G\$, ou de 0,6 %. Cette hausse s'explique principalement par la variation des passifs attribuable aux activités d'assurance de dommages.

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont diminué de 2,0 G\$, ou de 6,0 %, pour atteindre un volume de 31,9 G\$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 2,7 G\$, ou de 45,0 %, en raison principalement de l'évolution des marchés financiers.

Le passif net des fonds distincts des contrats d'investissement a augmenté de 5,2 G\$, ou de 20,4 %, en raison de la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers combinée à une croissance des titulaires de contrat.

Les obligations subordonnées ont augmenté de 0,8 G\$, ou de 21,4 %, en raison d'une émission le 24 janvier 2025 d'un montant de 1 250 M\$ et de deux émissions le 26 juin 2025 d'un montant de 220 M de francs suisses et 20 G de yens, de billets subordonnés admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Par ailleurs, le 26 mai 2025, la Fédération a racheté des billets subordonnés admissibles comme FPUNV d'un montant de 1 G\$ et échéant le 26 mai 2030.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 3,6 G\$, ou de 9,4 %, depuis le 31 décembre 2024, en raison principalement des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres de 3,4 G\$.

Le tableau suivant présente de l'information avant impôts sur les ristournes, la rémunération ainsi que les dividendes.

Tableau 17 – Information sur les ristournes, rémunérations et dividendes

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)

	2025	2024	2023
Ristournes aux membres	505 \$	437 \$	412 \$
Rémunération sur les parts de capital F	234	266	293
Dividendes	148	157	56
	887 \$	860 \$	761 \$

Les notes complémentaires 21 « Capital social » et 22 « Capital-actions » des états financiers combinés présentent des renseignements supplémentaires sur le capital social et le capital-actions du Mouvement Desjardins.

3.2 Gestion du capital

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins dont l'objectif est de veiller à la santé financière et à la pérennité du Groupe coopératif Desjardins. Pour favoriser le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant de conserver la confiance des membres et clients et d'optimiser le coût financier du capital, l'organisation a une structure de capital cible qui tient compte des exigences réglementaires de l'industrie bancaire, des ambitions de Desjardins quant au maintien de ses cotes de crédit ainsi que du profil de risque de l'organisation et de ses composantes. La structure cible est sujette à changement et est mise à jour annuellement par le conseil d'administration de la Fédération en fonction de l'évolution des facteurs qui précèdent.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation et les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, de mobiliser rapidement les capitaux, d'assurer la contribution des composantes à la capitalisation du Mouvement et d'optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne. Les principes et éléments clés de la structure de capital cible sont exposés dans la politique de gestion du capital du Mouvement Desjardins.

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction Mouvement, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques Mouvement, pour veiller à ce que le Mouvement maintienne un niveau de fonds propres adéquat. La première vice-présidence Finances prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte de la structure de capital cible.

Par ailleurs, le programme de simulations de crise permet d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques et d'en évaluer les répercussions financières, ainsi que les impacts sur les ratios réglementaires. Ce processus permet de déterminer si le niveau de fonds propres est adéquat au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé. De plus, à chaque année, le Mouvement procède à une évaluation exhaustive des risques importants auxquels il est exposé. Cette évaluation, combinée au programme de simulations de crise, contribue à l'évaluation du profil de risque de l'organisation.

Annuellement, par le biais du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP), le Mouvement Desjardins s'assure que le niveau de fonds propres est approprié pour rencontrer les exigences réglementaires, absorber les chocs causés par une crise, couvrir l'ensemble des risques importants et maintenir des cotes de crédit élevées auprès des agences de notation. Des renseignements supplémentaires sur le PIEAFP et le programme de simulations de crise sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques ».

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières canadiennes les mieux capitalisées et respecter ses cibles.

Cadre réglementaire

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Selon le cadre réglementaire applicable, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les fiducies, les coopératives de crédit, les assureurs et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de leur capital et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que la filiale d'assurance de personnes sous autorité provinciale est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes* émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous autorité provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous autorité fédérale doivent pour leur part respecter la ligne directrice sur le *Test du capital minimal* à l'intention des sociétés des assurances multirisques émise par le BSIF.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres du Mouvement Desjardins en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes* émise par l'AMF.

Par ailleurs, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes pour appuyer sa recapitalisation interne en cas de défaillance, laquelle est composée de fonds propres réglementaires ainsi que de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés par la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)* émise par l'AMF.

Le tableau suivant présente un sommaire des ratios minimums réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III.

Tableau 18 – Sommaire des ratios réglementés par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III

(en pourcentage)	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I ⁽¹⁾⁽²⁾	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratios de fonds propres et levier au 31 décembre 2025
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	23,7 %
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	23,7
Total des fonds propres ⁽³⁾	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	26,1
Ratio TLAC ⁽⁴⁾	> 21,5	s. o.	> 21,5	s. o.	> 21,5	35,8
Ratio de levier ⁽⁵⁾	> 3,0	s. o.	> 3,0	0,5	> 3,5	7,8
Ratio de levier TLAC ⁽⁶⁾	> 6,75	s. o.	> 6,75	s. o.	> 6,75	11,6

⁽¹⁾ Exigence supplémentaire applicable au Mouvement en tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I).

⁽²⁾ L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, l'AMF pourrait activer le coussin contracyclique si elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. D'après cette évaluation, une exigence de coussin contracyclique représentant entre 0 % et 2,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques (APR) serait imposée si la situation le justifie. Cette exigence serait levée lorsque le risque se matérialiserait ou se dissiperait.

⁽³⁾ Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques.

⁽⁴⁾ Le ratio TLAC s'exprime en pourcentage des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce, au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽⁵⁾ Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

⁽⁶⁾ Le ratio de levier TLAC est déterminé en divisant la somme des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par la mesure de l'exposition, et ce, au niveau du groupe de résolution.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et les ratios de levier.

En janvier 2026, l'AMF a publié une nouvelle révision de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. Les changements proposés sont en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Aucune incidence significative sur les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement n'est anticipée.

La section « Contexte réglementaire » présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement.

Respect des exigences

Au 31 décembre 2025, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 23,7 %, de 23,7 % et de 26,1 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,8 %.

Au 31 décembre 2025, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A était en hausse de 157 points de base par rapport au 31 décembre 2024, essentiellement en raison de la croissance des réserves et des excédents de l'exercice combinée à des initiatives d'optimisation au niveau des actifs pondérés en fonction des risques.

Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC étaient respectivement de 35,8 % et de 11,6 % au 31 décembre 2025.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2025.

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes et le solde des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC pour le Mouvement, les actifs pondérés en fonction des risques, les ratios réglementaires ainsi que l'évolution des fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC au cours de l'exercice.

Tableau 19 – Principales composantes des fonds propres et autres instruments TLAC

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC				
Total des fonds propres				
Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2	Autres instruments TLAC	
Catégorie 1A ⁽¹⁾	Catégorie 1B ⁽¹⁾			
Éléments admissibles	- Réserves et excédents non répartis - Cumul des autres éléments du résultat global admissibles - Parts de capital F	Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾	- Portion admissible de la provision pour pertes de crédit - Billets subordonnés FPUNV⁽³⁾ - Parts de qualification admissibles	Billets de premier rang TLAC
	Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽⁴⁾	Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire	- Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire - Instrument financier subordonné	
Ajustements réglementaires	- Goodwill - Logiciels - Autres actifs incorporels - Actifs nets au titre des régimes à prestations définies - Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes - Déficit de provisions - Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de l'entité - Placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli			

⁽¹⁾ Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

⁽²⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽³⁾ Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. Pour être admissibles, les titres doivent comporter une clause exigeant la conversion intégrale et permanente en instrument de fonds propres de la catégorie 1A au point de non-viabilité.

⁽⁴⁾ Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Tableau 20 – Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025	2024
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital F ⁽¹⁾	4 589 \$	4 789 \$
Réserves et excédents non répartis	36 394	32 783
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	692	256
Déductions ⁽²⁾	(5 207)	(4 671)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	36 468	33 157
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽³⁾	36 468	33 157
Fonds propres de la catégorie 2		
Instruments admissibles ⁽⁴⁾	4 837	3 989
Portion admissible de la provision pour pertes de crédit	127	99
Déductions	(1 350)	(976)
Total des fonds propres de la catégorie 2	3 614	3 112
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	40 082 \$	36 269 \$
Total des fonds propres réglementaires aux fins du TLAC⁽⁵⁾	39 085	35 328
Billets de premier rang TLAC	14 085	12 469
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	53 170	47 797
Actifs pondérés en fonction des risques et expositions du ratio de levier		
Actifs pondérés en fonction des risques	153 681	149 621
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du TLAC ⁽⁵⁾	148 562	145 372
Exposition du ratio de levier	468 023	434 089
Exposition du ratio de levier TLAC ⁽⁵⁾	459 957	427 337
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	23,7 %	22,2 %
Fonds propres de la catégorie 1	23,7	22,2
Total des fonds propres	26,1	24,2
TLAC ⁽⁵⁾	35,8	32,9
Levier	7,8	7,6
Levier TLAC ⁽⁵⁾	11,6	11,2

⁽¹⁾ Y compris les parts de capital détenues dans le fonds fiduciaire de la Fédération.

⁽²⁾ Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (1 074 M\$, 567 M\$ en 2024), des participations significatives (3 483 M\$, 3 958 M\$ en 2024) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (650 M\$, 146 M\$ en 2024).

⁽³⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

⁽⁴⁾ Correspond aux parts de qualifications admissibles et aux billets subordonnés FPUNV. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 19 « Obligations subordonnées » des états financiers combinés et le « Tableau CCA – Principales caractéristiques des fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles » du Rapport au titre du troisième pilier.

⁽⁵⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sur les marchés canadien, américain et internationaux. Au 31 décembre 2025, le solde de l'encours des instruments admissibles FPUNV en circulation est de 4,8 G\$. À la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, ces billets seraient automatiquement et immédiatement convertibles en fonds propres de catégorie 1A de la Fédération.

Par ailleurs, le 26 mai 2025, la Fédération a racheté des billets subordonnés admissibles comme FPUNV d'un montant de 1 G\$ et échéant le 26 mai 2030, à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés, jusqu'au 26 mai 2025 exclusivement.

Le Mouvement Desjardins a également procédé à l'émission de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC afin de satisfaire aux exigences minimales, et ce, pour un montant total de 14,1 G\$ au 31 décembre 2025.

Le 12 décembre 2025, le conseil d'administration de la Fédération a approuvé le paiement d'intérêts aux détenteurs de parts de capital F pour un montant de 234 M\$.

Tableau 21 – Évolution des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2025	2024
Fonds propres de la catégorie 1A		
Solde au début de l'exercice	33 157 \$	28 678 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	3 611	3 421
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	436	964
Parts de capital F ⁽²⁾	(200)	(100)
Dédutions	(536)	194
Solde à la fin de l'exercice	36 468	33 157
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽³⁾	36 468	33 157
Fonds propres de la catégorie 2		
Solde au début de l'exercice	3 112	2 067
Instruments admissibles	848	1 008
Portion admissible de la provision pour pertes de crédit	28	37
Dédutions	(374)	—
Solde à la fin de l'exercice	3 614	3 112
Total des fonds propres	40 082 \$	36 269 \$
Total des fonds propres aux fins du TLAC⁽⁴⁾	39 085 \$	35 328 \$
Autres instruments TLAC		
Solde au début de l'exercice	12 469	10 292
Billets de premier rang TLAC	1 616	2 177
Solde à la fin de l'exercice	14 085	12 469
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible⁽⁴⁾	53 170 \$	47 797 \$

⁽¹⁾ Montant incluant la variation des régimes de retraite à prestations définies.⁽²⁾ Les 11 et 12 août 2025, la Fédération a procédé à des rachats pour annulation totalisant 10 millions de parts de capital F détenues au Fonds fiduciaire en plus du rachat pour annulation de 10 millions de parts fait le 24 mars 2025.⁽³⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.⁽⁴⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.**Actifs pondérés en fonction des risques (APR)**

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le Mouvement utilise l'approche standard pour le calcul des APR liés au risque de marché.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Le Mouvement est également assujéti à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur du ratio de fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 153,7 G\$ au 31 décembre 2025. De ce montant, 125,3 G\$ sont attribuables au risque de crédit, 4,5 G\$ au risque de marché et 23,9 G\$ au risque opérationnel. Au 31 décembre 2024, les actifs pondérés en fonction des risques étaient de 149,6 G\$.

Tableau 22 – Actifs pondérés en fonction des risques

	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 décembre 2025				Total au 31 décembre 2024
	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital (2)	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
(en millions de dollars et en pourcentage)									
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	115 756 \$	6 951 \$	5 325 \$	16 \$	121 081 \$	6 967 \$	557 \$	5,8 %	7 154 \$
Organismes publics hors administration centrale	—	—	9 229	1 847	9 229	1 847	148	20,0	1 798
Institutions financières	5 236	1 177	2 944	1 149	8 180	2 326	186	28,4	2 356
Entreprises	46 984	25 166	13 491	11 827	60 475	36 993	2 959	61,2	35 313
Titrisation	—	—	144	205	144	205	16	142,2	284
Actions	—	—	803	1 810	803	1 810	145	225,3	1 854
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	10 579	6 083	335	258	10 914	6 341	507	58,1	6 201
Immobilier	190 119	28 326	5 821	4 081	195 940	32 407	2 593	16,5	32 208
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	22 027	6 287	837	158	22 864	6 445	516	28,2	6 330
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	14 675	3 870	1 568	1 182	16 243	5 052	404	31,1	5 389
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	405 376	77 860	40 497	22 533	445 873	100 393	8 031	22,5	98 887
Risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	16	1	—	—	16	1	—	3,4	—
Institutions financières	7 398	2 629	40	8	7 438	2 637	211	35,5	1 707
Entreprises	2	1	78	78	80	79	6	99,3	297
Portefeuille de négociation	1 883	1 022	775	648	2 658	1 670	134	62,8	2 177
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) ⁽³⁾	—	—	—	3 771	—	3 771	302	—	2 715
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	—	—	269	15	269	15	1	5,4	19
Sous-total du risque de contrepartie	9 299	3 653	1 162	4 520	10 461	8 173	654	78,1	6 915
Autres actifs ⁽⁴⁾	—	—	—	—	30 406	16 727	1 338	55,0	16 043
Total du risque de crédit	414 675	81 513	41 659	27 053	486 740	125 293	10 023	25,7	121 845
Risque de marché⁽³⁾	—	—	—	4 504	—	4 504	360	—	4 901
Risque opérationnel	—	—	—	23 884	—	23 884	1 911	—	22 875
Total des actifs pondérés en fonction des risques	414 675 \$	81 513 \$	41 659 \$	55 441 \$	486 740 \$	153 681 \$	12 294 \$	31,6 %	149 621 \$

⁽¹⁾ Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*).

⁽²⁾ L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽³⁾ Les données au 31 décembre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et du risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

⁽⁴⁾ Cette rubrique comprend, entre autres, la part des investissements en dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie), qui est pondérée à 250 %. Par ailleurs, cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour l'exercice de 2025 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que le risque de contrepartie et le risque de contrepartie.

- Pour le risque de crédit autre que le risque de contrepartie, la hausse nette de 2,2 G\$ des APR est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance de la taille du portefeuille qui a entraîné une hausse de 7,8 G\$ des APR.
 - Variation des taux de change ayant causé une augmentation de 1,2 G\$ des APR.
 - Mise à jour des modèles qui a entraîné une diminution de 4,1 G\$ des APR.
 - Évolution de la qualité du portefeuille ayant causé une baisse de 2,5 G\$ des APR.
 - Changements de méthodes et de politiques ayant entraîné une diminution de 0,2 G\$ des APR.
- Pour le risque de contrepartie, une augmentation de 1,3 G\$ des APR résulte principalement de l'évolution de la qualité et de la taille du portefeuille compensée en partie par les changements de méthodes et de politiques.

En ce qui a trait au risque de marché, une diminution de 0,4 G\$ des APR découle principalement de la variation des niveaux de risque.

Pour ce qui est du risque opérationnel, une augmentation de 1,0 G\$ des APR découle de la variation des revenus générés compensée en partie par les changements de méthodes et de politiques.

Tableau 23 – Évolution des actifs pondérés en fonction des risques⁽¹⁾

Au 31 décembre

	2025			2024		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total
(en millions de dollars)						
Risque de crédit						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	114 930 \$	6 915 \$	121 845 \$	108 805 \$	6 508 \$	115 313 \$
Taille du portefeuille ⁽²⁾	7 829	1 609	9 438	9 034	419	9 453
Qualité du portefeuille ⁽³⁾	(2 533)	(290)	(2 823)	(2 651)	848	(1 803)
Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾	(4 065)	(87)	(4 152)	323	—	323
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	(225)	—	(225)	(1 855)	(984)	(2 839)
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	1 184	26	1 210	1 274	124	1 398
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	2 190	1 258	3 448	6 125	407	6 532
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	117 120 \$	8 173 \$	125 293 \$	114 930 \$	6 915 \$	121 845 \$

(en millions de dollars)			2025	2024
Risque de marché				
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice			4 901 \$	2 881 \$
Variation des niveaux de risque ⁽⁶⁾			(397)	2 743
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾			—	(723)
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques			(397)	2 020
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice			4 504 \$	4 901 \$
Risque opérationnel				
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice			22 875 \$	22 287 \$
Revenus générés			1 193	1 562
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾			(184)	(974)
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques			1 009	588
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice			23 884 \$	22 875 \$

⁽¹⁾ Les données au 31 décembre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et du risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

⁽²⁾ Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

⁽³⁾ Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

⁽⁴⁾ Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

⁽⁵⁾ Concernent les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

⁽⁶⁾ Concerne la variation due aux changements dans les positions et à la volatilité du marché.

3.3 Arrangements hors bilan

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2025, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 673,0 G\$, soit une augmentation de 72,0 G\$, ou de 12,0 %, depuis le 31 décembre 2024. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 122,8 G\$ au 31 décembre 2025, ce qui représente une augmentation de 18,5 G\$, ou de 17,8 %, depuis le 31 décembre 2024. La hausse des biens sous gestion et sous administration s'explique par la croissance du volume de biens gérés et administrés ainsi que par l'augmentation de la valeur des actifs découlant de l'évolution des marchés financiers.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

Tableau 24 – Biens sous gestion et sous administration

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2025	2024 ⁽¹⁾
Biens sous gestion⁽²⁾		
Institutions et particuliers	29 087 \$	28 116 \$
Fonds de placement	93 669	76 104
Total des biens sous gestion	122 756 \$	104 220 \$
Biens sous administration⁽²⁾		
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	462 358 \$	414 366 \$
Fonds de placement	210 649	186 602
Total des biens sous administration	673 007 \$	600 968 \$

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.**INSTRUMENTS DE CRÉDIT**

Le Mouvement Desjardins conclut différentes ententes avec ses membres et clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces ententes comprennent des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaire. Ces produits sont habituellement des instruments hors bilan et peuvent exposer le Mouvement Desjardins à des risques de liquidité et de crédit. Ces instruments sont assujettis aux règles habituelles de gestion des risques du Mouvement Desjardins.

La note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut également avec ses membres et clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des garanties et des lettres de crédit de soutien. La note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan combiné du Mouvement si celui-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan combiné du Mouvement sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Titrisation d'actifs financiers du Mouvement

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

4.0 Gestion des risques

Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de cette section présentent des renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) contiennent des informations auditées et font partie intégrante des états financiers combinés, comme l'explique la note complémentaire 28 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Au-delà des risques présentés dans la section 4.2 de ce rapport de gestion, d'autres facteurs de risque systémiques ou macro-économiques, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. De plus, comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

4.1.1 Principaux risques et risques émergents

Les principaux risques et risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur l'autonomie financière du Mouvement Desjardins ou seraient susceptibles d'affecter sa réputation, la volatilité de ses résultats, l'adéquation de sa capitalisation ou ses liquidités, advenant leur réalisation. Parmi ceux-ci, certains risques dits émergents représentent des facteurs de risque en croissance notable ou en évolution de façon inattendue avec des conséquences non anticipées. Le Mouvement Desjardins demeure proactif en ce qui a trait à l'identification de ces risques et à leur suivi de manière à prendre les mesures de gestion appropriées lorsque nécessaire. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin de déterminer, entre autres, quels sont les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre la première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR), les officiers de risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants.

	Description
Incertitudes géopolitiques	Les tensions géopolitiques demeurent très importantes. L'intérêt persistant des États-Unis pour le Groenland a jeté un froid avec l'Europe, avec une nouvelle menace d'escalade des tarifs douaniers qui a finalement été évitée. L'intervention militaire américaine au Venezuela alimente aussi ces tensions. Le processus de paix dans le conflit israélo-palestinien demeure fragile. La guerre entre l'Ukraine et la Russie engendre des tensions durables entre l'Occident et Moscou. La rivalité stratégique entre la Chine et les États-Unis à propos de Taïwan pourrait s'intensifier. L'instabilité pourrait nuire à la conjoncture et aux investissements, perturber les chaînes d'approvisionnement, affecter négativement les marchés financiers et multiplier les crises politiques et économiques. Par ailleurs, la situation amène une poussée des investissements et dépenses militaires, mettant davantage de pressions sur les finances publiques. L'affaiblissement des organismes américains de réglementation pourrait provoquer des débordements et, à terme, des déséquilibres financiers, sans compter des problèmes environnementaux ou même sanitaires. La polarisation politique et une certaine radicalisation, amplifiées par les décisions récentes de l'administration américaine, pourraient créer de l'incertitude et fragiliser la démocratie libérale.
Tensions commerciales avec les États-Unis	De façon globale, la situation du Canada face aux tensions commerciales avec les États-Unis est moins pire qu'on aurait pu le craindre initialement. Cela dit, les effets sont très différents selon les secteurs. L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) et d'autres exemptions actuellement en vigueur permettent à près de 90 % des exportations canadiennes d'entrer aux États-Unis sans droits de douane. Les conditions sont toutefois nettement plus difficiles pour certains secteurs, qui font face à des tarifs ou des mesures spécifiques, comme l'acier, l'aluminium, les composants non américains des véhicules automobiles, les camions, les produits en cuivre, le bois d'œuvre et certains produits du bois comme les armoires. Au bout du compte, le taux tarifaire effectif pondéré en fonction des échanges commerciaux n'était que d'environ 4 % pour le Canada et de 6,3 % pour le Québec en novembre dernier. Les risques demeurent nombreux. L'administration américaine reste imprévisible et de nouveaux tarifs pourraient être décrétés, en outre, pour des secteurs spécifiques. Un risque important concerne les exemptions liées à l'ACEUM : si elles devaient être abolies, les conséquences pour les économies du Canada et du Québec seraient considérables.

	Description
Endettement des ménages et des entreprises et évolution des taux d'intérêt	Avec la hausse des prix de propriétés, le service de la dette a augmenté considérablement pour plusieurs ménages. Malgré la réduction des taux d'intérêt directeurs, de nombreux ménages devront renouveler leur prêt hypothécaire avec un taux d'intérêt plus élevé d'ici la fin de 2026. Du côté des entreprises, les conditions se sont détériorées pour plusieurs d'entre-elles avec les tensions commerciales avec les États-Unis. Dans ces conditions, de plus en plus de ménages et d'entreprises pourraient avoir de la difficulté à assumer leurs obligations financières. Leur solvabilité pourrait donc se détériorer significativement. Les taux d'intérêt ont diminué en 2025, mais devraient peu fluctuer en 2026. Par contre, en raison des tensions commerciales avec les États-Unis, les incertitudes entourant l'évolution de l'inflation et, par conséquent les taux directeur, restent élevées. Il est aussi possible que le conflit commercial affecte certaines chaînes d'approvisionnement mondiales, ce qui pourrait entraîner un choc d'offre sur l'inflation et nécessiter un ajustement des taux d'intérêt. Le Mouvement Desjardins possède de saines pratiques en matière d'octroi et de gestion du crédit hypothécaire, comme entre autres un test de tension sur le taux d'intérêt pour les prêts hypothécaires qui lui permet de prévenir ce risque.
Intelligence artificielle	L'intelligence artificielle (IA) constitue un levier stratégique pour accroître l'efficacité opérationnelle, améliorer les services et soutenir l'innovation. Le principal risque pour le Mouvement serait un retard d'adoption par rapport au marché, qui compromettrait l'agilité, freinerait ses gains de productivité et affaiblirait sa compétitivité, notamment parce qu'un tel retard contribuerait à l'obsolescence des produits et services offerts aux membres et clients. Son utilisation soulève toutefois des risques globalement liés aux biais algorithmiques, à la fiabilité des résultats, à la cybersécurité, à la propriété intellectuelle et à l'utilisation des données personnelles. Ces enjeux doivent être pris en compte afin d'assurer une utilisation conforme, éthique et sécuritaire de l'IA. L'adoption massive éventuelle de l'IA par l'industrie financière générera également d'autres risques qui devront être atténués, notamment concernant l'adéquation des plateformes technologiques, la dépendance aux fournisseurs de ces plateformes, le maintien des données de qualité et la disponibilité d'une main-d'œuvre spécialisée. Le Mouvement adopte une approche rigoureuse en collaborant avec l'AMF et le BSIF afin d'établir un cadre de gestion responsable de l'IA. À cet égard, le Mouvement a dernièrement fait part à l'AMF de ses commentaires à la suite de la publication, le 3 juillet 2025, du projet de ligne directrice sur l'utilisation de l'intelligence artificielle. Cette ligne directrice précise les attentes en matière d'encadrement et de gestion des risques liés à l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle. Une gouvernance renforcée est jugée essentielle et, dans ce contexte, le Mouvement intensifie ses efforts pour assurer un encadrement rigoureux notamment pour les modèles opaques, conformément aux cadres réglementaires et légaux applicables. La qualité des données est également au cœur des préoccupations, toute erreur pouvant compromettre la robustesse des résultats. Dans un contexte d'adoption accélérée dans le secteur financier, le Mouvement intensifie ses efforts pour maintenir sa compétitivité. Les priorités stratégiques incluent la sécurité de l'information, l'optimisation technologique, le développement des compétences spécialisées, l'exploitation de l'IA générative et le déploiement d'outils tels que Microsoft 365 Copilot. Ces initiatives visent à générer de la valeur, accroître l'agilité organisationnelle et répondre aux attentes des membres et clients.
Atteinte à la sécurité (y compris la cybersécurité)	L'évolution des cybermenaces s'accélère depuis plusieurs années, notamment dans le contexte socioéconomique et géopolitique mondial, ainsi que de l'usage croissant de l'intelligence artificielle. L'agrégation de nouveaux services et l'exposition en ligne se complexifient, tandis que les acteurs malveillants utilisent des méthodes de plus en plus sophistiquées. Une cyberattaque ou incident de sécurité peut affecter la confidentialité, la disponibilité ou l'intégrité des systèmes et de l'information, engendrant ultimement des coûts financiers, des sanctions de conformité, des enjeux stratégiques et opérationnels, un ternissement de l'image de marque, etc. Pour y faire face, le Mouvement Desjardins investit continuellement dans son programme de sécurité, notamment dans ses processus internes, ses technologies, la surveillance des employés et infrastructures, incluant les applications critiques et sensibles. Ces efforts incluent l'optimisation des processus de réponse aux incidents, le recrutement ainsi que la formation et sensibilisation des talents, de même que le renforcement des installations technologiques pour détecter rapidement les menaces et incidents, puis prendre promptement action vis-à-vis de ces derniers. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins s'est doté d'une cyberassurance depuis plusieurs années, un complément important de sa stratégie de réponse aux risques liés aux incidents majeurs de cybersécurité. En somme, le Mouvement Desjardins se dote des moyens et de la capacité nécessaire pour assurer la protection de l'information des membres et clients, y compris leurs renseignements personnels.
Évolutions technologiques	Les technologies innovantes sont de plus en plus prises en considération et adoptées par les institutions financières. Les technologies, telles que l'intelligence artificielle, représentent un vecteur primordial pour transformer les processus et les modèles d'affaires. L'utilisation de ces technologies expose à la fois les institutions financières à des risques relatifs aux cybermenaces, mais permet aussi d'assurer la stabilité des systèmes, la modernisation des infrastructures, l'interdépendance des systèmes et la transformation numérique. De plus, les besoins croissants des membres et clients d'accéder à distance et en tout temps aux opérations bancaires nécessitent de poursuivre le virage technologique déjà bien entamé par le Mouvement Desjardins. Parallèlement, les attentes des autorités réglementaires sont renforcées et les exigences à l'égard du secteur financier ne cessent de s'accroître en matière de gestion des risques technologiques. La présence de plus en plus marquée des « fintech » et « assurtech », qui offrent des solutions technologiques innovantes, simples et répondant aux attentes des membres et clients, met davantage de pression sur les institutions financières traditionnelles qui doivent s'adapter. Afin de répondre aux besoins des membres et clients, le Mouvement Desjardins s'inscrit dans ce courant et assure une gestion active de ce risque opérationnel et stratégique, notamment en solidifiant et simplifiant l'écosystème technologique au moyen d'investissements, par la gestion en continu de ses technologies, et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution.

	Description
Risque lié aux données	La donnée représente un outil indispensable pour le Mouvement Desjardins. Elle peut être disponible sous plusieurs formes, et plusieurs initiatives ont été lancées pour transformer la donnée en un actif stratégique. L'objectif est de tirer parti de la donnée et de l'analytique pour améliorer l'expérience des membres et clients, soutenir la croissance, gérer les risques et améliorer l'efficacité de l'organisation. Cependant, cette transformation introduit également des risques importants. Ces risques incluent la possibilité de violation de la confidentialité et de la sécurité de l'information qui peut entraîner des pertes financières, des atteintes à la réputation et des sanctions réglementaires. La collecte et le traitement de grandes quantités de données augmentent également les risques de cyberattaques et de fuites de données sensibles. Afin de gérer ces risques de façon proactive et de rester aligné avec les meilleures pratiques de l'industrie, le Mouvement Desjardins a mis en place les cadres de gestion des risques nécessaires, permettant de protéger ses informations sensibles, de se conformer à la réglementation applicable, de maintenir sa réputation et ainsi d'assurer la confiance des membres et clients. Ces cadres sont renforcés au besoin, opérationnalisés en continu et intégrés dans les processus opérationnels du Mouvement Desjardins.
Évolutions réglementaires	Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en pleine croissance. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, respect de sanctions économiques, protection des renseignements personnels, enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, etc. Bien que le Mouvement Desjardins surveille et gère activement le risque réglementaire, l'évolution constante de la réglementation, sa complexité et l'incertitude qui l'entoure peuvent avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers. En tant que fonction de supervision indépendante, la vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement Desjardins fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en intégrant pleinement aux activités courantes de l'organisation. Le maintien d'un cadre efficace de gestion de la conformité implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières.
Risque de fraude	Bien que ce soit un risque bien connu dans l'industrie des services financiers, nous observons une fluctuation importante du nombre de cas de fraude d'année en année. L'évolution rapide de la technologie, les avancées importantes en matière d'intelligence artificielle et la complexité grandissante des stratagèmes de fraude rendent la prévention de plus en plus défiante pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins poursuit les efforts pour lutter contre la fraude, notamment en investissant dans les systèmes et les processus, en formant les employés et en sensibilisant les membres et clients.
Risque environnemental et social	Dans un contexte où l'impact des risques liés aux changements climatiques n'est plus à démontrer, la perte de biodiversité est désormais également reconnue comme un risque systémique majeur. Plus de 50 % du PIB mondial dépend directement ou indirectement des services écosystémiques (pollinisation, qualité de l'eau ou régulation du climat) : la dégradation de ces services peut affecter la viabilité des entreprises. La matérialisation des risques environnementaux affecte en premier lieu les membres et clients, mais, également, les activités du Mouvement, avec des impacts potentiels au niveau financier (dépréciation d'actifs, hausse des pertes de crédits, de la sinistralité en assurance et des litiges) et réputationnel (baisse de la valeur de marque, perte de membres, clients et investisseurs, impact sur la capacité à attirer et retenir des talents). Les risques sociaux prennent également une importance stratégique croissante, car ils influencent la stabilité économique, la réputation et la conformité réglementaire des institutions financières. Ces risques, étroitement liés aux autres catégories de risques et influencés par les contextes politique, économique et sociétal, nécessitent une vigilance constante. Fidèle à sa mission coopérative, le Mouvement s'engage à mieux comprendre et gérer ces enjeux pour assurer sa résilience et soutenir ses membres et clients dans la transition et l'adaptation. À cet égard, le Mouvement a lancé plusieurs initiatives de gouvernance et d'intégration des risques ESG (pour plus de détail, voir la section Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)).

4.1.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

	Description
Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités	Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créance, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.
Estimations comptables critiques et normes comptables	Les états financiers combinés sont préparés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables utilisées par le Mouvement Desjardins établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Tout changement à ces estimations et à ces hypothèses, de même qu'aux normes et aux méthodes comptables, pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Mouvement. Les méthodes comptables ainsi que les modifications comptables futures sont décrites à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés.
Concentration géographique	Bien que diversifiées par ses activités d'assurance, les activités bancaires du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2025, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 88,2 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur : • les prêts en souffrance; • les actifs problématiques et les biens saisis; • les réclamations et les poursuites; • le niveau de la demande des produits et services; • la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.
Cotes de crédit	Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Ces cotes peuvent être révisées ou retirées à tout moment par les agences. De plus, une détérioration significative des diverses cotes pourrait engendrer pour le Mouvement une hausse des coûts de financement, une réduction de l'accès aux marchés financiers et une augmentation des obligations additionnelles exigées par ses contreparties.
Dépendance envers les tiers	Le recours à des tiers est essentiel afin d'offrir aux membres et clients des services de qualité et sécuritaires. Les tiers et leurs fournisseurs, notamment dans les domaines des technologies de l'information, de la bureautique, des télécommunications et de l'infonuagique, jouent un rôle essentiel dans le soutien des activités du Mouvement. Ils contribuent également à la mise en œuvre d'innovations technologiques qui favorisent l'amélioration continue des services offerts aux membres et aux clients. Le recours à des tiers peut cependant générer certains risques. Une prise en charge inadéquate des risques reliés aux tiers pourrait affecter la capacité de l'organisation à fournir les services répondant aux besoins de ses membres et clients. Par exemple, ce type de risque pourrait entraîner des répercussions sur la sécurité de l'information, la continuité des activités et le risque réputationnel. Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins met en place toutes les mesures nécessaires afin d'atténuer ces risques. Ainsi, les mécanismes de surveillance liés aux fournisseurs, combinés aux mécanismes de gestion d'incident, permettent la prévention et la prise en charge adéquate des risques liés aux tiers.
Capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste	Le rendement futur du Mouvement Desjardins repose en partie sur sa capacité à recruter des personnes clés, à leur permettre de se développer et à les maintenir en poste. Avec le contexte économique canadien incertain et un marché de l'emploi qui demeure vigoureux, il existe une forte concurrence pour attirer et fidéliser les personnes compétentes au sein de l'organisation. Plusieurs changements se sont accélérés dans les milieux de travail au cours de la dernière année, notamment l'introduction progressive de l'intelligence artificielle, les défis liés au bien-être psychologique et les modes de travail flexibles. Par conséquent, ce volet de risque est suivi périodiquement par l'entremise des mécanismes de gouvernance de la fonction Ressources humaines, trimestriellement au comité de direction Mouvement Desjardins, et un dépôt annuel est effectué à la commission Ressources humaines du Mouvement Desjardins. Ces mécanismes permettent de déployer les stratégies appropriées visant à mettre en place les conditions de succès, favorisant la compétitivité de l'organisation en tant qu'employeur.
Risque fiscal	Les politiques fiscales des gouvernements, tout comme les législations fiscales canadiennes, provinciales et étrangères, et leurs interprétations par les autorités fiscales et les tribunaux, sont en constante évolution. Ces nombreux changements et la complexité d'interprétation et d'application peuvent avoir une incidence importante sur les montants de la charge d'impôts, sur les soldes d'impôts différés et sur le taux d'imposition effectif au cours de l'exercice où ils surviennent et par conséquent, sur le calcul des excédents du Mouvement.
Autres facteurs	D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies ou tout autre événement similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.

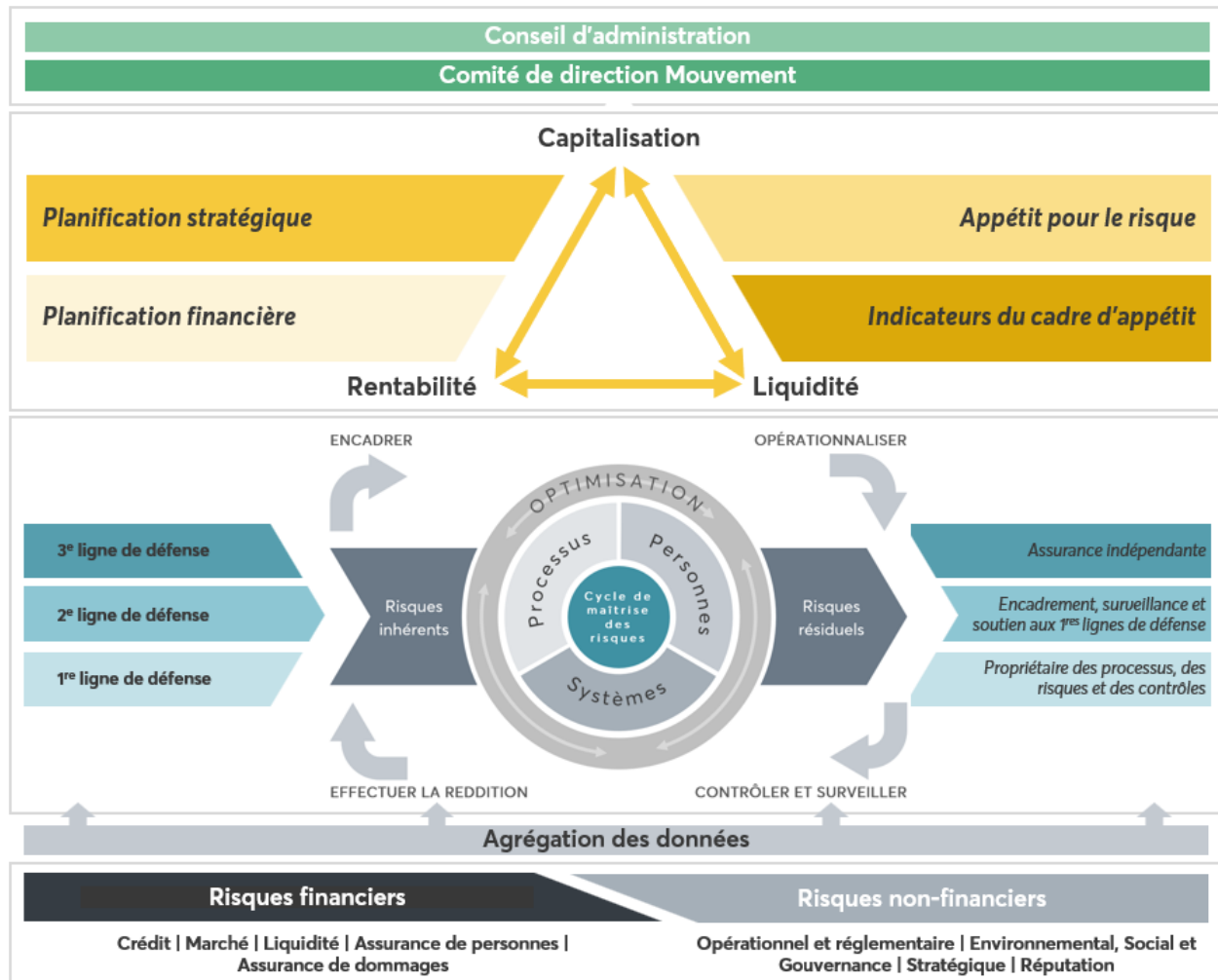
4.2 Gestion des risques

4.2.1 Cadre de gestion intégrée des risques

Le cadre de gestion intégrée des risques a pour objectif de permettre au Mouvement de gérer adéquatement l'ensemble de ses risques en fonction de l'appétit pour le risque qu'il s'est fixé et de la stratégie organisationnelle qui a été établie.

Le cadre de gestion intégrée des risques se veut dynamique, performant et évolutif, adapté à la nature, à la taille et à la complexité des activités du Mouvement. Il permet d'assurer une saine et prudente gestion des risques, et ultimement, d'assurer une optimisation de l'utilisation du capital et de soutenir la prise de décision et l'exposition aux différents types de risque auxquels le Mouvement est exposé.

De plus, une évaluation en continu de l'environnement interne et externe dans lequel le Mouvement mène ses activités est effectuée afin, entre autres, de suivre l'évolution des saines pratiques, des tendances et de détecter les risques émergents.



Identification des risques

Le Mouvement Desjardins, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques. La gestion rigoureuse de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement et vise à soutenir les grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et d'une croissance soutenue et rentable. À cet égard, le Mouvement dispose d'un registre des risques. Celui-ci établit les principales catégories et sous-catégories de risques pouvant l'affecter. Le registre est actualisé périodiquement et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les principaux risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé dans le cours normal de ses activités sont présentés dans l'illustration suivante et font l'objet de sous-sections spécifiques de ce rapport de gestion.

Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Environnemental, social et gouvernance	Réglementaire
--------	--------	-----------	--------------	-----------	-------------	------------	--	---------------

Mesure des risques

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser les paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique, la valorisation des actifs, la tarification, ainsi que la désuétude technologique et la cybercriminalité. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise. Ces crises sont évaluées pour des risques spécifiques et de manière intégrée pour l'ensemble de l'organisation.

Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, notamment sur la rentabilité, les liquidités et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions défavorables.

L'exercice de simulation de crise intégrée à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement. Il débute par l'analyse de scénarios multifactoriels élaborés par l'équipe des Études économiques du Mouvement. Ces scénarios tiennent compte de la conjoncture économique actuelle, des principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que de facteurs de risque émergents. Plusieurs scénarios sont élaborés et ceux retenus pour quantification sont sélectionnés par la haute direction du Mouvement. Les principaux facteurs projetés pour chaque scénario incluent : le prix des maisons, les indices boursiers, l'inflation, le taux de chômage et plusieurs courbes de taux d'intérêt.

L'exercice de simulation de crise intégrée est réalisé grâce à la collaboration d'intervenants provenant des différents secteurs d'activité et unités d'affaires. Les impacts mesurés portent notamment sur le portefeuille de crédit du réseau des caisses de Desjardins et de la Fédération, les deux groupes d'assurances, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc., ainsi que sur le Régime des rentes du Mouvement Desjardins. Puisque l'exercice englobe une perspective transversale des activités du Mouvement, il s'agit d'un outil de gestion de risque essentiel pour identifier les sources de diversification et déceler les zones de vulnérabilité potentielles.

Les résultats de cet exercice sont présentés à différents comités internes formés de membres du conseil d'administration et de la direction du Mouvement Desjardins, soit le comité actif/passif, le comité de gestion Finances et Risques Mouvement, le comité de direction Mouvement, la commission Gestion des risques ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2025, les scénarios considérés envisageaient séparément la possibilité d'une crise mondiale de la dette et d'une récession sévère. Un scénario de simulation de crise inversé a également été analysé, correspondant à une crise financière majeure. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de liquidité demeureraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit pour le risque.

Cet exercice est arrimé à la planification financière intégrée du Mouvement Desjardins et est une composante essentielle du Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Les résultats de l'exercice de simulations de crise sont utilisés de manière complémentaire à ceux de la quantification du capital économique lors de l'établissement des cibles de capitalisation. Par ailleurs, l'impact des simulations de crise sur les indicateurs en périodes de ralentissement et autres indicateurs sur la rentabilité, capitalisation et liquidité est considéré afin d'identifier les vulnérabilités des activités du Mouvement aux risques des crises sélectionnées. Ceci permet de comparer des événements sévères à notre appétit pour le risque dans le cadre de ces activités.

Les scénarios quantifiés dans le cadre de l'exercice de simulation de crise intégrée font partie d'une gamme de scénarios utilisés par le Mouvement pour identifier, évaluer et gérer les risques. Ces scénarios incluent les scénarios de crise qui sous-tendent l'exercice du plan de retour à la viabilité ainsi que le scénario réglementaire effectué selon les hypothèses prescrites par l'AMF. Ce dernier exercice est effectué selon la fréquence établie par l'AMF, soit généralement tous les deux ans. La dernière réalisation de ce scénario réglementaire, *Global Stress Test* conçu par le *Financial Stability Board*, a été effectuée en 2023. La quantification d'un nouveau scénario réglementaire, le *Macro Stress Test*, est prévue pour 2026.

Des scénarios *ad hoc* peuvent également être quantifiés rapidement afin de répondre à des situations ponctuelles, à des demandes de la haute direction ou à celles des autorités réglementaires afin d'appuyer les actions stratégiques de l'organisation.

Communication des risques

Un rapport d'information sur les risques est produit trimestriellement et présenté au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration de la Fédération. Ce rapport stratégique et prospectif fournit l'information pertinente sur l'évolution des principaux risques identifiés ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ce rapport inclut les derniers développements en matière de gestion des risques et permet d'avoir une vue holistique des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé.

Appétit pour le risque

L'appétit pour le risque est une constituante importante du cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins souhaite prendre dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer la stabilité et la pérennité du Mouvement Desjardins advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des facteurs de risque émergents sur les résultats du Mouvement Desjardins.

Le cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque du Mouvement Desjardins. Il permet de comprendre et de gérer consciencieusement les risques découlant de ses activités dans l'intérêt des membres et clients. Il permet aussi de s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris. Il repose sur les énoncés suivants :

- Élaborer un plan stratégique pour atteindre les ambitions et la mission du Mouvement Desjardins et l'actualiser régulièrement afin d'assurer sa mise en œuvre et son alignement avec l'appétit pour le risque, les contraintes financières de l'organisation et l'évolution des environnements internes et externes.
- Assurer la pérennité financière du Mouvement Desjardins en conservant un niveau de capitalisation qui rencontre ses ambitions au niveau de ses cotes de crédit, limite les coûts de financement et respecte les exigences réglementaires.
- Gérer les liquidités et les activités de refinancement pour se prémunir contre le risque de liquidité.
- Grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus, assurer la pérennité du Mouvement Desjardins pour permettre un retour aux membres et aux communautés ainsi que pour respecter ses engagements financiers.
- Gérer l'exposition du Mouvement Desjardins au risque de taux d'intérêt découlant des stratégies bancaires, d'assurances, de régimes de rentes et de négociation afin de limiter l'impact des variations de taux d'intérêt.
- Générer un rendement suffisant pour soutenir les obligations des contrats des activités d'assurance et des activités de négociations à court terme du Mouvement Desjardins tout en demeurant prudent dans la gestion des risques associés à ces activités.
- Gérer l'exposition au risque d'assurance en poursuivant l'objectif de diversification du profil de risque du Mouvement lorsque la rentabilité espérée à moyen ou long terme rencontre ou dépasse les cibles fixées de rendements ajustés.
- Protéger la réputation du Mouvement Desjardins auprès des membres, des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce, dans le respect de ses valeurs coopératives.
- Affirmer la nature coopérative du Mouvement Desjardins et travailler toujours dans l'intérêt des membres et des clients tout en contribuant au développement des communautés.
- Exercer le rôle de leader socioéconomique du Mouvement Desjardins pour le développement d'une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre et accompagner les membres, clients et autres parties prenantes dans la transition.
- Conserver une adéquation entre le risque de crédit et le rendement à long terme avec les membres et clients du Mouvement Desjardins afin de soutenir ces derniers et les communautés tout au long des relations.
- Éviter des concentrations de risques trop importantes.
- Surveiller les incertitudes liées aux dynamiques géopolitiques et économiques et ajuster les décisions d'affaires au besoin.
- Maintenir un environnement de contrôle efficace et promouvoir une saine gestion des risques opérationnels et réglementaires incluant les risques technologiques, de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels.

Le conseil d'administration de la Fédération approuve le dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque. Le Cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration de la Fédération pour approbation. La PVP Gestion des risques communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, de leurs cibles, de leurs seuils et de leurs limites avec le Cadre d'appétit pour le risque du Mouvement Desjardins.

La fonction gestion des risques s'assure de l'adéquation du profil de risque du Mouvement Desjardins avec l'appétit pour le risque. Trimestriellement, elle rend compte du respect des énoncés et des indicateurs d'appétit pour le risque à la haute direction et au conseil d'administration. En cas de dépassement du seuil ou de la limite d'un indicateur d'appétit pour le risque, l'investigation de la situation ainsi que les mesures correctives, lorsqu'applicables, sont portées à l'attention des instances concernées.

Approche de gestion intégrée des risques

L'approche de gestion intégrée des risques constitue l'un des fondements du cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des individus et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre les risques et d'en discuter ouvertement en plus d'agir relativement aux risques présents et futurs. Les parties prenantes, dont le conseil d'administration, la haute direction et la PVP Gestion des risques, orientent des comportements de prise de risques dans le respect des encadrements de gestion des risques. L'approche de gestion intégrée des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes, et favorise un équilibre approprié entre les risques et le rendement.

L'approche de gestion intégrée des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs, les principes et les règles que le Mouvement s'est donnés pour maintenir un haut niveau d'intégrité.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir l'approche de gestion intégrée des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- Une approche holistique de gestion intégrée des risques à l'échelle de l'organisation tenant compte des interrelations et des interdépendances entre les différents domaines de risque.
- Une approche de gestion intégrée de ses risques par opposition à une approche où les risques sont considérés séparément. Ainsi, les risques jugés moins importants, mais qui pourraient le devenir une fois combinés, sont aussi pris en compte.
- Une gestion des risques selon leur importance, c'est-à-dire en fonction de l'ampleur et de la fréquence des impacts qu'ils sont susceptibles d'avoir sur l'organisation s'ils se matérialisaient.
- Des processus standardisés et des systèmes d'information fiables, lui permettant d'établir des liens entre les risques et d'obtenir des rapports qui fournissent de l'information pertinente, claire, adaptée et en temps opportun, permettant au comité de direction et au conseil d'administration de suivre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement.
- La diffusion des encadrements en matière de gestion des risques telle que des stratégies, des politiques et des procédures permettant d'identifier, d'évaluer, de quantifier, de contrôler, d'atténuer et de suivre adéquatement les risques importants auxquels il est exposé et d'identifier les événements susceptibles de l'affecter au-delà des limites de son appétit pour le risque.
- L'établissement et le maintien de son appétit pour les risques, desquels découlent des énoncés et des indicateurs définissant clairement les seuils de tolérance et limites d'appétit pour les risques les plus importants. Il s'assure que ces balises soient intégrées dans ses opérations par des encadrements découlant de la Politique d'appétit pour le risque.
- Un cadre de gestion intégrée des risques dynamique et évolutif, lui permettant de gérer adéquatement l'ensemble de ses risques en fonction de son appétit pour le risque. Ce cadre est soutenu par une structure de gouvernance définissant clairement les rôles et responsabilités des différents intervenants impliqués dans la gestion des risques.
- L'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion des risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants sous-tendent la gestion des risques et le cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- La responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités.
- L'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité.
- Une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques.
- Un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente.
- L'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés.
- La prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent.
- Une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de transactions à forte incidence financière.

Rémunération liée à la gestion des risques

Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration de la Fédération, appuyé par la commission Ressources humaines, est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale de l'ensemble des employés et gestionnaires. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Il s'est d'ailleurs doté, par l'ajout de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), incluant les risques liés aux changements climatiques, d'un mécanisme additionnel permettant une prise en compte des risques financiers, mais aussi extra financiers dans l'établissement du régime général d'intéressement à tous les échelons. Il s'assure aussi d'un encadrement s'appliquant à l'ensemble des régimes particuliers d'intéressement de la force de vente et des équipes de placements du Mouvement. Finalement, il s'assure que la rémunération globale offerte dans le Mouvement s'appuie sur les principes de la gestion des risques.

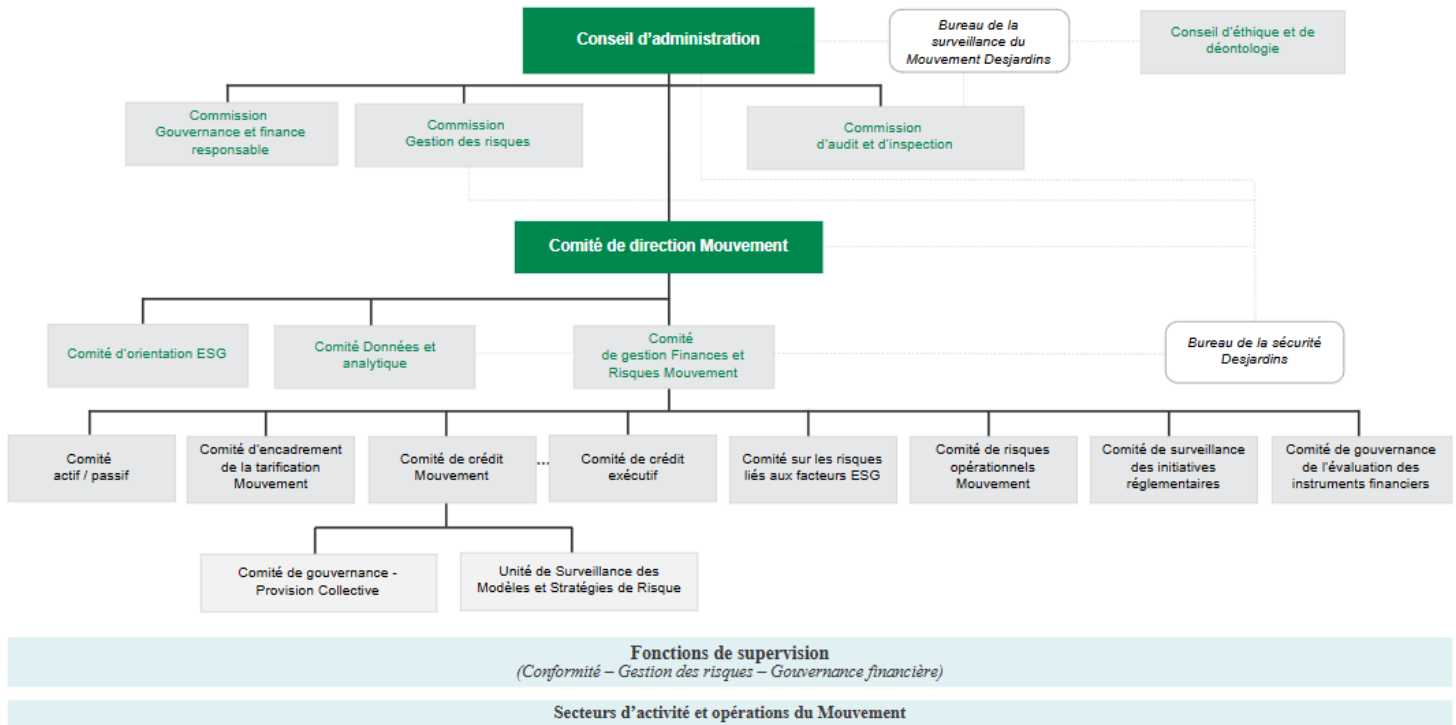
Agissant à titre de comité du conseil d'administration de la Fédération, la commission Ressources humaines est responsable de formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard de l'ensemble des éléments de la rémunération globale de tous les employés, gestionnaires et cadres supérieurs du Mouvement.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, leur régime d'intéressement annuel prévoit, en cohérence avec la volonté de favoriser une saine gestion des risques sur un horizon temporel de plus d'une année, le report à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction de la performance globale du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, toujours dans l'intérêt des membres et clients, pour qui la pérennité de l'organisation est un facteur important et rassurant.

Le régime d'intéressement long terme qui a été introduit en 2024 pour les membres du comité de direction Mouvement assure d'être bien aligné sur l'atteinte des ambitions et des stratégies de développement du Mouvement, sans encourager la prise de risques excessive. La portée à long terme de ce régime permet la création de valeur économique et un développement durable pour les membres et clients. Le nouveau président et chef de la direction est bénéficiaire de ce régime.

Gouvernance en matière de gestion des risques

Le cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de gestion des risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le conseil d'administration de la Fédération assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités.

Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la commission d'audit et d'inspection, le conseil d'éthique et de déontologie et le comité de direction Mouvement. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2025 du Mouvement.

Le comité de direction Mouvement formule des recommandations au conseil d'administration de la Fédération à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assure qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Il s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité de gestion Finances et Risques Mouvement, sur le comité d'orientation ESG et sur le comité Données et analytique.

Le comité d'orientation ESG est responsable d'étudier les prises de position en matière d'environnement, de société et de gouvernance, d'en évaluer les risques inhérents et de s'assurer qu'elles sont alignées aux priorités stratégiques du Mouvement. Il rend compte au comité de direction Mouvement et à la commission Gouvernance et finance responsable.

Le comité Données et analytique s'assure que la priorisation des efforts en données et analytique soit alignée avec les objectifs d'affaires et les orientations stratégiques de l'organisation. Il veille également à la surveillance et à la reddition de comptes quant à la conformité et à la gestion des risques des activités de gouvernance et de valorisation des données.

Le comité de gestion Finances et Risques Mouvement est responsable de s'assurer que les principaux risques auxquels le Mouvement est ou sera exposé, figurant au bilan ou non, directement ou par l'entremise d'une ou de plusieurs de ses filiales, ont été identifiés et mesurés et d'évaluer l'incidence potentielle des risques identifiés sur les stratégies d'affaires. Ce comité est soutenu par les comités suivants :

- Le comité de crédit exécutif recommande des engagements importants nécessitant l'approbation du conseil d'administration de la Fédération et il approuve des engagements conséquents jusqu'à concurrence de ses limites déléguées par le comité de gestion Finances et Risques Mouvement.
- Le comité de crédit Mouvement approuve les engagements de crédit importants, qui se trouvent à l'intérieur de ses propres limites qui lui sont déléguées en considérant l'analyse des facteurs ESG, et exerce la surveillance des activités liées à l'évaluation et la quantification des risques de crédit. À l'égard de son rôle de surveillance, le comité est soutenu par l'unité de surveillance des modèles et stratégies de risque et par le comité de gouvernance – Provision collective.
- Le comité de risques opérationnels Mouvement dispose d'une vue transversale et exerce une surveillance des différentes catégories de risques opérationnels et réglementaires auxquels le Mouvement est exposé.
- Le comité sur les risques liés aux facteurs ESG dispose d'une vue transversale et assure la surveillance des risques liés aux facteurs ESG auxquels le Mouvement est exposé.

- Le comité actif/passif soutient le comité de gestion Finances et Risques Mouvement dans l'encadrement et la surveillance de la gestion du risque de taux d'intérêt et de liquidité.
- Le comité d'encadrement de la tarification Mouvement soutient, pour sa part, le comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au respect du cadre lié à l'établissement et à la cohérence de la tarification avec les objectifs stratégiques et cibles financières du Mouvement.
- Le comité de surveillance des initiatives réglementaires appuie le comité de gestion Finances et Risques Mouvement en suivant les initiatives réglementaires importantes et en faisant des recommandations lorsque requis. De plus, il exerce une veille sur les initiatives réglementaires visant à mitiger un risque réglementaire important pour l'organisation et il échange sur tout élément significatif en lien avec le risque réglementaire, dont l'évolution de la réglementation et les tendances observées dans l'industrie.
- Le comité de gouvernance de l'évaluation des instruments financiers a pour rôles et responsabilités générales d'appuyer le comité de gestion Finances et Risques Mouvement dans l'examen et la recommandation de cas complexes ou particuliers liés à l'évaluation des instruments financiers.

Le Bureau de la sécurité Desjardins s'assure de la cohérence des initiatives et de la mise en œuvre de stratégies transversales de sécurité au sein du Mouvement afin de continuer le renforcement de ses pratiques liées à la protection des membres et clients, de leurs actifs et de leurs renseignements personnels. Il rend compte au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration de la Fédération.

Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense (LDD)

Le Mouvement a mis en place une structure de gestion des risques suivant le modèle des trois lignes de défense sur lequel s'appuie son cadre de gestion intégrée des risques. Cette structure de contrôle fiable permet d'établir une allocation claire et ordonnée des rôles et responsabilités des différents intervenants en matière de gestion des risques au sein du Mouvement. Le détail des rôles et responsabilités relatifs à chaque ligne de défense est présenté dans la matrice suivante :

	1 - ENCADRER	2 - OPÉRATIONNALISER (IDENTIFIER, ÉVALUER ET ATTÉNUER)	3 - CONTRÔLER ET SURVEILLER	4 - EFFECTUER LA REDDITION
1 ^{re} ligne de défense	• Est imputable de la performance de ses activités • Connaît et respecte les encadrements établis pour la gestion des risques, incluant le cadre d'appétit pour les risques (CAR) • Complète les formations requises et participe aux activités de sensibilisation	• Gère ses activités en respectant l'appétit pour le risque de l'organisation • Identifie et évalue les risques associés à ses opérations, gère les écarts entre ses processus, pratiques et contrôles, et les escalade au besoin • Développe, déploie et valide les processus, les contrôles et les approches d'atténuation des risques pour combler les écarts • Accompagne, forme et responsabilise les employés sur la bonne application des processus, contrôles et méthodes d'atténuation des risques • Instaure les pratiques pour assurer le maintien de la conformité envers les encadrements dans le temps	• Veille à l'adoption et l'application des processus et contrôles par ses employés • Mesure et suit la performance des processus et des contrôles déployés • Apporte des correctifs aux processus et contrôles si requis • Fait une démonstration du respect des encadrements de gestion des risques sur demande • Déclenche le processus d'escalade défini dans les encadrements si un des facteurs déclencheurs s'active • Participe à la rédaction des plans d'action et à leur suivi • Effectue les analyses de risques requises	• Présente la reddition de comptes sur ses opérations et sur les risques associés • Produit son profil de risque et en rend compte • Transmet à la 2^e ligne les informations requises pour les analyses et redditions de comptes Mouvement sur les risques de ses opérations
2 ^e ligne de défense	• Établit les encadrements de gestion des risques (incluant le CAR) et s'assure de leur application • Établit les attentes envers la 1^{re} ligne, les processus d'escalade et les facteurs déclencheurs de leur activation • Forme et sensibilise la 1^{re} ligne par rapport aux attentes organisationnelles y compris les encadrements de la 2^e ligne • Fait approuver les encadrements de gestion des risques par l'autorité organisationnelle appropriée	• Conseille et outille la 1^{re} ligne dans l'opérationnalisation des encadrements et le déploiement des processus, contrôles et méthodes d'atténuation des risques afin qu'elle s'acquitte de ses responsabilités • Apporte une expertise complémentaire, une vision transversale, un suivi et des critiques constructives en matière de gestion des risques • Fait une vigie des risques émergents pour le Mouvement	• Effectue de la surveillance, dont notamment des revues objectives, émet aux parties prenantes les constats qui en découlent et assure le suivi de la mise en œuvre des plans d'action • Effectue la surveillance et la revue critique et teste l'efficacité des contrôles déployés en 1^{re} ligne • Surveille la bonne application des encadrements de gestion des risques et des processus d'escalade	• Surveille les niveaux de risques des processus et contrôles déployés • Rend compte aux diverses parties prenantes (haute direction, instances, autorités réglementaires) tel que stipulé dans l'encadrement
3 ^e ligne de défense	• Fournit une évaluation indépendante des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et émet des constats et des conseils afin d'en améliorer l'efficacité • Procure une assurance objective au comité de direction Mouvement et au conseil d'administration de la Fédération quant à l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles			

1^{re} ligne de défense

La première ligne de défense assumée par les propriétaires des processus fournit des produits et services aux membres et clients. Elle identifie, évalue et gère les risques générés par ses activités et s'assure de l'efficacité des contrôles associés aux processus dont elle est propriétaire. Elle est responsable de détecter les expositions aux risques et les écarts d'application, et de mettre en place des mesures d'atténuation des risques en cas de dépassement de l'appétit pour le risque. Elle escalade au besoin et effectue la reddition de comptes conformément aux exigences du Mouvement sur ces matières.

2^e ligne de défense

La deuxième ligne de défense, soit principalement la PVP Gestion des risques, a pour mission première d'agir comme partenaire des secteurs d'activité et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques. Elle agit comme fonction de supervision et est indépendante de ces derniers. Elle assure la veille des risques émergents, établit les encadrements en gestion des risques, et en surveille leur respect et leur application auprès des secteurs d'activité et fonctions Mouvement. Plus largement, elle effectue des activités de surveillance sur les différents risques, en effectuant des revues objectives et en s'assurant de la conception et efficacité des contrôles en place. Dans ce contexte, elle émet des constats et effectue le suivi des plans d'action en découlant. Elle escalade au besoin et effectue la reddition de comptes conformément aux exigences du Mouvement sur ces matières.

La PVP Gestion des risques peut également s'appuyer sur les travaux réalisés par le Bureau de la sécurité Desjardins et de la gouvernance financière qui, selon leur mandat distinct, permettent d'encadrer et de gérer certains enjeux inhérents au contexte des activités du Mouvement.

3^e ligne de défense

La troisième ligne de défense est constituée par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins. Elle fournit une assurance et des conseils indépendants et objectifs au comité de direction Mouvement et au conseil d'administration de la Fédération quant à l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles ainsi que leur adéquation avec les activités du Mouvement.

En outre, elle contribue à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres et clients, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Elle regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement.

4.2.2 Accord de Bâle sur les fonds propres

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers :

- Le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques.
- Le deuxième porte sur la surveillance prudentielle.
- Le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le Mouvement utilise l'approche standard pour le calcul des APR liés au risque de marché.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres du Mouvement.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Le PIEAFP est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Ce programme est sous la responsabilité de la PVP Gestion des risques. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital économique que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique du Mouvement Desjardins est évalué sur un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir des cotes de crédit avantageuses. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres du Mouvement Desjardins par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

Dans le cadre de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à divers risques. Le tableau qui suit donne une représentation de son profil de risque par secteurs d'activité. Le capital économique est ventilé afin d'illustrer la taille relative des risques associés aux différents secteurs d'activité.

Pour sa part, la répartition des actifs pondérés en fonction des risques représente l'exposition du Mouvement au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel aux fins de l'évaluation des fonds propres réglementaires.

Tableau 25 – Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité et par types de risque

Au 31 décembre 2025

(en millions de dollars et en pourcentage)

Mouvement Desjardins		Capital économique		Actifs pondérés en fonction des risques								
		Activités bancaires		Risque de crédit		125 293 \$						
		Risque de crédit		46,9 %	Risque de marché		4 504					
		Risque de marché		1,5	Risque opérationnel		23 884					
		Risque opérationnel		6,6	Ajustement en fonction du plancher d'APR		—					
		Autres risques ⁽¹⁾		1,3								
		Total des activités bancaires		56,3								
		Activités d'assurance		37,4								
		Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾		6,3								
Secteurs d'activité	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres					
Bilan ⁽³⁾	Actif		384 301 \$	Actif		82 940 \$	Actif		14 226 \$	Actif		28 775 \$
Capital économique	Proportion du total du Mouvement Desjardins		42,3 %	Proportion du total du Mouvement Desjardins		17,1 %	Proportion du total du Mouvement Desjardins		18,1 %	Proportion du total du Mouvement Desjardins		22,5 %
	Activités bancaires			Activités bancaires			Activités bancaires			Activités bancaires		
	Risque de crédit		71,5	Risque de crédit		3,0	Risque de crédit		—	Risque de crédit		38,1
	Risque de marché		2,3	Risque de marché		—	Risque de marché		—	Risque de marché		1,7
	Risque opérationnel		12,6	Risque opérationnel		3,4	Risque opérationnel		—	Risque opérationnel		—
	Autres risques ⁽⁴⁾		13,6	Autres risques ⁽⁴⁾		3,6	Autres risques ⁽⁴⁾		—	Autres risques ⁽⁴⁾		60,2
	Total des activités bancaires		100,0	Total des activités bancaires		10,0	Total des activités bancaires		—	Total des activités bancaires		100,0
	Activités d'assurance ⁽⁵⁾		—	Activités d'assurance ⁽⁵⁾		90,0	Activités d'assurance ⁽⁵⁾		100,0	Activités d'assurance ⁽⁵⁾		—
	Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾		—	Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾		—	Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾		—	Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾		—
Actifs pondérés en fonction des risques	Risque de crédit		100 595 \$	Risque de crédit		6 265 \$	Risque de crédit		4 552 \$	Risque de crédit		13 881 \$
	Risque de marché		3 443	Risque de marché		5	Risque de marché		—	Risque de marché		1 056
	Risque opérationnel		19 438	Risque opérationnel		461	Risque opérationnel		—	Risque opérationnel		3 985
Profil de risque	Le Mouvement est exposé au risque de crédit, au risque de marché, au risque opérationnel et à d'autres risques, dont notamment le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et le risque d'assurance.											

⁽¹⁾ Y compris le risque lié aux régimes à prestations définies, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et l'effet de diversification.

⁽²⁾ Le montant de capital économique pour le risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles correspond à la valeur comptable de ces actifs. Ce montant n'est pas ventilé par secteurs d'activité.

⁽³⁾ Les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels sont classés dans le montant d'actif de la rubrique Autres.

⁽⁴⁾ Y compris le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique et le risque de réputation. Le risque lié aux autres actifs de crédit, aux actifs d'impôts différés, aux régimes à prestations définies et à l'effet de diversification ne sont pas alloués aux secteurs d'activité.

⁽⁵⁾ Le capital économique pour les activités d'assurance correspond au montant de capital économique total calculé pour les activités d'assurance de personnes et de dommages. Ce capital économique couvre tous les risques.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année à l'échelle du Mouvement Desjardins pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et de ses systèmes en ce qui a trait aux saines pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques. Au cours des dernières années, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital (Bâle III). Ces règles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 ont rehaussé non seulement les exigences en matière de capital, mais également celles qui ont trait à la gestion des risques. Outre les changements apportés au niveau et à la définition des fonds propres admissibles et à la mesure des actifs pondérés en fonction des risques, le deuxième pilier de Bâle III a entraîné la mise en place de nouvelles exigences en ce qui concerne la liquidité et rehaussé les attentes à l'égard de plusieurs pratiques de gestion. Les normes de divulgation qui sont associées au troisième pilier ont également été renforcées. Le Mouvement Desjardins poursuit son développement en intégrant ces nouvelles exigences réglementaires à son cadre de gestion intégrée des risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

4.2.3 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 61,7 % de l'actif combiné du bilan au 31 décembre 2025, comparativement à 61,5 % à la fin de 2024. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

L'environnement macroéconomique reste hautement incertain, en particulier concernant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, les tensions géopolitiques et le risque de correction boursière. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte. Des ajustements experts sont appliqués à l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles.

Le Mouvement Desjardins continue d'intégrer les risques climatiques à ses pratiques de gestion, y compris celles liées au risque de crédit. À ce stade, les premières analyses de scénarios n'indiquent pas d'incidence significative sur les pertes de crédit attendues au 31 décembre 2025.

L'imposition des tarifs douaniers ainsi que les potentiels impacts sur les membres et clients pourraient affecter leur capacité de remboursement. Cependant, le portefeuille de crédit demeure en bonne posture malgré les incertitudes économiques. De plus, les membres et clients affectés dans ce contexte peuvent bénéficier de mesures d'accompagnement.

Gestion du risque de crédit

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble des membres et clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produit et par clientèle. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

La PVP Gestion des risques s'est dotée d'une structure lui permettant de gérer efficacement le risque de crédit et d'assurer les activités d'approbation, d'encadrement, de quantification, de suivi et de reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

L'encadrement des éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins est constitué de documents pouvant prendre diverses formes telles que politiques, normes et autres. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de l'appétit au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Évaluation des fonds propres réglementaires

Le Mouvement Desjardins utilise l'approche fondée sur les notations internes (NI) pour l'évaluation du risque de crédit. Certaines expositions sont cependant exemptées des exigences visées par l'approche NI en raison d'unités ou composantes de moindre importance, ainsi que de catégories d'actifs peu significatives en termes de montant et de profil de risque. Afin d'appliquer l'approche NI, le Mouvement a dû faire des estimations internes afin de calculer la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

Le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (APR) sert à mesurer le risque de crédit du Mouvement Desjardins en plus du risque de marché et du risque opérationnel.

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations financières. Des modèles de notation interne, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle pour les clientèles de détail particuliers et entreprises, ainsi que certains portefeuilles des clientèles de non-détail. Pour la clientèle de détail, des modèles de type comportemental sont utilisés. Ces modèles incluent des caractéristiques prédictives liées notamment à des facteurs propres à l'emprunteur et aux comptes tels que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet :

- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD;
- d'une calibration par groupes de produits, pour les modèles de notation de type comportemental applicables aux clientèles particuliers, selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, comme pour la PCD, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

Différences entre les paramètres utilisés à des fins comptables et réglementaires

Les provisions pour pertes de crédit attendues aux fins comptables selon l'IFRS 9, *Instruments financiers* se basent principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD. Il existe toutefois certaines différences, dont les principales sont présentées dans le tableau suivant :

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	- Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet. - Projetée sur les 12 mois à venir. - La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.	- Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie. - Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. - Correspond à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires.
PCD	- Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique. - Soumise à certains planchers réglementaires. - Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects. - Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires.	- Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. - La prudence excessive et les planchers sont exclus. - Prise en compte des coûts de recouvrement directs uniquement. - Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut.	Correspond aux montants utilisés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut et tenant compte des attentes prospectives.
Actualisation	Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture.	Actualisation de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial.

Plus précisément, les expositions sur le plan du risque de crédit et de contrepartie comprennent les catégories suivantes :

- Les expositions utilisées représentent le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.
- Les expositions inutilisées représentent le montant non encore utilisé des limites de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC).
- Les transactions assimilables à des pensions représentent les transactions contractuelles conclues entre deux parties comprenant un engagement de rétrocession à un prix fixé à l'avance. Les transactions assimilables à des pensions comprennent les transactions de mises et prises en pension de même que les prêts et les emprunts de titres qui ne sont pas en cours auprès d'une contrepartie centrale ainsi que ces mêmes opérations négociées auprès d'une contrepartie centrale non admissible.
- Les instruments dérivés de gré à gré représentent l'ensemble des instruments financiers dérivés de gré à gré sur les différents sous-jacents.
- Les expositions hors bilan comprennent les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.
- L'exposition nette est calculée après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Au 31 décembre 2025, l'ECD avant l'application des techniques d'ARC était de 495,2 G\$ et de 456,1 G\$ après ARC. Les résultats complets de l'évaluation du risque de crédit, selon le type d'exposition, la classe d'actif et les méthodes de calcul de l'approche standard et de l'approche des notations internes de Bâle III exigées par l'AMF, se trouvent dans le tableau 26 « Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD]) ».

Le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes sur 87,0 % de l'exposition en cas de défaut. Ainsi, 13,0 % de l'exposition en cas de défaut est pour le moment évalué selon l'approche standard. Le Mouvement passe en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche de notation interne avancée.

Tableau 26 – Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD])^{(1)*}

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025							
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Part de l'ECD par rapport au total
Approche standard								
Emprunteurs souverains	2 869 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	2 869 \$	5 325 \$	0,6 %
Organismes publics hors administration centrale	7 538	1 535	—	—	58	9 131	9 229	1,8
Institutions financières	2 088	56	952	7	24	3 127	2 984	0,6
Entreprises	8 706	2 895	2 894	1	2 125	16 621	13 569	3,4
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	263	85	—	—	8	356	335	0,1
Immobilier	7 982	561	—	—	—	8 543	5 821	1,7
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	1 115	453	—	—	—	1 568	1 568	0,3
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	332	564	—	—	4	900	837	0,2
Titrisation	144	—	—	—	—	144	144	—
Actions	706	97	—	—	—	803	803	0,2
Portefeuille de négociation	—	—	19 817	334	—	20 151	775	4,1
Sous-total selon l'approche standard	31 743	6 246	23 663	342	2 219	64 213	41 390	13,0
Approche notations internes								
Emprunteurs souverains	43 265	1 375	96	—	1 832	46 568	115 772	9,4
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	3 390	1 137	18	7 385	709	12 639	12 634	2,5
Entreprises	41 997	8 931	—	1	1 013	51 942	46 986	10,5
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 610	4 174	—	1	87	11 872	10 579	2,4
Immobilier	222 050	30 288	—	—	—	252 338	190 119	50,9
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	6 637	8 038	—	—	—	14 675	14 675	3,0
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	15 338	8 056	—	—	7	23 401	22 027	4,7
Portefeuille de négociation	—	—	16 138	1 462	—	17 600	1 883	3,6
Sous-total selon l'approche notations internes	340 287	61 999	16 252	8 849	3 648	431 035	414 675	87,0
Total	372 030 \$	68 245 \$	39 915 \$	9 191 \$	5 867 \$	495 248 \$	456 065 \$	100,0 %

2024								
(en millions de dollars et en pourcentage)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Part de l'ECD par rapport au total
Approche standard								
Emprunteurs souverains	4 458 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	4 458 \$	6 119 \$	1,0 %
Organismes publics hors administration centrale	7 225	1 635	—	—	42	8 902	8 989	1,9
Institutions financières	1 751	53	—	28	21	1 853	2 520	0,4
Entreprises	10 381	3 842	4 799	22	2 057	21 101	16 253	4,6
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	224	89	—	—	7	320	304	0,1
Immobilier	7 036	441	—	—	—	7 477	5 551	1,6
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	1 064	431	—	—	—	1 495	1 495	0,3
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	442	557	—	—	5	1 004	877	0,2
Titrisation	48	—	—	—	—	48	48	—
Actions	689	142	—	—	—	831	831	0,2
Portefeuille de négociation	—	—	22 072	581	—	22 653	1 096	4,9
Sous-total selon l'approche standard	33 318	7 190	26 871	631	2 132	70 142	44 083	15,2
Approche notations internes								
Emprunteurs souverains	39 513	1 434	5	—	76	41 028	99 911	8,9
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	4 372	1 212	65	5 315	147	11 111	11 075	2,4
Entreprises	34 216	8 160	—	—	631	43 007	38 203	9,3
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 524	4 028	—	1	89	11 642	10 294	2,5
Immobilier	201 350	28 565	—	—	—	229 915	178 077	49,9
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 181	8 055	—	—	—	15 236	15 236	3,3
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	14 992	8 084	—	—	6	23 082	21 714	5,2
Portefeuille de négociation	—	—	14 279	1 084	—	15 363	1 462	3,3
Sous-total selon l'approche notations internes	309 148	59 538	14 349	6 400	949	390 384	375 972	84,8
Total	342 466 \$	66 728 \$	41 220 \$	7 031 \$	3 081 \$	460 526 \$	420 055 \$	100,0 %

⁽¹⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.⁽²⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Le tableau suivant présente l'exposition en cas de défaut pour les portefeuilles entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières. Les différents secteurs sont déterminés selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Tableau 27 – Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité*

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2025						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽¹⁾
Agriculture	11 445 \$	642 \$	— \$	— \$	29 \$	12 116 \$	13 381 \$
Mines	177	364	—	—	84	625	627
Pétrole et gaz	382	438	—	—	16	836	836
Services publics	4 504	1 329	—	—	179	6 012	6 012
Construction	3 231	952	—	—	295	4 478	4 637
Fabrication	5 294	1 480	—	—	157	6 931	7 038
Commerce de gros	2 374	518	—	—	77	2 969	3 003
Commerce de détail	3 812	765	—	1	20	4 598	4 643
Transport	1 737	507	—	—	68	2 312	2 323
Industrie de l'information	630	509	—	—	75	1 214	1 225
Finance et assurances	11 443	2 456	2 810	7 393	3 961	28 063	25 299
Immobilier	6 164	1 716	—	—	128	8 008	39 769
Services professionnels	1 303	517	—	—	82	1 902	1 894
Gestion de sociétés	1 194	350	—	—	37	1 581	1 588
Services administratifs	895	210	—	—	19	1 124	1 139
Enseignement	155	61	—	—	1	217	220
Soins de santé	983	117	—	—	3	1 103	3 061
Arts et spectacles	206	60	—	—	1	267	286
Hébergement	832	59	—	—	2	893	952
Autres services	643	115	—	—	12	770	805
Organismes publics	43 067	1 076	96	—	64	44 303	75 340
Autres entreprises	1 844	153	1 054	—	393	3 444	3 192
Total	102 315 \$	14 394 \$	3 960 \$	7 394 \$	5 703 \$	133 766 \$	197 270 \$

(en millions de dollars)	2024						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽¹⁾
Agriculture	10 402 \$	573 \$	— \$	— \$	18 \$	10 993 \$	12 336 \$
Mines	427	342	—	—	26	795	797
Pétrole et gaz	229	433	—	—	17	679	679
Services publics	2 994	1 419	—	—	135	4 548	4 549
Construction	4 133	1 267	—	—	206	5 606	5 745
Fabrication	4 615	1 464	—	—	132	6 211	6 317
Commerce de gros	2 139	460	—	—	70	2 669	2 706
Commerce de détail	3 287	1 012	—	—	16	4 315	4 360
Transport	1 511	418	—	—	61	1 990	2 003
Industrie de l'information	391	705	—	—	2	1 098	1 116
Finance et assurances	12 060	2 564	1 494	5 365	979	22 462	21 084
Immobilier	5 017	1 386	—	—	70	6 473	27 728
Services professionnels	1 466	494	—	—	225	2 185	2 030
Gestion de sociétés	1 321	284	—	—	31	1 636	1 641
Services administratifs	783	152	—	—	24	959	972
Enseignement	144	52	—	—	2	198	201
Soins de santé	750	126	—	—	3	879	2 508
Arts et spectacles	233	61	—	—	1	295	316
Hébergement	524	48	—	—	2	574	623
Autres services	1 042	145	—	—	6	1 193	1 214
Organismes publics	39 750	1 138	5	—	124	41 017	71 897
Autres entreprises	1 473	158	3 370	—	782	5 783	3 259
Total	94 691 \$	14 701 \$	4 869 \$	5 365 \$	2 932 \$	122 558 \$	174 081 \$

⁽¹⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Octroi du crédit

La PVP Gestion des risques attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, la PVP Gestion des risques approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées. Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

La PVP Gestion des risques fixe également des limites d'engagement, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Des mécanismes de partage de risque peuvent également être conclus avec d'autres institutions financières dans le cadre de syndications bancaires.

Prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

En général, les décisions en matière de crédit sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le tableau suivant présente les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque.

Tableau 28 – Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Tranches de PD	
Excellent	0,00 %	à 0,14 %
Très faible	0,15 %	à 0,49 %
Faible	0,50 %	à 2,49 %
Moyen	2,50 %	à 9,99 %
Élevé	10,00 %	à 99,99 %
Défaut	100,00 %	

Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVP Gestion des risques est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de contrôles ex post. Ces contrôles sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces contrôles ex post prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :

- Le pouvoir discriminant du modèle.
- Le calibrage du modèle.
- La stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes relèvent de différentes instances selon la nature et l'importance de l'approbation en question. Conséquemment, les nouveaux modèles et les modifications importantes à un modèle existant sont approuvés par un comité hiérarchiquement supérieur à celui qui prend connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autorise les recommandations en découlant, le cas échéant.

Prêts aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières

Ces prêts sont composés des prêts à la clientèle de détail, des prêts aux souverains et organismes publics, des prêts accordés au secteur de l'immobilier et des prêts aux autres entreprises.

Les tranches des PD sont mises à jour annuellement et ajustées au besoin afin de refléter adéquatement les cotes de risque du Mouvement.

Le tableau suivant présente l'échelle de notation interne ainsi que, de façon générale, une correspondance avec les notations des agences externes.

Tableau 29 – Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Entreprises		Institutions financières		Emprunteurs souverains		Notes S&P	Notes Moody's
	Notes Desjardins	Tranches de PD	Notes Desjardins	Tranches de PD	Notes Desjardins	Tranches de PD		
Risque acceptable								
Catégorie investissement	[1 – 4]	0,00 % à 0,49 %	[1 – 5,5]	0,00 % à 0,51 %	[1 – 5,5]	0,00 % à 0,53 %	AAA – BBB-	Aaa – Baa3
Autres que catégorie investissement	[4,5 – 7]	0,50 % à 6,18 %	[6 – 8]	0,52 % à 3,71 %	[6 – 8]	0,54 % à 5,11 %	BB+ – B-	Ba1 – B3
Sous surveillance	[7,5 – 9]	6,19 % à 99,99 %	[9 – 9,5]	3,72 % à 99,99 %	[9 – 9,75]	5,12 % à 99,99 %	CCC+ – CC	Caa1 – Ca
Défaut	10	100,00 %	10	100,00 %	10	100,00 %	D	C

Clientèle de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à ces clientèles.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement des emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors de la réévaluation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

Autres segments

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise et les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, le Mouvement Desjardins peut obtenir une garantie afin d'atténuer le risque de crédit d'un emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières comme des titres de gouvernements, des actions, etc., ou de la liquidité.

Pour certains prêts, des programmes offerts par divers organismes, notamment la SCHL ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2025, les prêts du Mouvement Desjardins garantis ou assurés représentaient 22,7 % du total des prêts bruts, comparativement à 20,4 % à la fin de 2024. Ces mesures additionnelles font en sorte que le risque de crédit résiduel est minimal pour les prêts bénéficiant de telles garanties. Afin qu'un rehaussement de crédit offert par un garant soit considéré comme une technique d'atténuation du risque de crédit, le garant doit satisfaire à certains critères spécifiques permettant de le considérer à ce titre.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par celle-ci sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau prêt conformément aux encadrements du Mouvement Desjardins. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, aucun changement important n'a été apporté aux politiques d'atténuation du risque de crédit et aucun changement important n'est survenu au chapitre de la qualité des actifs détenus en garantie.

Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, le Mouvement Desjardins peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur éprouvant des difficultés financières l'empêchant de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du capital et des intérêts ou la renonciation à une tranche du capital ou des intérêts.

Les prêts bénéficiant d'un allègement s'élevaient à 2 116 M\$ au 31 décembre 2025, comparativement à 1 878 M\$ à la fin de 2024. De ces prêts, 329 M\$ ont été classés en tant que prêts dépréciés bruts au 31 décembre 2025, comparativement à 216 M\$ au 31 décembre 2024.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus et les dossiers en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement, lequel doit être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du financement. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit et les enjeux financiers est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

Situations de défaut

Identification du défaut

Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* de l'AMF, les deux critères suivants sont utilisés pour identifier une situation de défaut :

- Critère quantitatif : Les arrérages d'un emprunteur dépassent 90 jours.
- Critère qualitatif : Le Mouvement Desjardins estime improbable qu'un emprunteur lui rembourse en totalité sa dette sans avoir besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une sûreté ou d'une garantie si celle-ci existe.

Ces critères sont applicables à toutes les clientèles.

Répercussion du défaut

La répercussion du défaut consiste à associer le défaut identifié sur une exposition à l'ensemble des engagements du même emprunteur de même qu'à d'autres entités de son groupe d'emprunteurs. Cette répercussion varie selon le type de clientèle.

Pour les particuliers, sauf exception, le Mouvement Desjardins ne répercute pas le défaut.

Pour les entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial, le défaut est répercuté uniquement sur les expositions de cet emprunteur à l'égard des engagements auprès d'une même entité dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Pour l'application de ce critère, le réseau des caisses est considéré comme une seule et même entité.

Pour les entreprises de non-détail, les organismes publics, les institutions financières et les emprunteurs souverains, le défaut est entièrement répercuté à travers tous les engagements de l'emprunteur dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Le défaut peut aussi être répercuté à d'autres entités faisant partie de son groupe d'emprunteurs selon une analyse au cas par cas.

Sortie du défaut

Lorsque le défaut est constaté en fonction du critère quantitatif, la sortie peut se faire instantanément pour la clientèle des entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel, petit immobilier locatif commercial et des particuliers, sous certaines conditions prévues aux encadrements du risque de crédit. Sinon, la sortie du défaut se fait généralement selon un délai minimal de 3 à 6 mois selon certaines conditions prévues dans les encadrements du risque de crédit.

Suivi du portefeuille et reddition de comptes

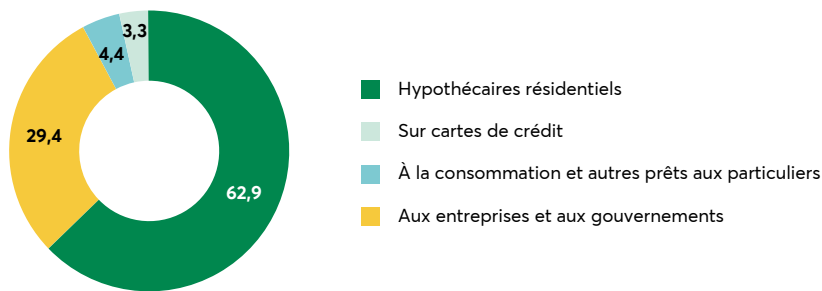
La PVP Gestion des risques supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels le Mouvement Desjardins est exposé ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

Détail et qualité du portefeuille de prêts

Le graphique suivant présente la répartition des prêts par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible.

Répartition des prêts

Au 31 décembre 2025
(en %)



Le tableau suivant présente les prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs. Au 31 décembre 2025, les principaux secteurs du portefeuille de prêts aux entreprises étaient l'immobilier, l'agriculture et la construction, ce qui représente un ratio de 50,4 % du portefeuille de prêts aux entreprises de 88,8 G\$. Ces principaux secteurs sont les mêmes qu'au 31 décembre 2024.

Tableau 30 – Prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2025		2024	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts
Hypothécaires résidentiels	198 876 \$	446 \$	179 920 \$	454 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 426	267	24 683	249
Aux organismes publics ⁽¹⁾	4 000	—	3 391	—
Aux entreprises				
Agriculture	13 839	350	12 871	385
Mines	295	2	591	47
Pétrole et gaz	289	—	146	—
Services publics	4 416	101	3 105	3
Construction	9 620	304	9 711	204
Fabrication	7 117	295	6 452	297
Commerce de gros	3 237	91	2 919	115
Commerce de détail	6 280	150	5 506	87
Transport	2 275	52	2 034	18
Industrie de l'information	744	56	515	21
Finance et assurances	3 695	2	2 306	1
Immobilier	21 325	309	20 161	211
Services professionnels	2 171	45	2 298	23
Gestion de sociétés	1 628	23	1 756	32
Services administratifs	523	17	432	8
Enseignement	326	7	275	7
Soins de santé	5 643	59	5 060	108
Arts et spectacles	861	19	813	22
Hébergement	2 766	63	2 251	53
Autres services	1 715	23	1 848	11
Autres entreprises	10	—	1 873	—
Total des prêts aux entreprises	88 775 \$	1 968 \$	82 923 \$	1 653 \$
Total des prêts	316 077 \$	2 681 \$	290 917 \$	2 356 \$

⁽¹⁾ Y compris les prêts aux gouvernements.

Le tableau suivant présente les prêts par régions géographiques. Les activités du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2025, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 88,2 % du total de son portefeuille de prêts, comparativement à 88,3 % au 31 décembre 2024.

Tableau 31 – Prêts par régions géographiques

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2025		2024	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts
Canada				
Québec	278 732 \$	2 214 \$	256 972 \$	1 997 \$
Autres provinces canadiennes	37 047	467	33 485	359
Total – Canada	315 779 \$	2 681 \$	290 457 \$	2 356 \$
Autres pays	298	—	460	—
Total	316 077 \$	2 681 \$	290 917 \$	2 356 \$

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés :

Tableau 32 – Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2025			2024		
	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	159 \$	75 \$	234 \$	165 \$	113 \$	278 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	157	26	183	195	36	231
Aux entreprises et aux gouvernements	51	94	145	84	110	194
	367 \$	195 \$	562 \$	444 \$	259 \$	703 \$

⁽¹⁾ Les prêts en souffrance depuis moins de 31 jours ne sont pas présentés puisqu'ils ne sont pas une indication, de façon générale, qu'un emprunteur ne respectera pas ses obligations de paiement.

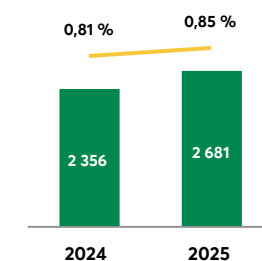
Au 31 décembre 2025, selon la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts était de 1 374 M\$ et celle sur les éléments hors bilan était de 111 M\$, pour un total de 1 485 M\$, en hausse de 65 M\$ par rapport au 31 décembre 2024.

Cette variation reflète une migration défavorable de la qualité du crédit et une hausse du volume dans les portefeuilles de prêts. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer aux notes complémentaires 2 « Méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,85 % au 31 décembre 2025, comparativement à 0,81 % au 31 décembre 2024. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalisait 673 M\$ au 31 décembre 2025, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 25,1 %, comparativement à 26,1 % au 31 décembre 2024.

Prêts dépréciés bruts et ratio des prêts dépréciés bruts

Au 31 décembre
(en M\$ et en %)



Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Tableau 33 – Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025					2024	
	Valeur comptable brute		Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets		Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts ⁽¹⁾					
Hypothécaires résidentiels	198 876 \$	446 \$	0,22 %	33 \$	413 \$	454 \$	424 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 426	267	1,09	190	77	249	84
Aux entreprises et aux gouvernements	92 775	1 968	2,12	450	1 518	1 653	1 233
Total	316 077 \$	2 681 \$	0,85 %	673 \$	2 008 \$	2 356 \$	1 741 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur le ratio des prêts dépréciés bruts/prêts bruts qui est une mesure financière supplémentaire, voir le glossaire aux pages 111 à 116.

Tableau 34 – Variation du solde des prêts dépréciés bruts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2025	2024
Prêts dépréciés bruts au début de l'exercice	2 356 \$	1 964 \$
Prêts dépréciés bruts survenus au cours de l'exercice	3 277	3 535
Retours à un état non déprécié ⁽¹⁾	(2 337)	(2 691)
Radiations et recouvrements	(615)	(452)
Autres variations	—	—
Prêts dépréciés bruts à la fin de l'exercice	2 681 \$	2 356 \$

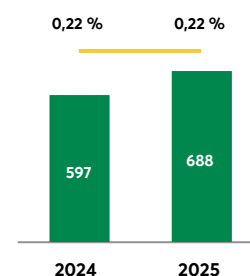
⁽¹⁾ Comprend notamment les retours à un état non déprécié et les paiements sur les comptes dépréciés.

La dotation à la provision pour pertes de crédit du Mouvement Desjardins s'est élevée à 688 M\$ pour 2025 comparativement à 597 M\$ en 2024. La dotation de 2025 reflète une migration défavorable de la qualité du crédit et une hausse du volume dans les portefeuilles de prêts.

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit s'établissait à 0,22 % au terme de l'exercice 2025, soit un ratio comparable à celui de 2024.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit relatif à la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour pertes de crédit sont présentés aux notes complémentaires 2 « Méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

Dotation à la provision pour pertes de crédit et taux de dotation à la provision pour pertes de crédit
(en M\$ et en %)



Les tableaux suivants sont présentés afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans la *Ligne directrice sur l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels* de l'AMF. Ils présentent le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. par type de produit et par région, ainsi que les ratios prêt-valeur correspondants.

Tableau 35 – Portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽²⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	31 309 \$	97,6 %	103 219 \$	95,1 %	6 302 \$	94,8 %	140 830 \$	95,7 %
Ontario	734	2,3	5 322	4,9	345	5,2	6 401	4,3
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	51	—	—	—	70	—
Toutes les régions	32 062 \$	100,0 %	108 592 \$	100,0 %	6 647 \$	100,0 %	147 301 \$	100,0 %

(en millions de dollars et en pourcentage)	2024							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	30 514 \$	97,7 %	96 125 \$	95,2 %	6 109 \$	95,1 %	132 748 \$	95,8 %
Ontario	696	2,2	4 874	4,8	318	4,9	5 888	4,2
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	48	—	—	—	67	—
Toutes les régions	31 229 \$	100,0 %	101 047 \$	100,0 %	6 427 \$	100,0 %	138 703 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Désignent tous les prêts pour lesquels un immeuble de quatre logements ou moins est fourni en garantie. Les prêts hypothécaires résidentiels relatifs à des immeubles de quatre logements ou moins détenus ailleurs que dans le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. totalisaient 225 M\$ au 31 décembre 2025 et 235 M\$ au 31 décembre 2024.

⁽²⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

⁽³⁾ Prêts à terme hypothécaires et portion amortie des marges de crédit hypothécaires pour lesquels le Mouvement Desjardins détient une garantie ou une assurance complète ou partielle auprès d'un assureur hypothécaire, public ou privé, ou d'un gouvernement.

⁽⁴⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels, y compris la portion amortie conventionnelle des marges de crédit hypothécaires et les prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁵⁾ Portion non amortie des marges de crédit hypothécaires et des marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁶⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Tableau 36 – Ratio prêt-valeur (RPV) moyen des prêts hypothécaires résidentiels non assurés et octroyés au cours de l'exerciceRéseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽¹⁾

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(ratio prêt-valeur moyen, par régions géographiques)	2025			2024		
	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré
Québec	65,9 %	61,7 %	63,1 %	63,5 %	62,8 %	63,0 %
Ontario	65,2	63,7	64,5	64,5	62,1	63,2
Autres ⁽⁴⁾	77,7	50,9	73,9	60,6	75,1	69,0
Toutes les régions	65,8 %	61,8 %	63,1 %	63,6 %	62,8 %	63,1 %

⁽¹⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.⁽²⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.⁽³⁾ Marges de crédit hypothécaires, y compris les prêts liés amortis et les marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.⁽⁴⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Le tableau suivant présente le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins par période d'amortissement résiduel.

Tableau 37 – Période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾⁽²⁾Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽³⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars de prêts bruts et en pourcentage du total par catégorie d'amortissement restant)	Total des prêts amortis			
	2025		2024	
0 à 10 ans	9 758 \$	6,9 %	9 390 \$	7,1 %
10 à 20 ans	46 317	32,9	43 556	32,9
20 à 25 ans	69 725	49,6	68 338	51,7
25 à 30 ans	13 199	9,4	7 150	5,4
30 à 35 ans	133	0,1	170	0,1
35 ans ou plus ⁽⁴⁾	1 522	1,1	3 672	2,8
Tous les amortissements	140 654 \$	100,0 %	132 276 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Les prêts hypothécaires à taux variable du Réseau des caisses représentent 29,1 % au 31 décembre 2025 (23,2 % au 31 décembre 2024).⁽²⁾ Selon les pratiques internes de Desjardins, la période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels est limitée à 30 ans. Cependant, il est permis pour certaines situations exceptionnelles de dépasser l'amortissement maximal de 30 ans.⁽³⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.⁽⁴⁾ Les prêts à amortissement négatif sont inclus dans la catégorie 35 ans ou plus, ce qui reflète l'incidence des majorations de taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts hypothécaires à taux variables.

Expositions à l'international

Les expositions au risque de crédit du Mouvement Desjardins à l'extérieur du Canada et des États-Unis représentent 1,8 % du total des expositions au 31 décembre 2025.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de contrepartie et d'émetteur du fait des opérations d'appariement de ses activités bancaires traditionnelles, de ses activités de négociation ainsi que des portefeuilles de placement de ses compagnies d'assurances. Selon sa classification, toute contrepartie ou tout émetteur reçoit une cote de risque provenant des modèles internes ou des cotes publiées par les agences de notation reconnues (DBRS, Fitch, Moody's et Standard & Poor's) par l'AMF et le BSIF. La PVP Gestion des risques établit une limite à une contrepartie ou un émetteur à la suite de l'évaluation de sa cote de risque. Les limites d'exposition du Mouvement sont établies en se basant sur son cadre d'appétit pour le risque et ses fonds propres de catégorie 1A. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins. Des limites peuvent également s'appliquer à certains instruments financiers lorsque cela est pertinent.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec de grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible.

Les transactions du Mouvement Desjardins portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement Desjardins utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend notamment des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. De plus, le Mouvement Desjardins applique un ajustement à l'évaluation de crédit (AEC) lors de la tarification des instruments financiers dérivés afin de tenir compte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles. Cet ajustement prend en compte les écarts de crédit observables sur le marché, les expositions futures estimées à partir des modèles quantitatifs avancés qui incluent les effets des accords généraux de compensation, les suretés et les garanties échangées. Une équipe dédiée au sein du Mouvement Desjardins mesure l'AEC et élabore des stratégies de couverture des risques associés. Un comité vise à encadrer les risques d'AEC, notamment les limites de risque de marché du portefeuille d'instruments financiers dérivés ainsi que des stratégies de couverture (l'optimisation des suretés et garanties et l'utilisation ciblée de produits dérivés). Un processus de surveillance continue assure l'évaluation régulière de l'efficacité des couvertures, l'ajustement des stratégies et la révision périodique des modèles et processus pour s'adapter à l'évolution du marché. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation est présentée à la note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon le type de contrepartie.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des contrats standards de l'industrie. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins exige également un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions. De plus, certaines de ces transactions sont réglées par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 5 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

4.2.4 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placement relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gouvernance

Les composantes du Mouvement Desjardins sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires liés à l'industrie bancaire, au courtage en valeurs mobilières, à la gestion du patrimoine et à l'assurance de personnes ainsi qu'à l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et des procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits dans les pages suivantes.

Le Mouvement dispose également d'encadrements et de processus comprenant des principes directeurs pour l'attribution des transactions dans les portefeuilles de négociation ou dans les portefeuilles bancaires. Des contrôles sont ainsi en place afin de s'assurer que la classification est adéquate, et ce en conformité avec la réglementation en vigueur.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau suivant présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

Tableau 38 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Au 31 décembre 2025

(en millions de dollars)	Exposés au risque de marché			Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
	Bilan combiné	Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 848 \$	— \$	5 848 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	46 384	15 217	31 167	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	59 251	—	59 251	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	42	—	42	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	22 809	15 703	7 106	—	Taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	314 703	—	314 703	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	34 079	—	34 079	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	10 862	521	10 341	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	16 264	—	—	16 264	
Total de l'actif	510 242 \$	31 441 \$	462 537 \$	16 264 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	329 494 \$	— \$	329 494 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	34 737	—	34 737	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	15 913	15 128	785	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	15 937	11 768	4 169	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	8 861	653	8 208	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	30 496	—	30 496	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	27 682	—	655	27 027	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	4 810	—	4 810	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	42 312	—	—	42 312	
Total du passif et des capitaux propres	510 242 \$	27 549 \$	413 354 \$	69 339 \$	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau 38 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné (suite)

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
		Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 977 \$	— \$	5 977 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	41 961	13 210	28 751	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	57 302	—	57 302	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	45	—	45	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 666	20 159	3 507	—	Taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	289 597	—	289 597	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	28 959	—	28 959	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	7 579	983	6 596	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	15 856	—	—	15 856	
Total de l'actif	470 942 \$	34 352 \$	420 734 \$	15 856 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	300 946 \$	— \$	300 946 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	34 538	—	34 538	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 249	12 589	660	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 633	20 459	174	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 112	685	5 427	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	25 329	—	25 329	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	27 483	—	713	26 770	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	3 962	—	3 962	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	38 690	—	—	38 690	
Total du passif et des capitaux propres	470 942 \$	33 733 \$	371 749 \$	65 460 \$	

⁽¹⁾ Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la Valeur à risque (VaR).⁽²⁾ Les montants présentés dans les activités de négociation tiennent compte des éliminations intragroupes.⁽³⁾ Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.**Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation - Valeur à risque**

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et communiqué à la haute direction. Tout dépassement de limite est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

Le tableau suivant présente la VaR globale des activités de négociation par catégories de risques. Le risque de prix des actions, le risque de change et le risque de taux d'intérêt représentent les trois catégories de risques de marché auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* de l'AMF.

Tableau 39 – Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation*

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2025	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025			Au 31 décembre 2024	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024		
		Moyenne	Haut	Bas		Moyenne	Haut	Bas
Actions	0,4 \$	0,4 \$	0,7 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,4 \$	0,1 \$
Change	0,6	0,6	2,1	0,2	0,4	0,6	2,4	0,1
Taux d'intérêt	1,7	5,4	9,7	1,5	4,0	4,8	7,9	2,5
Effet de diversification ⁽¹⁾	(1,0)	(1,0)	s.o. ⁽²⁾	s.o. ⁽²⁾	(0,6)	(0,9)	s.o. ⁽²⁾	s.o. ⁽²⁾
VaR globale	1,7 \$	5,4 \$	9,8 \$	1,4 \$	4,1 \$	4,8 \$	7,8 \$	2,5 \$

⁽¹⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽²⁾ Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates. Il n'est pas pertinent de calculer un effet de diversification.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 5,4 M\$ pour l'exercice 2025, en hausse de 0,6 M\$ par rapport à celle de 2024.

La VaR globale est une mesure appropriée d'un portefeuille de négociation, mais elle doit être interprétée en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- Cette mesure ne permet pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs.
- Cette mesure sert à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour.
- Cette mesure ne donne pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

Un contrôle ex post, soit la comparaison de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) hypothétique et réel des portefeuilles, est effectué quotidiennement afin de s'assurer de la qualité et de l'exactitude du modèle de la VaR.

Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant entraîner des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilité. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme la pandémie de COVID-19 de 2020 ou la crise financière de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la juste valeur des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque, tels que taux d'intérêt, taux de change ou produits de base, et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placement à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- L'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt.
- Les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt.
- Le comportement des membres et clients dans le choix des produits.
- La marge d'intermédiation financière.
- L'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles, soit quotidienne, mensuelle ou trimestrielle.

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité actif/passif du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins, en presumant un bilan stable et aucune mesure prise par la direction en vue d'atténuer le risque.

Tableau 40 – Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)^{(1)*}

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2025		2024	
	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	167 \$	(1 200) \$	54 \$	(1 213) \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base	(136)	1 163	(20)	1 104

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. L'information sur la sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance se trouve à la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

Gestion du risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

Le Mouvement Desjardins et ses composantes sont exposés au risque de change, lié notamment au dollar américain et à l'euro, découlant de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Des encadrements du Mouvement établissent des limites d'exposition au risque de change dont le suivi est effectué par la PVPGR et par les composantes d'assurance pour leurs activités respectives. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible, considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

Gestion du risque de prix

Le Mouvement, dans ses activités autres que de négociation, est notamment exposé au risque de prix, principalement en ce qui concerne ses composantes œuvrant dans le domaine des assurances et leurs portefeuilles de placement. *Ce risque correspond à la perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'actifs, tels que les actions, les matières premières ou les biens immobiliers, ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.*

Gestion du risque de prix lié aux activités immobilières

Les composantes d'assurances peuvent être exposées aux variations du marché immobilier par les immeubles qu'elles détiennent et dont la juste valeur peut fluctuer. Elles gèrent ce risque au moyen de politiques qui définissent des limites de diversification telles que des limites géographiques et des limites par catégories de biens immobiliers. Annuellement, chaque placement immobilier fait l'objet d'une évaluation professionnelle indépendante visant à déterminer sa juste valeur selon les normes édictées par les organismes réglementaires.

Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers

Les composantes d'assurances peuvent également être exposées au risque de prix lié aux marchés boursiers, entre autres par les titres de participation et les instruments financiers dérivés qu'elles détiennent ainsi que par les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Elles gèrent ce risque au moyen de différentes limites établies dans des politiques et d'un programme de couverture pour atténuer les effets de la volatilité des marchés. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

4.2.5 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit ces ratios conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques Mouvement. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Ces scénarios permettent :

- D'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise.
- De mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins.
- D'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est signalée aux dirigeantes et dirigeants concernés en fonction de la nature de l'incident. Ces derniers agiraient à titre de responsables si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre aux responsables de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

Actifs liquides

Les tableaux suivants présentent un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance, et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison des restrictions réglementaires, juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre.

Tableau 41 – Actifs liquides⁽¹⁾

Au 31 décembre 2025

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 047 \$	— \$	5 047 \$	675 \$	4 372 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	60 228	22 441	82 669	32 152	50 517
Autres titres au Canada	7 755	1 304	9 059	1 508	7 551
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	348	18	366	20	346
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	14 542	—	14 542	1 020	13 522
Total	87 920 \$	23 763 \$	111 683 \$	35 375 \$	76 308 \$

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	4 996 \$	— \$	4 996 \$	469 \$	4 527 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger ⁽²⁾	54 098	24 098	78 196	32 245	45 951
Autres titres au Canada ⁽²⁾	8 272	1 666	9 938	2 266	7 672
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	321	7	328	9	319
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	17 334	—	17 334	1 691	15 643
Total	85 021 \$	25 771 \$	110 792 \$	36 680 \$	74 112 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante en raison d'un raffinement méthodologique. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note complémentaire 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés.

Tableau 42 – Actifs liquides non grevés par entités⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2025	2024
Fédération	54 177 \$	49 022 \$
Réseau des caisses	19 135	22 303
Autres entités	2 996	2 787
Total	76 308 \$	74 112 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau ont comme monnaie d'émission le dollar canadien.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement, ainsi qu'à des opérations liées aux passifs des contrats d'assurance.

Le tableau suivant présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

Tableau 43 – Actifs grevés

Au 31 décembre 2025

(en millions de dollars)	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 848 \$	— \$	5 848 \$	202 \$	675 \$	4 170 \$	801 \$
Valeurs mobilières	105 677	32 180	137 857	42 339	1 091	57 081	37 346
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	22 809	—	22 809	—	—	—	22 809
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	314 703	—	314 703	46 300	—	77 564	190 839
Actif net des fonds distincts	34 079	—	34 079	—	—	—	34 079
Autres actifs	27 126	—	27 126	—	—	—	27 126
Total	510 242 \$	32 180 \$	542 422 \$	88 841 \$	1 766 \$	138 815 \$	313 000 \$

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 977 \$	— \$	5 977 \$	189 \$	469 \$	4 338 \$	981 \$
Valeurs mobilières	99 308	30 024	129 332	41 438	314	50 964	36 616
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 666	—	23 666	—	—	—	23 666
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	289 597	—	289 597	39 159	—	70 727	179 711
Actif net des fonds distincts	28 959	—	28 959	—	—	—	28 959
Autres actifs	23 435	—	23 435	—	—	—	23 435
Total	470 942 \$	30 024 \$	500 966 \$	80 786 \$	783 \$	126 029 \$	293 368 \$

⁽¹⁾ Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres.

⁽²⁾ Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les autres actifs qui, de l'avis de la direction, ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Certains de ces autres actifs pourraient éventuellement être cédés en garantie à la banque centrale.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) a été élaboré par le CBCB afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les actifs liquides de haute qualité admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts des membres et clients ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Tableau 44 – Ratio de liquidité à court terme⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025		Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025	
	Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne ⁽³⁾)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne ⁽³⁾)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne ⁽³⁾)	
Actifs liquides de haute qualité				
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o.	66 102 \$	65 818 \$	
Sorties de trésorerie				
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	111 774 \$	8 820	8 746	
Dépôts stables	52 422	1 573	1 588	
Dépôts moins stables	59 352	7 247	7 158	
Financement de gros non garanti, dont :	49 492	20 700	22 602	
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	18 832	4 560	4 917	
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	24 291	9 771	8 820	
Dettes non garanties	6 369	6 369	8 865	
Financement de gros garanti	s. o.	201	163	
Exigences supplémentaires, dont :	28 575	6 009	5 922	
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	2 220	2 216	2 175	
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	414	414	552	
Facilités de crédit et de liquidité	25 941	3 379	3 195	
Autres obligations de financement contractuelles	3 557	1 673	1 906	
Autres obligations de financement conditionnelles	99 519	2 703	2 843	
Total des sorties de trésorerie	s. o.	40 106 \$	42 182 \$	
Entrées de trésorerie				
Prêts garantis (p. ex. conventions de revente)	26 770 \$	848 \$	834 \$	
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	3 769	1 884	1 777	
Autres entrées de trésorerie	74	74	190	
Total des entrées de trésorerie	30 613 \$	2 806 \$	2 801 \$	
		Valeur ajustée totale⁽⁵⁾	Valeur ajustée totale⁽⁵⁾	
Total des actifs liquides de haute qualité		66 102 \$	65 818 \$	
Total des sorties nettes de trésorerie		37 300	39 381	
Ratio de liquidité à court terme		178 %	167 %	

(1) À l'exclusion des filiales d'assurance.

(2) Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

(3) Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes du trimestre.

(4) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.

(5) La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

Le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 178 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025, par rapport à 167 % au trimestre précédent. Cette amélioration découle principalement d'une réduction de la concentration des échéances de dettes arrivant à maturité durant la période. Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025, la moyenne des actifs liquides de haute qualité a été d'environ 66,1 G\$ (65,8 G\$ au 30 septembre 2025) dont 95 % (95 % au 30 septembre 2025) étaient composés d'actifs de niveau 1 selon les critères de Bâle III. Ceux-ci incluent notamment les pièces et billets de banque, les dépôts auprès des banques centrales ainsi que les titres émis ou garantis par des émetteurs souverains.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) a été élaboré par le CBCB afin de promouvoir la résilience à moyen et à long termes du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement et de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Le NSFR limite le recours excessif au financement de gros à court terme, il encourage une meilleure évaluation du risque de financement pour tous les éléments au bilan et hors bilan, et il favorise la stabilité du financement.

Ce ratio présente le montant du financement stable disponible (FSD) rapporté au montant du financement stable exigé (FSE). Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs considérés stables sur un horizon d'un an. Les passifs avec les échéances contractuelles les plus éloignées sont ceux qui contribuent le plus significativement au rehaussement du ratio. Le FSD est composé principalement des fonds propres, des dépôts de détail et d'entreprises ainsi que du passif lié au financement de gros. Le montant du FSE est mesuré en tenant compte des grandes caractéristiques du profil de risque de liquidité des actifs et des expositions hors bilan. Le FSE est composé principalement des prêts hypothécaires, d'autres prêts de l'institution et, dans une moindre mesure, d'autres actifs et d'éléments hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, ce ratio devrait en permanence être au moins égal à 100 %.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio NSFR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Tableau 45 – Ratio structurel de liquidité à long terme⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2025					Au
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle					30 septembre 2025
	Sans échéance	< 6 mois	De 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	Valeur pondérée	Valeur pondérée
Élément de financement stable disponible (FSD)						
Fonds propres	41 607 \$	— \$	— \$	3 806 \$	45 413 \$	45 012 \$
Fonds propres réglementaires	41 607	—	—	3 806	45 413	45 012
Autres instruments de fonds propres	—	—	—	—	—	—
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	86 721	49 370	21 467	45 346	188 712	187 201
Dépôts stables	48 341	7 031	4 966	12 382	69 703	69 303
Dépôts moins stables	38 380	42 339	16 501	32 964	119 009	117 898
Financement de gros	32 963	47 308	5 010	28 191	50 167	51 807
Dépôts opérationnels	16 020	—	—	—	8 010	8 175
Autres financements de gros	16 943	47 308	5 010	28 191	42 157	43 632
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	—	574	975	21 162	—	—
Autres passifs ⁽²⁾	37 935			18 718	—	—
Passifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾	s. o.			4 735	s. o.	s. o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	37 935	13 983	—	—	—	—
FSD total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	284 292 \$	284 020 \$
Élément de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité du NSFR	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	872 \$	616 \$
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	— \$	— \$	— \$	— \$	—	—
Prêts et titres productifs	22 740	74 247	46 748	173 427	197 228	194 471
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité de niveau 1	—	23 403	—	—	1 170	1 161
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	—	1 652	200	100	380	624
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	16 172	29 124	20 934	80 402	104 638	96 562
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	—	10 368	7 807	12 395	8 057	8 035
Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	6 568	19 830	25 073	90 666	88 730	93 319
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	6 568	19 830	25 073	90 666	88 730	93 319
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les actifs liquides de haute qualité, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	—	238	541	2 259	2 310	2 805
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	—	574	975	21 162	—	—
Autres actifs ⁽²⁾	—			33 666	14 666	16 371
Produits de base physiques, y compris l'or	—	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale ⁽²⁾	s. o.			617	525	453
Actifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾	s. o.			10 737	430	358
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée ⁽²⁾	s. o.			8 601	—	—
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	—	—	1	13 710	13 711	15 560
Éléments hors bilan ⁽²⁾	s. o.			121 324	3 201	3 221
FSE total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	215 967 \$	214 679 \$
Ratio structurel de liquidité à long terme	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	132 %	132 %

⁽¹⁾ À l'exclusion des filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les montants de ces lignes regroupent les catégories d'échéances résiduelles de moins de 6 mois, de 6 mois à moins de 1 an et de 1 an et plus.

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025, le ratio NSFR demeure stable par rapport au trimestre précédent à 132 % malgré une hausse du financement stable exigé expliquée principalement par la croissance des prêts, qui s'est avérée plus forte que celle du financement stable disponible.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers, combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles, permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Pour plus de renseignements sur les échéances contractuelles, se reporter au tableau « Échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note complémentaire 28 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présenté au bilan combiné s'élevait à 329,5 G\$ au 31 décembre 2025, en hausse de 28,5 G\$ depuis le 31 décembre 2024. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2025, la Fédération a maintenu un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de la croissance soutenue de l'épargne des membres et clients durant l'exercice. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation (LNH)*. De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et internationaux.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Tableau 46 – Principaux programmes de financement

Au 31 décembre 2025

	Montant maximal autorisé
Billets à court terme (américains)	20 milliards de dollars américains
Billets à court terme (multidevises)	5 milliards d'euros
Billets à moyen terme (canadiens) ⁽¹⁾	13 milliards de dollars
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises) ⁽¹⁾	15 milliards d'euros
Billets à moyen terme et subordonnés (australiens) ⁽¹⁾	3 milliards de dollars australiens
Obligations sécurisées (multidevises) ⁽¹⁾⁽²⁾	32 milliards de dollars
Billets subordonnés FPUV (canadiens) ⁽¹⁾	9 milliards de dollars

⁽¹⁾ Des obligations durables peuvent être émises en vertu de ces programmes de financement conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.

⁽²⁾ Le montant maximal autorisé demeure sujet à la limite prudentielle édictée par l'AMF.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Tableau 47 – Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

Au 31 décembre

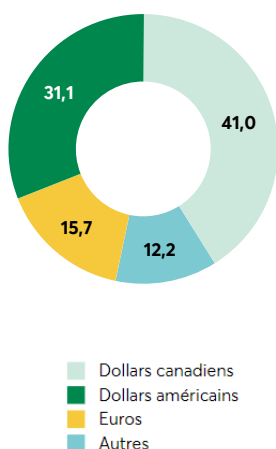
(en millions de dollars)	2025								2024
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	774 \$	289 \$	— \$	8 \$	1 071 \$	— \$	— \$	1 071 \$	2 678 \$
Papier commercial	8 076	8 104	2 282	956	19 418	—	—	19 418	15 942
Billets à moyen terme	2 613	—	—	484	3 097	3 707	10 378	17 182	15 970
Titrisation de créances hypothécaires	—	198	372	968	1 538	1 570	19 409	22 517	16 722
Obligations sécurisées	—	—	807	3 162	3 969	4 591	9 439	17 999	15 430
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	4 810	4 810	3 962
Total	11 463 \$	8 591 \$	3 461 \$	5 578 \$	29 093 \$	9 868 \$	44 036 \$	82 997 \$	70 704 \$
dont :									
Garantis	— \$	198 \$	1 179 \$	4 130 \$	5 507 \$	6 161 \$	28 848 \$	40 516 \$	32 152 \$
Non garantis	11 463	8 393	2 282	1 448	23 586	3 707	15 188	42 481	38 552

L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération. Le total du financement de gros a augmenté de 12,3 G\$ par rapport au 31 décembre 2024. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de la titrisation de créances hypothécaires ainsi que des émissions de papier commercial et d'obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts des membres et clients.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

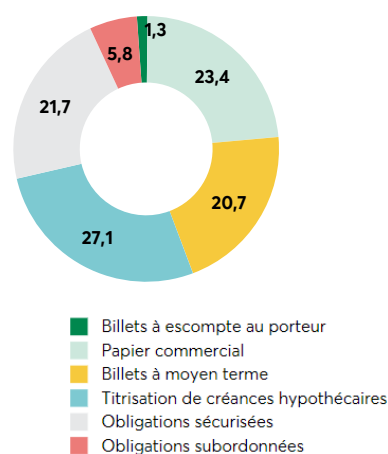
Financement de gros par devises

Au 31 décembre 2025
(en %)



Financement de gros par catégories

Au 31 décembre 2025
(en %)



La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 7,6 G\$ au cours de l'année 2025. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période et en début d'année 2026 aux émissions suivantes :

- Le 14 janvier 2025, d'un montant total de 750 M d'euros, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 15 janvier 2025, d'un montant total de 600 M de livres sterling par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 24 janvier 2025, d'un montant total de 1 250 M de dollars canadiens de billets subordonnés admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous son programme de billets subordonnés FPUNV canadiens.
- Le 27 janvier 2025, d'un montant total de 600 M de dollars américains, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 29 janvier 2025, d'un montant total de 175 M de francs suisses par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 29 mai 2025, d'un montant total de 750 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 26 juin 2025, d'un montant total de 220 M de francs suisses de billets subordonnés admissibles comme FPUNV sous son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 26 juin 2025, d'un montant total de 20 G de yens de billets subordonnés admissibles comme FPUNV sous son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 25 août 2025, d'un montant de 500 M de dollars canadiens, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens et conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.
- Le 26 août 2025, d'un montant total de 750 M de dollars américains, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 29 septembre 2025, d'un montant total de 750 M d'euros, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 8 octobre 2025, d'un montant total de 400 M de livres sterling, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 2 décembre 2025, d'un montant total de 500 M de livres sterling par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 11 décembre 2025, d'un montant total de 3 G de yens, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 17 décembre 2025, d'un montant total de 335 M de francs suisses par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 16 janvier 2026, d'un montant de 1,5 G de dollars canadiens, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens.
- Le 21 janvier 2026, d'un montant de 1 G d'euros, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 57,7 G\$ au 31 décembre 2025, comparativement à 48,1 G\$ au 31 décembre 2024. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers, de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujéti, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération bénéficie de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Faits saillants des agences de notation sur les instruments du Mouvement Desjardins :

- Le 10 juin 2025, l'agence de notation Fitch a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».
- Le 11 juillet 2025, l'agence de notation DBRS a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».
- Le 2 octobre 2025, l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».
- Le 17 novembre 2025, l'agence de notation Moody's a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».

Ces évaluations reflètent la solidité du Mouvement Desjardins au Québec, où il détient des parts de marché dominantes dans plusieurs secteurs d'activité.

Le tableau suivant énumère les différentes cotes de crédit assignées aux instruments de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Tableau 48 – Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Contrepartie/Dépôts ⁽¹⁾	AA	AA	Aa1	A+
Dette à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Dette à moyen et long termes de premier rang non assujettie au régime de recapitalisation interne ⁽²⁾	AA	AA	Aa2	A+
Dette à moyen et long termes de premier rang ⁽³⁾	AA (faible)	AA-	A1	A-
Billets subordonnés FPUNV	A (faible)	A	A2	BBB+
Obligations sécurisées	—	AAA	Aaa	—
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

⁽¹⁾ Représente la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie de Moody's, la cote de crédit de l'émetteur de S&P, la cote de crédit dépôts à long terme de DBRS, la cote de défaut long terme de l'émetteur, la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie dérivée de Fitch.

⁽²⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang pouvant être émise et qui serait exclue du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

⁽³⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise qui répond aux critères d'admissibilité du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

4.2.6 Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement Desjardins, selon le cas.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Mouvement Desjardins, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque tels que les risques de crédit, de marché et de liquidité, ainsi qu'aux activités réalisées par une tierce partie. Ce risque peut entraîner des pertes ou la non-atteinte des objectifs, découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces, ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un cadre de gestion du risque opérationnel a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce cadre comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense, en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

Le 22 août 2024, le BSIF a publié la version finale de la *Ligne directrice E-21 sur la gestion du risque opérationnel et la résilience opérationnelle* dans laquelle le BSIF rehausse ses attentes en matière de gestion du risque opérationnel et en établit de nouvelles en matière de résilience opérationnelle, de gestion du risque lié à la continuité des activités, de gestion de crise, de gestion du changement et de gestion du risque lié aux données. Cette ligne directrice s'applique à toutes les institutions financières fédérales ainsi qu'à certaines entités du Mouvement Desjardins. Les attentes de la ligne directrice font l'objet d'une mise en œuvre progressive au sein du Mouvement Desjardins qui devrait mener à une conformité complète d'ici le 1^{er} septembre 2026, soit la date limite attendue par le BSIF.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'identifier, d'évaluer, de quantifier, de contrôler, d'atténuer, de suivre et de divulguer les risques opérationnels en fonction de l'appétit pour le risque que le Mouvement Desjardins s'est fixé. Il s'appuie sur des principes directeurs et les meilleures pratiques en matière de gestion des risques opérationnels, ainsi que sur des rôles et responsabilités clairement définis, afin d'assurer une gestion saine et prudente de ces risques. Il fait également le lien avec les autres domaines de risques permettant une gestion cohérente et intégrée du risque opérationnel. Ce cadre veille ainsi à la promotion d'une approche proactive, dynamique et uniforme du risque opérationnel au sein de l'organisation.

Le cadre est révisé en continu afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction de l'évolution des pratiques de l'industrie ou des nouvelles réglementations.

Gouvernance

La gouvernance en matière de gestion du risque opérationnel met l'accent sur l'imputabilité et l'encadrement efficace du risque. Le risque opérationnel est régi par des encadrements qui sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le Conseil d'administration de la Fédération.

Une reddition est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre aux membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement Desjardins.

Plus particulièrement, le Comité de risques opérationnels Mouvement a le mandat principal de surveiller les différentes catégories de risques opérationnels et réglementaires auxquelles le Mouvement Desjardins est exposé. Il est composé des propriétaires des catégories de risques opérationnels et réglementaires, et dispose d'une vue transversale sur la gestion de ces risques. Il veille notamment à ce que le cadre de gestion du risque opérationnel rencontre les besoins du Mouvement Desjardins et les attentes réglementaires.

Risque lié aux technologies de l'information et risque lié à la sécurité de l'information

Le risque lié aux technologies de l'information correspond au risque associé à l'incapacité de maintenir la gestion, la performance et la modernisation de l'infrastructure, des applications ou des bases de données technologiques. Le risque associé à la sécurité de l'information peut être lié au vol, à la perte, à une fuite ou à l'exposition de données ou d'informations confidentielles, de façon intentionnelle ou non-intentionnelle telles qu'une menace interne, une erreur, une négligence ou une omission, ou encore aux cyberattaques.

Les technologies sont un incontournable dans l'évolution, le maintien et la résilience des activités du Mouvement Desjardins. Une défaillance ou une perturbation des systèmes informatiques peut avoir de graves incidences sur les membres et clients, ainsi que sur les activités de l'organisation. Ces risques sont au cœur des activités de gestion des risques. De ce fait, parallèlement et conjointement aux activités de continuité des affaires, le Mouvement Desjardins assure une résilience adéquate, une haute disponibilité et une tolérance aux fautes/pannes de son écosystème technologique critique afin de promouvoir la disponibilité de son offre de services à ses membres et clients.

Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins veille à optimiser sa capacité au niveau de ses ressources, outils et technologies, afin d'assurer l'efficacité, l'efficacé et la performance en continu de son programme de sécurité et de ses fonctions, notamment par le biais du *Centre des opérations de sécurité* (COS). Le Mouvement Desjardins met en place des programmes de modernisation pour veiller à la prévention des perturbations de ses environnements technologiques et de ses actifs critiques, et à la mise à jour en continu des contrôles de sécurité préventifs et réactifs aux menaces internes et externes. Afin de gérer et suivre de façon efficace ces risques, l'organisation effectue des analyses par scénarios et sur les changements majeurs, et assure le suivi des événements opérationnels. De plus, une gouvernance dédiée est mise en place pour assurer la surveillance et le maintien de ces risques au niveau de tolérance acceptable établi par l'organisation, ainsi que pour s'assurer de suivre les saines pratiques de l'industrie.

Par ailleurs, le Bureau de la sécurité Desjardins assure la protection des membres et des clients, ainsi que la sécurité de leurs actifs et renseignements personnels, conformément à l'évolution du paysage réglementaire et normatif. Dans ce cadre, le Mouvement Desjardins s'assure de suivre de manière proactive l'évolution des exigences réglementaires et normatives afin de maintenir une conformité rigoureuse, notamment celles prévues par le projet de loi C-8, (*Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels*, ou LPCE), qui concerne la cybersécurité, modifiant la *Loi sur les télécommunications* et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. Cela comprend, sans s'y limiter, la mise en place de mécanismes de protection adéquats, ainsi que les requis de gestion et de communication des incidents de sécurité.

Risque lié aux tiers

Le risque lié aux tiers correspond au risque de pertes et/ou d'incidents résultant de la relation d'affaires avec un tiers, des modalités de gouvernance et de suivi de la relation d'affaires, ainsi que de l'exécution de la prestation de service confiée à un tiers (externe ou interne). Un tiers est une entité avec laquelle une ou plusieurs entités du Mouvement Desjardins collaborent dans le cadre de la réalisation d'une fonction, d'une activité ou d'un processus. Ceci inclut notamment les fournisseurs de biens et services de tout genre et leurs sous-traitants, les partenaires commerciaux et stratégiques, et les fournisseurs de service à l'interne (intragroupe).

À travers son programme de gestion des risques opérationnels, le Mouvement Desjardins encadre ses tiers grâce à des mécanismes proactifs afin d'assurer une gestion efficiente des risques liés à ces derniers et de se conformer à l'évolution des requis réglementaires. De plus, chaque entente importante fait l'objet d'une gouvernance renforcée afin de s'assurer en continu de l'adéquation de leur performance aux besoins de l'organisation.

Le 9 octobre 2025, l'AMF a publié un projet de ligne directrice sur la gestion du risque lié au tiers. Une consultation publique a eu lieu, le Mouvement Desjardins a déposé ses commentaires à la fin décembre 2025 et est en attente des prochaines étapes. Le projet de ligne directrice énonce les attentes de l'AMF à l'égard de la gestion du risque lié aux tiers. Il vise à favoriser une gestion saine et prudente et à renforcer la résilience opérationnelle des institutions financières. Les attentes énoncées concernent l'ensemble des ententes que les institutions financières concluent avec les tiers, dont la mise en œuvre devrait tenir compte de la criticité et du niveau de risques propre à chaque entente.

Risque lié à la continuité des activités

Le risque lié à la continuité des activités correspond au risque de non-poursuite des activités entraînée par l'indisponibilité des ressources et moyens d'exploitation incluant les systèmes et technologies de l'information et de communication, les immeubles, les ressources humaines et les fournisseurs.

Des bilans d'impact sur les activités permettent d'identifier les activités ou les processus prioritaires de l'organisation, basés sur une évaluation des impacts d'interruption considérant les aspects opérationnels, réputationnels, réglementaires, stratégiques et financiers. En raison de la nature évolutive de toute organisation et l'incidence implicite sur son niveau de préparation, des mises à jour sont exigées annuellement ou lors de tout changement significatif, et ce, en intégrant les principes de gestion de changement et d'amélioration continue. L'approche de continuité des activités assure que des solutions de continuité sont identifiées, mises en place et approuvées par les vice-présidents des secteurs d'activité afin de maintenir un niveau de service acceptable pour les membres et clients. Des exercices sont planifiés à intervalles réguliers de façon à assurer, d'une part, la pertinence et la performance des solutions identifiées et, d'autre part, un niveau de préparation du personnel optimal.

Risque de modèle

Le risque de modèle est une conséquence potentielle négative liée à la prise d'une décision d'affaires basée sur les extrants d'un modèle mal conçu, mal utilisé ou mal géré. Ce risque peut notamment provenir d'hypothèses incorrectes, de choix méthodologiques inappropriés, de données inadaptées, d'un déploiement inadéquat, d'une utilisation incorrecte ou d'une maintenance insuffisante.

Un modèle est une méthode permettant, sur la base d'hypothèses et à partir de données en intrant, de produire une prévision, une classification ou une approximation d'information non disponible, avec une incertitude inhérente.

Dans le but d'assurer une gestion rigoureuse du risque de modèle, le Mouvement Desjardins applique un cadre de gestion du risque de modèle en conformité à la *Ligne directrice sur la gestion du risque de modèle* de l'AMF, et ce, à l'échelle de l'entreprise. Le cadre de gestion du risque de modèle couvre l'ensemble des modèles traditionnels, d'intelligence artificielle (IA) et d'apprentissage automatique (AA).

Ce cadre précise les rôles, les responsabilités et les activités liés à leur cycle de vie telles que la conception, la validation, le suivi de la performance et l'approbation des modèles en cohérence avec l'appétit du risque.

Conformément aux exigences réglementaires, le groupe de validation des modèles agit de manière indépendante des équipes responsables du développement des modèles et de celles qui les utilisent. Les travaux de validation visent à évaluer la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la qualité des données, la mise en œuvre des modèles ainsi que leur conformité aux exigences réglementaires applicables.

Risque de données

Le risque de données est lié à la qualité et la connaissance des données utilisées au sein du Mouvement Desjardins, ayant un impact sur la prise de décisions stratégiques et d'affaires, le cycle de vie de la donnée, ainsi que sur le respect des exigences réglementaires.

Dans le cadre du programme de rehaussement de la maîtrise de ses opérations, le Mouvement Desjardins s'est doté d'une structure de gouvernance des données, soutenue par des encadrements ayant comme objectif d'en assurer une gestion et une supervision adéquate. Cette structure se dote graduellement des outils requis pour encadrer le risque de données, à la fois dans les processus actuels et dans les nouvelles activités. Un cadre de surveillance est également en cours de déploiement en deuxième ligne de défense afin que soient revues objectivement les évaluations de risque de données effectuées en première ligne. La montée en maturité que vit actuellement l'organisation à l'égard de la gestion du risque de données s'accompagne de la mise en place de contrôles qui contribuent à renforcer l'atténuation de ce risque.

Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel

En ce qui a trait au cadre de gestion du risque opérationnel, le tableau suivant illustre les méthodes et les outils permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre le risque opérationnel.

	Description
Identification et évaluation des risques et des contrôles	Un inventaire standard du risque opérationnel auquel le Mouvement Desjardins est exposé a été établi et sert de base pour déterminer les risques les plus importants et pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les atténuer. Les évaluations des risques et des contrôles, effectuées sur une base périodique, peuvent être liées à des projets, à des produits déjà disponibles ou à déployer, à des systèmes, à des processus et à des initiatives stratégiques. La considération de différents facteurs internes et externes (pertes, constats d'audit, etc.) fait partie intégrante de ces évaluations. Lorsque les résultats démontrent une exposition au risque opérationnel supérieure au niveau de l'appétit établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à la limite de l'appétit pour le risque.
Collecte et analyse des événements internes	La collecte des données sur les événements de risque opérationnel et des données de pertes permet de répertorier et de quantifier les événements selon des seuils déterminés. Les événements de risque opérationnel sont recensés dans des bases de données, et leur analyse permet de mieux comprendre les causes, de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.
Indicateurs de risques	Afin de suivre leur profil de risque et l'évolution de celui-ci, les secteurs d'activité suivent des indicateurs de risque du cadre d'appétit pour le risque leur permettant d'agir de façon proactive sur l'évolution de leur niveau d'exposition aux risques les plus importants.
Divulgaration des risques	La nature ainsi que les niveaux de risques opérationnels sont communiqués fréquemment à la haute direction ainsi qu'aux différents comités encadrant la gestion des risques. Cela favorise une gestion efficace du risque opérationnel permettant de prendre action rapidement lorsque cela est requis et d'établir les différentes priorités en fonction de l'importance des risques encourus.
Mesures d'atténuation	Le Mouvement Desjardins a une structure permettant d'assurer une saine gestion des risques opérationnels par l'encadrement de la conception et par l'application de contrôles robustes contribuant à l'atténuation des risques. Une fois les risques identifiés et évalués, le Mouvement Desjardins s'assure de leur maintien à un niveau acceptable, en fonction de l'appétit pour le risque, pour favoriser l'atteinte de ses objectifs et veille en continu à l'efficacité des divers mécanismes de contrôles internes mis en place. Ainsi, en cas de dépassement des seuils de tolérance établis, des plans d'action sont mis en place dans le but de s'assurer que la prise de risque est toujours cohérente avec le cadre d'appétit pour le risque ainsi qu'avec les objectifs de l'organisation.
Analyse par scénario	L'analyse par scénario consiste à évaluer des événements pouvant entraîner un risque opérationnel important dont la probabilité d'occurrence est faible, par exemple un tremblement de terre. L'analyse permet de soulever les vulnérabilités au sein de l'organisation à l'égard de ces risques afin de mettre en place les mesures d'atténuation requises.
Programmes de partage des risques et programmes d'assurance	Le Mouvement Desjardins s'est doté de programmes d'assurances lui assurant une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'organisation, ainsi que les risques émergents sur le marché.
Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel	Le calcul du capital réglementaire relié au risque opérationnel est effectué selon l'approche standard conformément à la <i>Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital</i> émise par l'AMF. Cette approche fait intervenir une composante indicateur d'activité (CIA) issue des états financiers du Mouvement Desjardins. Enfin, les exigences de fonds propres reliées au risque opérationnel sont obtenues en combinant la CIA avec un multiplicateur de pertes internes.

4.2.7 Risque d'assurance

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance de personnes correspond au risque que les montants et l'échéancier des prestations et des dépenses à payer sur les produits d'assurance vie, d'assurance santé, ou de contrats de rentes soient différents de ceux prévus.

Le risque d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :

- Risque de mortalité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance vie différents des montants prévus, due à la survenance des décès.
- Risque de longévité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les contrats de rentes différents des montants prévus, due à la survie des rentiers.
- Risque de morbidité/invalidité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance santé différents des montants prévus, due à l'état de santé des assurés.
- Risque de comportement des détenteurs de police : Conséquence financière résultant de comportements des titulaires de polices d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes, en regard du maintien en vigueur de leur contrat ou de l'exercice de toutes clauses prévues aux contrats.
- Risque de dépenses : Conséquence financière résultant de frais d'administration qui sont engagés pour le service des produits d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes différents de ceux prévus.

Le risque d'assurance de dommages correspond au risque que les indemnités et dépenses y afférentes soient différentes des montants estimés lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance de dommages aux personnes physiques et morales.

Le risque d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :

- Risque de souscription : Perte potentielle résultant de la fréquence, de la sévérité ou des dépenses y afférentes (hors catastrophes) plus grandes qu'estimées lors de la conception et tarification des polices d'assurances ainsi qu'à l'inadéquation entre la souscription, les conditions contractuelles et la tarification conçue. Par exemple : les incendies, les vols, les dégâts d'eau, le vandalisme, couverts par les produits d'assurance offerts, excluant les catastrophes. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés, comme les responsabilités civile, juridique, etc.
- Risque de catastrophes : Perte potentielle résultant de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes et dépenses y afférentes plus grandes qu'estimées lors de la conception et tarification des polices d'assurances.
- Risque de réserves : Perte potentielle résultant d'une insuffisance dans les provisions aux dossiers de sinistres et dans l'estimation des réserves actuarielles des produits d'assurance de dommages.
- Risque de réassurance : Perte potentielle résultant d'une sous couverture en réassurance engendrant une augmentation non prévue des sinistres à la charge de la compagnie.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement et, d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont responsables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratique en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes. Par ailleurs, les filiales d'assurance de dommages souscrivent une protection additionnelle à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen de la santé financière. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés ainsi qu'à d'autres facteurs de risque identifiés à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

4.2.8 Risque stratégique

Le risque stratégique correspond au risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies ou d'actions inadéquates susceptibles d'empêcher le Mouvement Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques incluant l'intérêt des membres et clients.

Ce risque fait partie intégrante du cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement et fait l'objet d'une Politique sur la gestion du risque stratégique. Il appartient à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de suivre l'évolution des orientations stratégiques du Mouvement en considérant son appétit pour le risque et ses contraintes financières. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques et donc la compétitivité du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique. À cet effet, le Mouvement Desjardins a mis en place un processus de mise à jour annuelle du plan stratégique, incluant un exercice de revue objective, afin de tenir compte de l'évolution du marché, des risques émergents, des grandes tendances de l'industrie, ainsi que du contexte géopolitique.

Les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et font rapport à ce sujet aux instances appropriées. En outre, les positionnements stratégiques, les acquisitions d'entreprises, les nouveaux produits et services, les projets financés par le plan d'investissement, les initiatives et transactions majeures, font l'objet d'une analyse de risque incluant, lorsque requis, une revue objective par les 2^e lignes de défense, avant leur mise en œuvre.

4.2.9 Risque de réputation

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse engendrer une incidence défavorable significative sur ses revenus, ses fonds propres ou puisse affecter de façon importante la confiance des membres et clients ou, plus largement, l'opinion publique.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. De plus, le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est le premier responsable de la démarche d'évolution culturelle. Celle-ci vise à faire évoluer en profondeur les comportements pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Cette démarche contribue aussi à gérer les risques réputationnels.

4.2.10 Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les risques ESG sont liés à un événement ou un enjeu environnemental, social ou de gouvernance, qui se matérialise dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins, de ses activités de financement, d'investissement et d'assurance, ou de ses engagements, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à la réputation.

Le risque environnemental inclut notamment les risques liés aux changements climatiques et à la biodiversité ainsi que tout autre risque relatif à un événement susceptible de générer des dommages à l'environnement, qu'ils soient imprévus, accidentels, volontaires ou involontaires. La Directive Mouvement sur la gestion des risques liés aux facteurs environnementaux définit les deux principaux risques suivants :

- Les risques liés aux changements climatiques qui englobent :
 - les facteurs de risque physiques aigus (inondations, tempêtes, feux de forêt, vague de chaleur, etc.) ou chroniques (hausse des températures, modification du régime de précipitation, etc.);
 - et les facteurs de risque de transition qui peuvent être politiques, réglementaires, légaux, réputationnels ou être attribuables à l'évolution technologique ou des marchés (préférences des consommateurs, coût des matières premières, etc.), mais qui, dans tous les cas, découlent de la transition vers une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre.
- Les risques liés à la dégradation de la nature qui englobent :
 - les facteurs de risque physiques aigus (marées noires, pollution, feux de forêt, parasites affectant une récolte, etc.) ou chroniques (disparition des pollinisateurs, perte de biodiversité, changements climatiques, etc.);
 - les facteurs de risque de transition qui peuvent être politiques, légaux, réputationnels ou être attribuables à l'évolution technologique ou des marchés (préférences des consommateurs, accès à l'eau douce, etc.), mais qui, dans tous les cas, découlent de la transition vers une économie respectueuse de la nature et de sa biodiversité;
 - ainsi que les risques systémiques qui se définissent comme étant la vulnérabilité d'une entité attribuable à l'effondrement de l'ensemble du système (naturel ou financier), plutôt qu'à la défaillance de certains de ses éléments.

Le risque social tient compte de la façon dont le Mouvement, et les entreprises dans lesquelles il investit et qu'il finance, travaillent et agissent avec les employés, les membres, les clients, les partenaires, les fournisseurs et les collectivités. La Directive Mouvement sur la gestion du risque social définit deux principales dimensions sociales avec des enjeux d'entreprise qui peuvent aussi être des risques sociaux :

- Le capital social qui inclut les droits de la personne et relations avec les communautés, la confidentialité des renseignements personnels des clients, la sécurité des données et le bien-être des consommateurs.
- Le capital humain qui inclut les pratiques en matière d'emploi, de recrutement, de diversité et d'inclusion des employés.

Le risque de gouvernance inclut notamment le risque de gouvernance interne du Mouvement Desjardins couvrant la Fédération, les filiales, les caisses tant au niveau de la direction que des diverses instances décisionnelles et démocratiques ainsi que la gouvernance externe, en lien avec les pratiques des organisations avec lesquelles le Mouvement Desjardins est en relation.

Desjardins comprend l'importance de gérer adéquatement ses risques et d'en mesurer les impacts actuels et futurs. Les attentes croissantes quant à la gestion de l'impact social du Mouvement Desjardins, l'accélération de la dégradation environnementale (incluant les changements climatiques et la perte de biodiversité) et les impacts de plus en plus visibles qui y sont associés incitent Desjardins à poursuivre le rehaussement de ses pratiques de gestion du risque, entre autres par le biais d'une intégration en continu de ces risques à son modèle d'affaires, par le respect du modèle des 3 lignes de défense et par une forte sensibilisation de ses employés aux risques ESG.

Par ailleurs, étant donné les rapides et constantes évolutions en la matière, et considérant les potentiels impacts conséquents tant sur le plan financier que réputationnel, Desjardins porte une attention particulière au suivi de la réglementation et des normes. En effet, ces dernières années, la pression réglementaire et normative s'est globalement accentuée : la *Loi S-211 - Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, les lignes directrices de gestion de risques climatiques du BSIF et de l'AMF, la lutte contre l'écoblanchiment avec les amendements à la *Loi sur la Concurrence* et les standards canadiens de divulgation financière en matière de durabilité du CCNID. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Contexte réglementaire ».

Ce renforcement de la pression réglementaire et normative se manifeste également par le développement de cadres comme le TNFD (*Taskforce on Nature-related Financial Disclosures*) qui initie l'évaluation et la divulgation des dépendances et impacts sur la nature, le TISFD (*Taskforce on Inequality and Social-related Financial Disclosures*) décliné sur le volet social, ou encore sur le sujet de la biodiversité : l'évolution du questionnaire CDP (*Carbon Disclosure Project*) et des standards GRI (*Global Reporting Initiative*) ainsi que la consultation à venir au courant de l'année 2026 sur la troisième norme de l'ISSB (Biodiversité, écosystèmes et services écosystémiques).

Gouvernance des risques ESG

Les risques ESG sont supervisés par le conseil d'administration de la Fédération, appuyé du comité de direction Mouvement et de la commission Gestion des risques qui lui soumettent des recommandations à l'égard, des stratégies, des positionnements, des encadrements et du cadre de gestion en matière de gestion des risques, pour plus de renseignements, voir la section « Cadre de gestion intégrée des risques ». Par ailleurs, la commission d'audit et d'inspection supervise les processus et les contrôles internes relatifs à la divulgation climatique.

Le comité sur les risques liés aux facteurs ESG supporte le comité de gestion Finances et Risques Mouvement dans l'exercice de son mandat en disposant d'une vue transversale et en assurant la surveillance des risques liés aux facteurs ESG auxquels le Mouvement est exposé. Il veille également :

- à ce que les orientations stratégiques et initiatives proposées contribuent de manière efficace et efficiente à la gestion des risques liés aux facteurs ESG
- à l'intégration des facteurs ESG dans les activités et décisions d'affaires et dans les pratiques de gestion de risques transversales.
- au respect des attentes en matière de réglementation et de divulgation.
- à suivre et à prioriser les actions afin de favoriser une gestion prospective et coordonnée des risques les plus importants en matière de gestion des risques liés aux facteurs ESG.

Cadre de gestion en matière de risques ESG

Encadrer

Les risques ESG font partie intégrante du cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement et font l'objet d'une Politique Mouvement sur la gestion des risques ESG. Cette politique est accompagnée d'un énoncé d'appétit et indicateur d'appétit, d'une Directive Mouvement sur la gestion des risques liés aux facteurs environnementaux et d'une Directive Mouvement sur la gestion du risque social, tous alignés sur le registre des risques Mouvement. Ces encadrements constituent le cadre de gestion en matière de risques ESG de l'organisation.

Opérationnaliser

Ces encadrements sont opérationnalisés à travers l'organisation par les secteurs d'activité et fonctions de soutien, permettant ainsi une identification et évaluation périodique des principaux risques et permettant également une intégration des pratiques de gestion des risques ESG dans les opérations, activités et prises de décisions. Cette opérationnalisation est réalisée en collaboration avec les professionnels de la fonction Gestion des risques et le Bureau du développement durable. Selon l'évaluation et la hiérarchisation des risques effectuées et leur alignement avec l'appétit de risque du Mouvement, des mesures d'atténuation sont déployées par les secteurs d'activité et les fonctions de soutien au besoin.

Contrôler et surveiller

Par sa surveillance en tant que deuxième ligne de défense, la fonction de gestion des risques contribue également à donner à l'organisation l'assurance que son appétit pour le risque est respecté. Elle est chargée notamment de la surveillance transversale des pratiques en matière de gestion des risques ESG. Un plan à cet effet est développé annuellement, lequel inclut notamment des revues critiques d'évaluations de risques, d'évaluations de l'efficacité des contrôles et des mandats de surveillance ponctuelle ainsi que le suivi de l'indicateur d'appétit pour le risque.

Effectuer la reddition

La fonction de gestion des risques est également responsable d'assurer la reddition auprès du comité sur les risques liés aux facteurs ESG et, selon les besoins, aux comités et commissions pertinents du comité de direction et du conseil d'administration.

Pour de l'information additionnelle sur nos initiatives et notre posture ESG, voir le rapport En mouvement pour le climat et le rapport de Responsabilité sociale et coopérative (incluant notamment les sujets du code de conduite et déontologie, droits de la personne ainsi que de l'écoblanchiment).

4.2.11 Risques réglementaires

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, le cadre réglementaire ne cesse de se renforcer, tant par l'élargissement de son champ d'application que par la complexité croissante des exigences. La pression des autorités réglementaires s'accroît et leurs pouvoirs de surveillance s'accroissent, ce qui expose le Mouvement à des sanctions pécuniaires et à un plus grand risque réputationnel.

Autorités réglementaires et organismes de réglementation

Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, la volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux, Canada et États-Unis, et provinciaux, il faut également considérer celles provenant de l'AMF, des ACVM, du BSIF, du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI). Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles portant sur la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, nécessite d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

Cadre de gestion de la conformité

En tant que fonction de supervision indépendante, la vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation.

Le cadre de gestion de la conformité couvre les risques juridiques et réglementaires, y compris ceux liés à la lutte aux crimes financiers, la corruption, la fraude et la protection des renseignements personnels. Il s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que la surveillance des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Le cadre de gestion de la conformité prévoit :

- L'élaboration des encadrements et de la documentation permettant de respecter les exigences réglementaires en vigueur.
- La mise en place de programmes de formation et une offre d'accompagnement (rôle-conseil).
- Le déploiement de programmes de surveillance et d'inspections des activités.
- La reddition de comptes sur l'état de la conformité au conseil d'administration et à la haute direction.

Pour maintenir sa réputation en matière d'intégrité ainsi que la confiance des membres, des clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est également doté d'un code de déontologie applicable aux dirigeantes et dirigeants ainsi qu'aux employés de toutes ses composantes.

Ce cadre de gestion de la conformité permet de fournir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle il est assujéti. Toutefois, il demeure possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation.

Des renseignements supplémentaires sur d'autres évolutions réglementaires touchant les trois risques ci-dessous sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

Structure organisationnelle de la conformité

La vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement est sous la responsabilité hiérarchique de la première vice-présidence Gestion des risques du Mouvement. Les chefs de la conformité des composantes, quant à eux, sont sous la responsabilité hiérarchique de la vice-présidente et chef de la conformité et protection des renseignements personnels du Mouvement.

Juridique et réglementaire

Le risque juridique et réglementaire est le risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Le risque juridique et réglementaire englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des condamnations à payer des dommages, des pénalités financières ou des sanctions. L'environnement juridique et réglementaire évolue par ailleurs rapidement et pourrait accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

En mai 2025, à la suite de l'adoption de la *Politique d'autodénonciation et de coopération*, l'AMF a mis en place son programme qui vise à encourager les institutions financières à proactivement divulguer tout manquement ou infraction à une loi administrée par l'AMF ou à ses règlements (non-conformité) et invite à la coopération afin de réduire les sanctions et accélérer les enquêtes.

Le *Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier* est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2025. Divers travaux de modernisation et de mise en conformité du processus de gestion des insatisfactions et des plaintes ont été réalisés et permettent de se conformer aux nouvelles exigences.

Protection des renseignements personnels

Le risque de protection des renseignements personnels correspond au risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de Desjardins, à la conformité et à de possibles pertes financières.

Les lois et la réglementation applicables ainsi que les technologies ayant un impact sur la vie privée évoluent rapidement et le Mouvement Desjardins doit prendre en considération ces changements afin d'adapter ses pratiques à ces nouvelles réalités.

Par ailleurs, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a publié, le 11 août 2025, son Document d'orientation à l'intention des entreprises sur le traitement des renseignements biométriques, lequel fait état des requis et bonnes pratiques à respecter pour les entreprises qui désirent utiliser la biométrie. Le document présente de grandes similarités avec les orientations déjà données par la Commission à l'information du Québec (CAI), notamment en lien avec le consentement, la proportionnalité et la légitimité, les mesures de sécurité, l'exactitude, la transparence et la responsabilité des entreprises.

Fraude et crimes financiers

Le risque de fraude et de crimes financiers correspond au risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins.

Afin de bien protéger les membres et clients ainsi que l'organisation, le Mouvement Desjardins améliore constamment ses processus et solutions pour prévenir, détecter et répondre à la fraude adéquatement. Pour ce faire, l'identification des risques de fraude se fait en continu et les mesures de mitigation efficaces et robustes sont en constante évolution. Le Mouvement Desjardins possède également un cadre de gouvernance en crimes financiers qu'il bonifie continuellement.

En matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, un nouveau projet de loi a été déposé à la Chambre des communes au premier semestre 2025, lequel aurait notamment pour effet d'augmenter les pénalités administratives pécuniaires pouvant être imposées par le CANAFE en plus de créer de nouvelles infractions pénales passibles de peines d'emprisonnement. Au cours du deuxième trimestre de 2025, le CANAFE a aussi apporté des modifications à sa *Politique sur les pénalités administratives pécuniaires* et a publié son *Cadre de surveillance*. Ces changements s'inscrivent dans la même volonté du ministère des Finances du Canada d'adopter une approche plus sévère à l'égard des entités déclarantes qui ne respecteraient pas leurs obligations en matière de lutte au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.

5.0 Renseignements complémentaires

5.1 Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le premier vice-président Finances et chef de la direction financière (chef des finances) ont fait concevoir des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI). Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction du Mouvement Desjardins, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Au 31 décembre 2025, la direction du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses CPCI. En se fondant sur les résultats de ces travaux, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les CPCI étaient adéquatement conçus et efficaces.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction du Mouvement Desjardins a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) comprend notamment des politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés, qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers combinés conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administratrices et administrateurs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers combinés annuels ou les rapports financiers intermédiaires est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le CIIF ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les anomalies en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des anomalies significatives ont été détectés.

La direction du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF. Cette évaluation a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne 2013 *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 décembre 2025, le CIIF était adéquatement conçu et efficace.

Les CPCI et les CIIF prévus au Règlement 52-109 sont appliqués à la notice annuelle de la Fédération préparée en vertu du Règlement 51-102 et, pour les fins de certification du Mouvement en vertu du Règlement 52-109, la notice de la Fédération est considérée être la notice annuelle du Mouvement.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucune modification significative aux processus ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2025 du Mouvement.

5.2 Information relative aux parties liées

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants et dirigeantes à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers à ses administrateurs et administratrices, à ses principaux dirigeants et dirigeantes ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens, à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Les principaux dirigeants et dirigeantes du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et dirigeantes ainsi que les personnes qui leur sont liées sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

La note complémentaire 30 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

5.3 Méthodes comptables critiques et estimations

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2025. Les méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction sont présentées ci-dessous.

Le contexte économique, fortement impacté par l'incertitude entourant l'évolution des politiques américaines, continue d'avoir une incidence importante sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Les jugements, estimations et hypothèses qui seront formulés pour les prochaines périodes seront réévalués à la lumière de l'évolution de ce contexte hautement incertain et pourraient donc différer de ceux qui ont été formulés pour la préparation des états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de la situation et son incidence sur ses résultats et sur sa situation financière.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe du Mouvement Desjardins. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts non dépréciés classés dans la catégorie « Coût amorti » et des prêts de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur de certains passifs présentés au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » repose sur les cours de marché pour des instruments similaires ou sur l'actualisation des flux de trésorerie prévus. En ce qui a trait aux dépôts « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net », la juste valeur tient compte des modèles d'évaluation des options et les techniques d'évaluation sont similaires à celles des instruments financiers dérivés.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus à des taux d'intérêt basés sur des courbes internes et de marché.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés. La note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés fournit quant à elle des renseignements sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif a été transférée.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert, ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de chaque date de clôture, le Mouvement Desjardins comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés « Coût amorti » ou « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, le Mouvement Desjardins compare la PD de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risques de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de risque et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que le Mouvement Desjardins s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la PCD et l'ECD. Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, le Mouvement Desjardins utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Il peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir.

Données et hypothèses clés

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives.

L'environnement macroéconomique reste hautement incertain, en particulier concernant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, les tensions géopolitiques et le risque de correction boursière. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte. Des ajustements experts sont appliqués à l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Intégration des informations prospectives

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables suivantes : le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, le prix des maisons, l'écart de financement corporatif et l'indice boursier S&P/TSX. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes de crédit, notamment une analyse de sensibilité de la provision pour pertes de crédit, sont présentés à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Les passifs des contrats d'assurance sont évalués principalement selon deux méthodes, soit le modèle général et la méthode de répartition des primes.

La note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

Contrats évalués selon le modèle général

Lors de la comptabilisation initiale, le passif d'un groupe de contrats d'assurance correspond au passif au titre de la couverture restante qui est composé de la somme des flux de trésorerie d'exécution, soit l'estimation des flux de trésorerie futurs, l'ajustement lié à la valeur temps et l'ajustement au titre du risque non financier, ainsi que de la marge sur services contractuels (MSC) qui représente le profit non acquis. À chaque date de clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services qui seront rendus dans les périodes futures ainsi que de la MSC, et du passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés tels que les charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance.

Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif au titre de couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égale aux primes reçues, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués à ce groupe à cette date, ajustée s'il y a lieu, du montant provenant de la décomptabilisation d'un actif au titre de flux de trésorerie lié aux frais d'acquisition et de tout autre actif ou passif comptabilisé antérieurement se rapportant à ce groupe. À chaque date de clôture, le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égal à sa valeur comptable au début de l'exercice, augmentée des primes reçues et du montant d'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, alors qu'elle est diminuée du montant des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués et du montant comptabilisé en revenus.

Estimations et hypothèses clés

L'évaluation des passifs des contrats d'assurance est fondée sur des estimations et des hypothèses. Les principales hypothèses utilisées sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de personnes

Les hypothèses retenues pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs sont celles qui s'avèrent les plus probables selon le jugement de la direction. Le modèle utilisé considère que les flux de trésorerie futurs de meilleure estimation donnent le même résultat que la moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles. Les hypothèses sont déterminées selon le point de vue de la filiale d'assurance de personnes en fonction des situations qui existent à la date de clôture. Les risques liés à l'exactitude des hypothèses utilisées pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs découlent de la possibilité de non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire désigné effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et la modifie, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur. Des hypothèses relatives à la mortalité et longévité, à la morbidité, au taux de résiliation des contrats, de charges, impôts et taxes et des participations des titulaires sont établies. De plus, les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés par le jugement et une analyse des données.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de dommages

Faits et circonstances indiquant qu'un groupe est déficitaire

Pour chacun des portefeuilles et chacune des régions géographiques, les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés de façon quantitative et qualitative. L'analyse quantitative est basée sur les ratios combinés estimés, lesquels représentent la somme des ratios de sinistralité et d'autres charges afférentes aux activités d'assurance. Le dépassement par ceux-ci d'un seuil prédéterminé indique des faits et circonstances à l'effet qu'un groupe de contrats d'assurance pourrait être déficitaire. Des rapports de suivi de la sinistralité sont également utilisés dans l'identification des faits et circonstances lorsque des écarts importants avec le budget sont observés. L'analyse qualitative est basée sur le jugement exercé par les membres d'un comité provenant de différents secteurs (tarification, actuariat, finances) qui se rencontrent trimestriellement pour échanger sur les tendances observées.

Passif au titre de la couverture restante

Les sinistres attendus sont basés sur les ratios historiques par portefeuille et par région géographique ajustés afin de refléter les conditions futures attendues. La sélection des facteurs d'ajustement des ratios historiques est basée sur les éléments mentionnés dans la section « Passif au titre des sinistres survenus » plus bas ainsi que d'autres éléments nécessitant aussi l'exercice du jugement tels que la prise en compte des catastrophes et de la saisonnalité. Certaines charges afférentes aux activités d'assurance que les filiales d'assurance de dommages devront engager pour régler les sinistres, ne sont pas incluses dans les sinistres attendus. Ces coûts sont répartis entre les groupes de contrats d'assurance en fonction des efforts requis pour régler les sinistres. Les encaissements futurs de primes et les autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues, incluant les frais d'acquisition le cas échéant, sont également calculés par groupe de contrats d'assurance.

Passif au titre des sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus inclut des estimations individuelles des pertes pour chaque sinistre déclaré de même que des provisions pour les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés, pour les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui devront être engagées pour régler ces sinistres et pour l'insuffisance relative à l'estimation des pertes pour sinistres déclarés. Le passif au titre des sinistres survenus est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires. La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée pour projeter l'évolution future des sinistres. De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements ou les changements nécessaires pour établir adéquatement le passif au titre des sinistres survenus représentant la moyenne pondérée selon les probabilités des résultats possibles en ce qui concerne les paiements futurs au titre des sinistres. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégories de risque et par zones géographiques. De plus, les estimations prennent également en considération divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le coût moyen de règlement des sinistres et le nombre moyen de sinistres, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs comme l'inflation, l'évolution des facteurs de marché, tels que le comportement du public à l'égard des réclamations et des conditions économiques, de même que des facteurs internes, tels que la composition du portefeuille de contrats d'assurance, les conditions de ceux-ci et les procédures de gestion des réclamations. Une part de jugement intervient également dans l'évaluation de la mesure dans laquelle des facteurs externes, comme les décisions judiciaires et la législation gouvernementale, peuvent influencer sur cette estimation.

Autres estimations et hypothèses

Ajustements liés à la valeur temps de l'argent

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être ajustées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers. L'exercice du jugement est requis dans la détermination des courbes de taux à utiliser, notamment en raison de la détermination des actifs détenus dans les portefeuilles de référence, des taux sans risques, des ajustements pour le risque de crédit et des ajustements pour la liquidité.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance. Les risques sur lesquels porte l'ajustement au titre du risque non financier sont le risque d'assurance et les autres risques non financiers, tels que le risque de déchéance et le risque de dépenses, c'est-à-dire la possibilité d'une augmentation inattendue des frais administratifs afférents à la gestion du contrat. Cet ajustement reflète également le degré d'aversion au risque des filiales d'assurance ainsi qu'un avantage pour refléter le niveau de diversification que les filiales d'assurance considèrent dans la détermination de cette indemnité. L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé au niveau consolidé de chacune des filiales d'assurance sur une base nette de réassurance, puis alloué à chaque groupe de contrats d'assurance et à chaque groupe de contrats de réassurance détenus selon leur profil de risque.

Marge sur services contractuels (MSC)

À chaque fin de période, la filiale d'assurance de personnes comptabilise à l'état combiné du résultat un montant de la MSC basé sur les unités de couverture affectées aux services rendus. Pour déterminer ce montant, la MSC à la date de clôture est répartie également entre chacune des unités de couverture restantes. La direction doit faire preuve de jugement afin de déterminer les unités de couverture appropriées qui reflètent adéquatement le volume de services prévus sur la période de couverture des contrats d'assurance. Le volume de services prévus doit tenir compte à la fois des services découlant de la couverture d'assurance, mais aussi des services de rendement d'investissement, le cas échéant, pour les contrats d'assurance sans participation directe et des services liés à l'investissement pour les contrats d'assurance avec participation directe. Afin de déterminer le volume de services prévus au titre de la couverture d'assurance, la filiale d'assurance de personnes utilise le montant qu'elle s'attend à ce que le titulaire de contrat puisse réclamer si un événement assuré se produit.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Le Mouvement Desjardins revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède sur une base trimestrielle aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Mouvement Desjardins, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable. Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires.

Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné du résultat et l'impôt exigible et différé des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 26 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013 et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

La note complémentaire 17 « Avantages du personnel – Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.4 Modifications comptables futures

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2025¹ sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir et IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié en mai 2024 des modifications aux normes IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* et IFRS 9, *Instruments financiers* à la suite de l'examen de mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9 et des dispositions connexes de l'IFRS 7.

Les modifications à l'IFRS 9 visent à clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, notamment par l'introduction d'une exception permettant la décomptabilisation d'un passif financier avant la date de règlement lorsque celui-ci est réglé en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique, si et seulement si un ordre de paiement a été émis et que certains critères sont rencontrés. Le Mouvement Desjardins a choisi d'appliquer cette exception. Les modifications visent également à clarifier et à fournir des indications supplémentaires pour évaluer si les flux de trésorerie liés à un actif financier correspondent exclusivement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. La direction estime que le classement des actifs financiers du Mouvement Desjardins ne sera pas affecté par ces modifications.

Le Mouvement Desjardins devra adopter les modifications à l'IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2026 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas requis, conformément aux dispositions transitoires relatives aux modifications à la norme. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application des modifications à l'IFRS 9 seront comptabilisées dans le bilan combiné au 1^{er} janvier 2026, date d'entrée en vigueur des modifications.

Le Mouvement Desjardins estime que l'adoption des modifications à l'IFRS 9 entraînera au 1^{er} janvier 2026, une diminution des postes « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » de 634 M\$, « Prêts » de 19 M\$ et « Dépôts » de 313 M\$, ainsi qu'une augmentation des postes « Autres actifs » de 645 M\$ et « Autres passifs » de 305 M\$ du bilan combiné.

Parallèlement à la publication aux modifications de l'IFRS 9, l'IASB a modifié l'IFRS 7 afin d'ajouter de nouvelles informations pour certains instruments dont les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie, et afin d'améliorer la présentation des informations fournies sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces informations devront être fournies pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

L'IASB a publié en avril 2024 l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* qui remplacera l'actuelle IAS 1, *Présentation des états financiers*.

L'IFRS 18 introduit trois nouveaux éléments qui visent à améliorer la présentation des informations fournies dans les états financiers. L'IFRS 18 introduit trois nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) afin d'améliorer la comparabilité de l'état des résultats entre les sociétés. De plus, l'IFRS 18 a pour objectif d'améliorer la transparence des indicateurs de performance définis par la direction. Finalement, l'IFRS 18 fournit des indications sur la manière de présenter les informations se retrouvant dans les états financiers.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

5.5 Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF

En plus des entités composant le Groupe coopératif Desjardins (tel que défini à la section 1.1 « Profil et structure ») et des filiales des entités composant celui-ci, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins regroupent la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO). Le tableau suivant présente les informations financières de la CDO en comparaison avec celles du Mouvement Desjardins.

Tableau 49 – Informations financières de la CDO

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

	2025			2024		
	Bilan combiné Mouvement Desjardins			Bilan combiné Mouvement Desjardins		
(en millions de dollars et en pourcentage)	CDO	% proportion		CDO	% proportion	
Total de l'actif	15 190 \$	3,0 %	510 242 \$	14 051 \$	3,0 %	470 942 \$
Total du passif	14 280	3,1	467 930	13 193	3,1	432 252
Total des capitaux propres	910	2,2	42 312	858	2,2	38 690

	2025			2024		
	État combiné du résultat Mouvement Desjardins			État combiné du résultat Mouvement Desjardins		
(en millions de dollars et en pourcentage)	CDO	% proportion		CDO	% proportion	
Revenu net total	291 \$	1,8 %	16 308 \$	222 \$	1,5 %	14 660 \$
Excédents avant ristournes aux membres	58	1,5	3 811	37	1,1	3 356
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	45	1,3	3 433	26	0,9	3 028

5.6 Statistiques des cinq dernières années

Tableau 50 – Bilan combiné

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2025	2024	2023	2022	2021 ⁽¹⁾
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 848 \$	5 977 \$	8 987 \$	8 913 \$	16 328 \$
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	46 384	41 961	36 627	33 987	39 772
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	59 251	57 302	51 692	51 258	53 286
Titres au coût amorti	42	45	46	50	41
	105 677	99 308	88 365	85 295	93 099
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	22 809	23 666	13 678	17 024	12 019
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	198 876	179 920	165 858	159 682	149 695
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 426	24 683	24 239	24 211	24 386
Aux entreprises et aux gouvernements	92 775	86 314	77 018	66 812	57 400
	316 077	290 917	267 115	250 705	231 481
Provision pour pertes de crédit	(1 374)	(1 320)	(1 180)	(1 035)	(970)
	314 703	289 597	265 935	249 670	230 511
Actif net des fonds distincts	34 079	28 959	24 754	21 356	22 804
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	25	268
Primes à recevoir	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	2 839
Instruments financiers dérivés	10 862	7 579	5 861	5 723	5 828
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 030	3 096	2 801	3 486	2 557
Actifs des contrats de réassurance	1 763	1 905	1 676	1 622	1 582
Actifs au titre de droits d'utilisation	425	454	476	543	530
Immeubles de placement	773	817	974	929	926
Immobilisations corporelles	1 437	1 486	1 549	1 587	1 531
Goodwill	596	596	563	157	157
Immobilisations incorporelles	1 225	1 255	1 186	663	497
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 241	1 241	1 477	1 465	1 380
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	1 301	724	46	679	62
Actifs d'impôt différé	916	986	1 244	1 267	789
Autres	3 557	3 296	3 368	3 540	3 378
	27 126	23 435	21 221	21 686	22 324
TOTAL DE L'ACTIF	510 242 \$	470 942 \$	422 940 \$	403 944 \$	397 085 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Particuliers	171 286 \$	161 479 \$	151 519 \$	145 377 \$	136 332 \$
Entreprises et gouvernements	157 800	139 223	127 219	114 172	101 644
Institutions de dépôts	408	244	591	287	379
	329 494	300 946	279 329	259 836	238 355
Passifs des contrats d'assurance	34 737	34 538	32 961	30 202	34 762
Autres passifs					
Acceptations	—	—	—	25	268
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	15 913	13 249	11 686	9 859	11 342
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	15 937	20 633	12 032	24 565	31 177
Instruments financiers dérivés	8 861	6 112	6 626	6 691	5 500
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	14 357	14 195	9 350	8 978	7 938
Obligations locatives	517	534	553	622	596
Passifs des contrats de réassurance	35	37	38	36	s. o.
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	30 496	25 329	21 233	17 826	22 796
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	655	713	867	654	1 048
Passifs d'impôt différé	618	454	252	223	301
Autres	11 500	11 550	10 669	9 092	7 516
	98 889	92 806	73 306	78 571	88 482
Obligations subordonnées	4 810	3 962	2 954	2 928	1 960
TOTAL DU PASSIF	467 930	432 252	388 550	371 537	363 559
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	4 522	4 731	4 731	4 786	4 982
Excédents non répartis	3 789	3 319	2 668	8 982	1 546
Cumul des autres éléments du résultat global	692	256	(708)	(2 058)	765
Réserves	32 696	29 481	26 784	19 802	25 321
	41 699	37 787	33 475	31 512	32 614
Capitaux propres – Part revenant au Groupe	613	903	915	895	912
Participations ne donnant pas le contrôle					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	42 312	38 690	34 390	32 407	33 526
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	510 242 \$	470 942 \$	422 940 \$	403 944 \$	397 085 \$

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.

Tableau 51 – État combiné du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2025	2024	2023	2022	2021 ⁽¹⁾
REVENU D'INTÉRÊTS					
Prêts	15 471 \$	15 288 \$	12 783 \$	8 111 \$	6 928 \$
Valeurs mobilières	2 437	2 477	2 433	1 107	473
	17 908	17 765	15 216	9 218	7 401
FRAIS D'INTÉRÊTS					
Dépôts	7 516	8 056	6 459	2 829	1 508
Obligations subordonnées	189	165	139	78	65
Autres	1 924	2 073	1 999	148	42
	9 629	10 294	8 597	3 055	1 615
REVENU NET D'INTÉRÊTS	8 279	7 471	6 619	6 163	5 786
PRIMES NETTES	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	11 278
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE					
Revenus des activités d'assurance	12 251	11 524	10 429	9 725	s. o.
Charges afférentes aux activités d'assurance	(9 886)	(9 969)	(8 934)	(8 612)	s. o.
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(248)	532	(129)	(55)	s. o.
	2 117	2 087	1 366	1 058	s. o.
RÉSULTAT FINANCIER D'ASSURANCE NET					
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	1 933	2 363	2 971	(4 371)	s. o.
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(988)	(1 641)	(2 383)	4 594	s. o.
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	29	73	103	(215)	s. o.
	974	795	691	8	s. o.
REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE	3 091	2 882	2 057	1 066	s. o.
AUTRES REVENUS					
Frais de service sur les dépôts et les paiements	569	527	483	448	424
Commissions sur les prêts et les cartes	1 079	1 038	951	965	735
Services de courtage et de fonds de placement	1 595	1 480	1 339	989	1 108
Honoraires de gestion et de services de garde	1 091	901	751	662	732
Autres revenus (pertes) nets de placement	(66)	(205)	(72)	(343)	319
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	(404)
Revenus (pertes) de change	422	241	192	119	121
Autres	248	325	257	271	221
	4 938	4 307	3 901	3 111	3 256
REVENU NET TOTAL	16 308	14 660	12 577	10 340	20 320
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	688	597	529	277	69
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	6 883
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS					
Salaires et avantages du personnel	5 975	5 483	5 428	5 120	4 437
Honoraires	921	821	817	1 084	1 013
Technologie	1 306	1 217	1 131	924	893
Commissions	867	790	705	306	881
Frais d'occupation	401	397	408	391	406
Communications	410	375	358	379	329
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	172	148	123	118	459
Autres	1 585	1 414	1 247	1 203	1 148
Frais autres que d'intérêts bruts	11 637	10 645	10 217	9 525	9 566
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(996)	(939)	(985)	(1 023)	s. o.
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS NETS	10 641	9 706	9 232	8 502	s. o.
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION	4 979	4 357	2 816	1 561	3 802
Impôts sur les excédents	1 168	1 001	557	319	860
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES	3 811	3 356	2 259	1 242	2 942
Ristournes aux membres	505	437	412	403	387
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(127)	(109)	(108)	(106)	(103)
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES	3 433 \$	3 028 \$	1 955 \$	945 \$	2 658 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	3 321 \$	2 895 \$	1 884 \$	927 \$	2 515 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	112	133	71	18	143

(1) Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.

Tableau 52 – Principales mesures financières

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2025	2024 ⁽¹⁾	2023	2022	2021 ⁽²⁾
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	23,7 %	22,2 %	20,4 %	20,2 %	21,1 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	23,7	22,2	20,4	20,2	21,1
Ratio du total des fonds propres ⁽³⁾	26,1	24,2	21,9	21,9	22,1
Ratio TLAC ⁽⁴⁾	35,8	32,9	29,4	28,7	26,5
Ratio de levier ⁽³⁾	7,8	7,6	7,3	7,6	8,5
Ratio de levier TLAC ⁽⁴⁾	11,6	11,2	10,5	10,6	10,4
Ratio de liquidité à court terme ⁽⁵⁾	178	165	154	140	140
Ratio structurel de liquidité à long terme ⁽⁵⁾	132	129	124	126	129
Marge nette d'intérêts ⁽⁶⁾	2,29	2,29	2,29	2,13	2,06
Levier opérationnel ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	1,6	11,5	13,0	s. o.	s. o.
Rendement des capitaux propres ⁽⁷⁾	9,3	9,0	6,8	3,8	8,9
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁷⁾	0,22	0,22	0,20	0,11	0,03
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽⁷⁾	0,85	0,81	0,74	0,48	0,47
Ratio d'efficience – Particuliers et Entreprises ⁽⁷⁾	69,8	70,8	78,4	79,2	73,7
Primes d'assurance et de rentes – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁷⁾	6 496 \$	6 890 \$	6 313 \$	5 806 \$	5 667 \$
Marge sur services contractuels (MSC) au bilan – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁹⁾	2 385	2 585	2 595	2 627	s. o.
Primes souscrites directes – Assurance de dommages ⁽⁷⁾	7 996	7 565	6 856	6 205	6 053
Biens sous administration ⁽⁷⁾	673 007	600 968	535 264	447 312	482 911
Biens sous gestion ⁽⁷⁾	122 756	104 220	87 164	79 865	93 893
Actif moyen ⁽⁷⁾	496 448	447 745	409 820	399 913	383 204
Revenu net d'intérêts	8 279	7 471	6 619	6 163	5 786
Prêts et acceptations nets moyens ⁽⁷⁾	303 831	276 838	257 533	240 621	221 317
Dépôts moyens ⁽⁷⁾	316 955	289 585	268 099	249 801	234 571
Actifs pondérés en fonction des risques ⁽³⁾	153 681	149 621	140 481	139 311	134 518

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, Contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.⁽³⁾ En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».⁽⁴⁾ En vertu de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) émise par l'AMF et fondée sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section 3.2 « Gestion du capital ».⁽⁵⁾ En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités de l'AMF, voir la section 4.0 « Gestion des risques ».⁽⁶⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 à 5.⁽⁷⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 116.⁽⁸⁾ En raison des modifications à certaines rubriques des états financiers afin de refléter la nouvelle nomenclature exigée à la suite de l'adoption de l'IFRS 17, Contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2023, avec retraitement des données comparatives pour l'exercice 2022 seulement, les données pour calculer le levier opérationnel selon la nouvelle nomenclature ne sont pas disponibles pour les exercices précédant 2023.⁽⁹⁾ MSC au bilan de 2 599 M\$ (2 838 M\$ au 31 décembre 2024) présentée nette de la réassurance d'un montant de 214 M\$ (253 M\$ au 31 décembre 2024). Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

5.7 Informations supplémentaires

Les tableaux suivants répondent aux exigences de divulgation financière stipulées dans la *Loi sur les coopératives de services financiers*.

Tableau 53 – Sommaire des placements et des prêts cumulés de la Fédération

Au 31 décembre

(non audité, en millions de dollars et en pourcentage)	2025											2024	
	Échéances contractuelles											Total	Rendement moyen ⁽¹⁾
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total	Rendement moyen ⁽¹⁾		
Valeurs mobilières	34 \$	351 \$	2 215 \$	993 \$	4 970 \$	7 312 \$	18 332 \$	11 231 \$	104 \$	45 542 \$	3,93 %	40 806 \$	4,23 %
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 551	—	—	—	—	—	—	—	—	23 551	2,52	16 242	4,25
Prêts	22 890	6 842	2 004	1 576	1 377	3 718	5 278	1 666	1 111	46 462	5,30	42 211	6,67
Prêts aux caisses membres	15 484	12 071	14 636	18 004	10 092	32 960	53 705	5 606	108	162 666	4,06	135 348	5,14
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts particuliers	30	46	126	133	148	829	4 033	4 913	7 105	17 363	8,17	18 138	8,21
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(706)	(706)	—	(745)	—
Total des placements et des prêts	61 989 \$	19 310 \$	18 981 \$	20 706 \$	16 587 \$	44 819 \$	81 348 \$	23 416 \$	7 722 \$	294 878 \$	4,39 %	252 000 \$	5,49 %

⁽¹⁾ Excluant l'incidence des instruments financiers dérivés.

Tableau 54 – Sommaire des dépôts cumulés des caisses membres auprès de la Fédération

Au 31 décembre

(non audité, en millions de dollars et en pourcentage)	2025											2024	
	Échéances contractuelles											Total	Rendement moyen
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total	Rendement moyen		
Dépôts à vue	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	15 276 \$	15 276 \$	3,52 %	13 121 \$	4,43 %
Dépôts à terme	13 082	4 586	5 171	6 902	7 043	24 988	64 966	8 902	—	135 640	4,11	115 839	5,06
Total des dépôts des caisses membres	13 082 \$	4 586 \$	5 171 \$	6 902 \$	7 043 \$	24 988 \$	64 966 \$	8 902 \$	15 276 \$	150 916 \$	4,04 %	128 960 \$	4,97 %

Tableau 55 – Réserve générale et autres réserves

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	Réserve générale	Réserve plus-value	Fonds d'aide au développement du milieu	Total
Solde au 31 décembre 2023	23 050 \$	(642) \$	232 \$	22 640 \$
Virement	892	1 782	21	2 695
Solde au 31 décembre 2024	23 942 \$	1 140 \$	253 \$	25 335 \$
Virement	1 510	1 664	19	3 193
Solde au 31 décembre 2025	25 452 \$	2 804 \$	272 \$	28 528 \$

Glossaire

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Accord général de compensation

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

Actif moyen

Correspond à la moyenne de l'actif présenté aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actif moyen portant intérêt

Comprend des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actif principal moyen portant intérêt

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, les actifs liés aux activités de négociation ainsi que ceux liés aux activités ne générant pas de revenu net d'intérêts. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actif principal moyen portant intérêt – Particuliers et Entreprises

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités de négociation ainsi que ceux liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités, et tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts, du secteur Particuliers et Entreprises. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Ajustement à l'évaluation de crédit (AEC)

Ajustement appliqué à la valeur des dérivés négociés de gré à gré, pour refléter la possibilité que la contrepartie n'honore pas ses engagements contractuels, et que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de recevoir la totalité des valeurs exigibles.

Ajustement au titre du risque non financier

Représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance.

Appariement

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

Approche standard

– Risque de crédit

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

– Risque de marché

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les classes de risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de rendement, le risque sur actions, le risque de change, le risque lié aux produits de base et le risque de défaut.

– Risque opérationnel

Approche standard du risque opérationnel qui se fonde sur deux composantes principales : une composante d'indicateur d'activité (CIA) reposant sur les états financiers et une composante de pertes (CP), à partir desquelles est calculé un multiplicateur de pertes internes (MPI). Les exigences de fonds propres (EFP) au titre du risque opérationnel correspondent au produit de la CIA et du MPI tandis que les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel représentent ces EFP multipliées par 12,5.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Biens sous administration

Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente.

Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière. Le cas échéant, ils sont également inclus dans les biens sous administration.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital économique

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe

Correspondent à la moyenne des capitaux propres – Part revenant au Groupe, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Catastrophe et événement majeur– **Catastrophe**

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction du Mouvement Desjardins relativement à la rétention du programme de réassurance.

- Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'ouragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
- Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.

– **Événement majeur**

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction du Mouvement Desjardins.

Composante du Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins)

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

Contrat à terme de gré à gré

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

Contrat à terme normalisé

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

Contrat d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'un contrat si un événement futur incertain spécifié dans ce dernier l'affecte de façon défavorable. Dans certaines situations, un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier.

Contrat de change à terme

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

Contrat de réassurance

Contrat en vertu duquel un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré un tel contrat, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

Convention de rachat

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

Coût amorti

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'ont fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

Couverture

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

Dépôts moyens

Correspondent à la moyenne des dépôts présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

Montant comptabilisé aux résultats afin de porter la provision pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction. Elle se compose des dotations à la provision pour pertes de crédit sur les actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

Engagements

– Engagement direct

Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.

– Engagement indirect

Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

Engagements de crédit

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

Entité structurée

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Évaluation à la juste valeur

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Filiale

Société dont la Fédération détient le contrôle.

Fonds distinct

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Garantie et lettre de crédit de soutien

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Instrument financier dérivé

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

Instruments de crédit

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Lettre de crédit documentaire

Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Levier opérationnel

Correspond à l'écart entre le taux de croissance du revenu net total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts nets.

Marge nette d'intérêts

Correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

Correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal du secteur Particuliers et Entreprises, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt du secteur Particuliers et Entreprises.

Marge sur services contractuels (MSC)

Pour les contrats d'assurance qui ne sont pas évalués selon la méthode de la répartition des primes, représente le profit non acquis qui sera comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Montant nominal de référence

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

Obligation

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

Obligation sécurisée

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

Obligation subordonnée

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

Option

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

Parts de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Passif moyen

Correspond à la moyenne du passif présenté aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Passif moyen portant intérêt

Comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt, et exclut les passifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Passifs des contrats d'assurance

Obligation représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, incluant notamment un montant constitué afin de couvrir le paiement des prestations et réclamations.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Perte sur contrats déficitaires

Lorsqu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire à la comptabilisation initiale ou qu'il devient déficitaire subséquentement, une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée en charges afférentes aux activités d'assurance, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Les variations ultérieures de l'élément de perte relatives aux services futurs sont comptabilisées en pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Point de base

Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Prêts bruts moyens

Correspondent à la moyenne des prêts présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prêts dépréciés bruts/prêts bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts bruts.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Prêts et acceptations nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et nets de la provision pour pertes de crédit, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prêts nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, nets de la provision pour pertes de crédit, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prime d'assurance

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime d'assurance collective

Paiement que le preneur d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance. La prime est en relation directe avec le nombre d'assurés et le choix des garanties sélectionnées par le preneur.

Prime d'assurance individuelle

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La portion coût d'assurance de la prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime de rente

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

Primes souscrites directes

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises et en vigueur au cours de l'exercice. Dans le domaine de l'assurance de personnes, primes d'assurance ou de rente relatives aux polices ou aux certificats émis au cours de l'exercice.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Ratio d'efficience – Particuliers et Entreprises**(auparavant désigné Indice de productivité – Particuliers et Entreprises)**

Correspond aux frais autres que d'intérêts bruts du secteur Particuliers et Entreprises exprimés en pourcentage du revenu net total du secteur Particuliers et Entreprises.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Régime de retraite

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

Régime de retraite à prestations définies

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe.

Revenu net d'intérêts

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

Revenu net d'intérêts sur l'actif principal

Correspond au revenu net d'intérêts excluant le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Revenu net d'intérêts sur l'actif principal – Particuliers et Entreprises

Correspond au revenu net d'intérêts du secteur Particuliers et Entreprises excluant le revenu net d'intérêts de l'actif non principal du secteur Particuliers et Entreprises.

Ristourne aux membres

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins distribue à ses membres une partie des excédents faits au cours d'un exercice financier, en tenant compte de sa capacité financière. Cette distribution, appelée ristourne, est versée par les caisses et est personnalisée à chaque membre en fonction de l'utilisation qu'il fait des services financiers de sa coopérative.

Sinistre important

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

Swap

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan exprimée en pourcentage des prêts bruts moyens.

Taux de morbidité

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

Taux de mortalité

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

Taux d'imposition effectif sur les excédents après ristournes aux membres

Correspond à la charge d'impôts sur les excédents après ristournes aux membres exprimée en pourcentage des excédents après ristournes aux membres.

Taux d'intérêt effectif

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

Titre hypothécaire adossé

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).

Valeur mobilière empruntée ou acquise

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière prêtée ou vendue

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière vendue à découvert

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

Ventes d'assurance

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

Ventes nettes d'épargne

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus ou distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.